

# Évaluation APDISCRI2

Expérimentation « Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires de l'agglomération grenobloise et d'autres territoires métropolitains ou de banlieue : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire »

— Rapport final

Mai 2023

agence**phare**



**RAPPORT RÉALISÉ PAR L'AGENCE PHARE**

**AUTEURS :**

FRANÇOIS CATHELIN, DIRECTEUR DES ETUDES  
MARIÓN LE TYRANT, CONSULTANTE-CHERCHEURE  
CAROLINE ARNAL, CONSULTANTE-CHERCHEURE





## Avant-propos

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) dans le cadre de l'appel à projets APDISCRI 2 lancé en 2018 par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées.

Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

**Les résultats sont présentés en deux formats : un format long dit « Rapport final », et un format court de quelques pages qui présente les principaux éléments, résultats et enseignements. Cette version courte est présentée au format Synthèse, et positionnée au début de ce document.**

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Mission d'Expérimentation et d'évaluation des politiques publiques  
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

Pour plus d'informations sur le déroulement des projets, vous pouvez consulter sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/> la note de restitution finale soumise au FEJ par les porteurs de projets.

# Fiche récapitulative

## Statut et objet

Ce rapport a été réalisé dans le cadre de l'appel à projets « Prévention et lutte contre les discriminations envers les jeunes » (APDISCRI2) lancé en 2018, et dont les dernières expérimentations se sont achevées début 2023.

Le projet évalué (siglé APDISCRI2\_19) s'intitule « Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires de l'agglomération grenobloise et d'autres territoires métropolitains ou de banlieue : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire » et a été porté par Grenoble Alpes Métropole, sur une durée de quatre ans (2019 – 2023).

Le rapport d'évaluation a été remis fin mai 2023.

## A propos de l'Agence Phare

### Agence Phare

L'Agence Phare est une agence d'étude, d'évaluation, de recherche et de conseil fondée en 2014. Depuis sa création, elle réalise une grande diversité de travaux pour des Ministères, des agences nationales, des fondations et des associations.

Notre objectif global est de contribuer à des politiques publiques plus efficaces, car fondées sur une connaissance fine des besoins et des attentes des acteurs de terrain et des citoyens, particulièrement les moins audibles dans l'espace public.

Plus d'informations sur <https://agencephare.com/>

### Contact

François Cathelineau, co-fondateur et Directeur des études  
[francois@agencephare.com](mailto:francois@agencephare.com)

# SOMMAIRE

<b>SYNTHESE DE L'EVALUATION</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE 1. INTRODUCTION</b>	<b>14</b>
<b>1. L'EXPERIMENTATION ET SON CONTEXTE</b>	<b>15</b>
1.1. Les discriminations : un phénomène pluriel et objectif	16
1.1.1. Les discriminations vécues, une réalité ordinaire	16
1.1.2. Le coût social des discriminations vécues	17
1.1.3. Une faible judiciarisation des discriminations en France	18
1.2. La LCD : une politique publique en déclin	19
1.2.1. Un contexte national défavorable	19
1.2.2. Un affaiblissement du rôle des collectivités locales sur les discriminations	20
1.2.3. Les discriminations ethno-raciales : le parent pauvre de la LCD ?	21
1.3. L'expérimentation évaluée	21
1.3.1. L'appel à projets APDISCRI2	22
1.3.2. Le projet porté par la Métropole de Grenoble et évalué par l'Agence Phare	22
1.3.3. Une mise en œuvre heurtée	25
<b>2. LE PROTOCOLE D'EVALUATION</b>	<b>27</b>
2.1. Le référentiel d'évaluation	28
2.1.1. La problématique de l'évaluation	28
2.1.2. Les hypothèses évaluatives	28
2.2. La méthodologie employée	29
2.2.1. Analyse documentaire et bibliographique	29
2.2.2. Entretiens semi-directifs	30
2.2.3. Observations non-participantes	32
<b>PARTIE 2. RESULTATS</b>	<b>34</b>
<b>3. UNE PRISE EN COMPTE TIMIDE DE LA QUESTION « JEUNE » AU SEIN DES RESEAUX</b>	<b>35</b>
3.1. Un renforcement du positionnement des professionnels	36
3.1.1. Des ambitions rapidement recadrées, au détriment de la question « jeune »	36
3.1.2. Un travail de modélisation des réseaux qui favorise la réflexivité des acteurs	37
3.2. Des effets variés sur la prise en compte des jeunes dans les réseaux de veille	40
3.2.1. A Grenoble : un effet de redynamisation de la CVA, sans mise à l'agenda de la question jeune	40
3.2.2. A Villeurbanne : un effet d'ouverture du réseau des acteurs LCD aux acteurs jeunesse	44

3.2.3. A Nantes : la constitution d'un nouveau réseau, dédié aux discriminations vécues par les jeunes<sup>45</sup>

<b>4. UNE INTEGRATION PROGRESSIVE DU REFERENTIEL DE LA LCD PAR LES PROFESSIONNELS</b>	<b>48</b>
4.1. La perception des enjeux de la formation : un indicateur de la posture des acteurs	49
4.1.1. Pour les acteurs jeunesse : l'ouverture pragmatique au référentiel de la LCD	50
4.1.2. Pour les acteurs de la LCD : l'approfondissement et l'amélioration des pratiques	51
4.1.3. Rassembler les acteurs autour de valeurs communes pour dépasser les résistances	52
4.2. Les effets de la formation sur l'évolution des connaissances et des pratiques	54
4.2.1. Une logique d'interconnaissance plébiscitée	54
4.2.2. Le renforcement des connaissances	57
4.2.3. L'ouverture de perspectives d'évolution des pratiques professionnelles	59
4.3. De l'intention à l'opérationnalité : les difficultés de l'après-formation	61
4.3.1. L'appropriation du référentiel de la LCD : des résistances qui perdurent	61
4.3.2. « Faire réseau » autour de la LCD : un apprentissage complexe	63
4.3.3. Les formations au défi de l'opérationnalité et de l'entre-soi	64
<b>5. UNE DIFFICULTE PERSISTANTE A DIALOGUER AVEC LES JEUNES</b>	<b>67</b>
5.1. Une production de connaissances pertinente, mais à l'efficacité très limitée	68
5.1.1. Le cadrage, le lancement et la diffusion des enquêtes : des malentendus initiaux	68
5.1.2. Trois enquêtes pour trois approches <i>a priori</i> complémentaires	76
5.1.3. L'apport majeur des études : une mise en visibilité et une légitimation de la question ethnoraciale	82
5.2. Une disparition progressive des jeunes de l'expérimentation	84
5.2.1. Panorama du rôle des jeunes dans l'expérimentation	84
5.2.2. Une disparition progressivement actée	87
<b>PARTIE 3. CONCLUSION</b>	<b>92</b>
5.3. Une dynamique interterritoriale stimulante, mais à approfondir (axe 1)	93
5.4. L'évolution des pratiques professionnelles : un travail de formation utile, mais de longue haleine (axe 2)	95
5.5. Des freins persistants à l'établissement d'un dialogue avec les jeunes (axe 3)	96
5.6. Enseignements de politique publique	97
<b>PARTIE 4. ANNEXES</b>	<b>98</b>
<b>6. ANNEXES</b>	<b>99</b>
6.1. Table des matières détaillée	100
6.2. Outils mobilisés pour l'enquête qualitative	103
6.3. Bibliographie	105

# Synthèse de l'évaluation

SYNTHÈSE

# Des avancées pour la structuration et la professionnalisation des réseaux de la LCD, mais une faible association des jeunes aux politiques publiques qui les concernent

## Le projet expérimenté

En France, la politique de lutte contre les discriminations a d'abord émergé sous l'impulsion de l'Etat, bien que le contexte national soit rapidement devenu défavorable au portage de cette politique. Progressivement territorialisée au profit des collectivités locales, **la politique de la lutte contre les discriminations n'a pourtant eu de cesse d'être affaiblie à l'échelle des territoires**, en raison notamment d'un décalage important entre les ambitions poursuivies et la réalité des moyens disponibles.

Dans ce contexte, et alors que la question des discriminations ethno-raciales peine à s'imposer dans un cadre institutionnel stable et volontariste, le projet « *Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires de l'agglomération grenobloise et d'autres territoires métropolitains ou de banlieue : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire* » a été porté par Grenoble Alpes Métropole, sur une durée de quatre ans (2019 – 2023). Il associait initialement trois autres collectivités locales (Aubervilliers, Villeurbanne, Nantes) historiquement impliquées dans la lutte contre les discriminations (LCD).

Ses **objectifs** sont de contribuer à une meilleure compréhension des mécanismes de discrimination envers les jeunes et à prévenir les faits de discrimination en associant les professionnels et les jeunes eux-mêmes.

Pour cela, le **projet a été structuré en trois grands axes**, présentant chacun des actions ciblées :

- **Mobiliser les réseaux de vigilance pour renforcer la prise en compte des discriminations vécues par les jeunes des quartiers populaires (Axe 1)**, en créant des actions spécifiques susceptibles de rendre efficaces les dispositifs de vigilance ou de veille.
- **Renforcer le rôle des professionnels de la jeunesse dans la LCD envers les jeunes des quartiers populaires et lutter contre la coproduction et la banalisation des discriminations liées à l'origine et au territoire (Axe 2)**, avec des formations-actions permettant d'outiller les professionnels.
- **Soutenir les jeunes comme acteurs en matière de lutte contre les discriminations (Axe 3)**, en lançant des enquêtes pour appréhender l'expérience et l'impact des

discriminations sur les parcours des jeunes et mieux comprendre les processus à l'œuvre tout en soutenant la mobilisation des jeunes (conscientisation, mobilisation du droit, artistique, citoyenne) jusqu'à la co-construction (avec professionnels, puis élus) de pistes d'actions énoncées par eux-mêmes.

### L'évaluation : encadré méthodologique

L'évaluation a à la fois questionné la mise en œuvre et l'efficacité des trois axes de l'expérimentation, tout en portant un regard sur la dynamique interterritoriale du projet.

Elle s'est appuyée sur une **méthodologie exclusivement qualitative**, fondée sur une analyse documentaire, ainsi que la réalisation de 48 entretiens semi-directifs auprès de 62 personnes et 45 observations de temps de pilotage ou de mise en œuvre des actions.

L'évaluation a été menée **en continu**, du lancement à la clôture de l'expérimentation.

## Une prise en compte timide de la question « jeune » au sein des réseaux de la LCD

Pour les réseaux de veille des différentes collectivités locales, plusieurs enjeux ont pu être travaillés dans le cadre du projet FEJ : la structuration et le développement du réseau en tant que tel, l'interconnaissance avec les autres réseaux mobilisés dans l'expérimentation, ou encore la place des jeunes au sein de ceux-ci.

Dans le cadre de l'évaluation, c'est bien ce dernier enjeu qui constitue le cœur de l'analyse : alors que les jeunes victimes de discriminations étaient peu visibles au sein de ces réseaux, il s'agissait de **comprendre en quoi un travail à**

**la fois localisé et interterritorial pouvait permettre de renforcer la prise en compte des jeunes par, et au sein de ces réseaux de veille**, qui constituent l'outil le plus concret de mobilisation du droit.

A la fin de l'expérimentation, deux résultats principaux peuvent être relevés. **L'expérimentation a tout d'abord renforcé le positionnement des professionnels, et notamment celui des chargés de mission LCD des collectivités.**

Il apparaît en effet que l'engagement des collectivités territoriales dans un projet expérimental de long-terme s'est traduit par la participation, quatre années durant, à de nombreuses réunions de travail, autour d'un projet parfois perçu comme flottant, mais dont l'intérêt premier était d'ouvrir un espace de rencontre et de dialogue entre des chargés de mission relativement isolés au sein de leur collectivité. En ce sens, ils ont pu retirer des bénéfices individuels, et professionnels, de la participation au projet FEJ, favorisant un positionnement qui était en voie de fragilisation au début de l'expérimentation.

Cela a été rendu possible par un recadrage rapide des ambitions de l'axe 1 de l'expérimentation, au détriment de la question « jeune », mais au bénéfice des problématiques quotidiennes rencontrées par les professionnels dans l'animation de leurs réseaux de veille. Ils ont pu en retirer des réflexions, partages d'expérience et *stimuli* favorisant une forme de réflexivité qui leur a été utile.

**L'expérimentation a ensuite permis, timidement, de favoriser la prise en compte du public jeune, issu de quartiers politique de la ville (QPV), dans l'activité des réseaux de veille.**

Alors que ces réseaux peuvent être analysés au prisme de deux axes (approche du droit mobilisée, approche des publics jeunes), dessinant une cartographie diversifiée du positionnement des collectivités locales dans la lutte contre les discriminations, les actions menées dans le cadre du « projet FEJ » donnent

à voir des résultats hétérogènes en matière de traitement du public « jeune des quartiers populaires » au sein des réseaux. Si, **d'une manière générale, il est possible de constater une évolution très timide de ces réseaux sur le** sujet, des prémices de transformation peuvent être identifiées, de manière graduée.

Dans le détail, l'engagement pérenne des trois collectivités – Nantes, Grenoble et Villeurbanne – au sein du projet FEJ a produit des **résultats différenciés en termes d'évolution des réseaux**. A Grenoble, si le travail mené dans le cadre de l'axe 1 a contribué à redynamiser la cellule de veille et d'action (CVA) autour de pistes d'amélioration de son fonctionnement, celle-ci n'a finalement que peu bénéficié de l'approche « jeunes » du projet FEJ. A l'inverse, on observe des effets plus importants à Villeurbanne, avec des logiques d'ouverture du réseau à de nouveaux acteurs jeunesse et surtout à Nantes, avec la constitution d'un réseau – encore fragile – dédié aux acteurs jeunesse.

## Une intégration progressive du référentiel de la LCD par les professionnels de jeunesse

Les formations proposées dans le cadre de l'axe 2 de l'expérimentation avaient ceci **d'innovant qu'elles entendaient s'adresser à un public de professionnels plus large** que les acteurs déjà membres des réseaux mobilisés autour de la non-discrimination. Elles visaient en particulier les professionnels issus des secteurs jeunesse afin de les sensibiliser au référentiel de la lutte contre les discriminations et d'offrir un espace de réflexion commun sur les discriminations vécues par les jeunes des quartiers dits populaires.

**Deux types de formation ont été proposées.** La première proposait sur un format court (une journée) une approche théorique centrée sur la socio-histoire de la lutte contre les discriminations. Ce premier volet de formation

venait en « préambule » du cycle de formation imaginé dans le cadre de l'expérimentation. La seconde était une formation-action à l'approche juridique de la lutte contre les discriminations. Elle a été dispensée, selon les territoires, en format condensé de deux jours (à Nantes) et sur deux jours (ou demi-journées) sur les autres territoires bénéficiaires.

Les observations des sessions de formation réalisées ainsi que les entretiens menés auprès de quelques professionnels formés mettent en évidence trois grands résultats.

Tout d'abord, l'ouverture des formations proposées dans le cadre de l'expérimentation à de nouvelles structures/ professionnels - intervenant dans le champ de la jeunesse – aux côtés des acteurs « classiques » de la lutte contre les discriminations a donné à voir **différentes postures professionnelles et discours associés autour des enjeux de cette lutte**. La participation de ces nouveaux publics est principalement motivée par une volonté de se former, d'un point de vue théorique et pratique, à l'approche de la lutte contre les discriminations ; traduisant dès lors **une posture d'ouverture pragmatique** au champ de la lutte contre les discriminations.

Pour les professionnels déjà sensibilisés et engagés dans des démarches en faveur de la lutte contre les discriminations (membres des réseaux de partenaires et des cellules de veille locaux), la volonté de participer à ces formations a davantage été guidé par le souhait de **renforcer leurs connaissances et améliorer leurs pratiques professionnelles**, traduisant ainsi une **posture proactive** visant se perfectionner. Concrètement, ces formations ont rassemblé un panel d'acteurs et de structures aux postures, discours et pratiques très différents sur le champ de la lutte contre les discriminations, allant schématiquement d'une vision militante de la question à une vision critique ou à tout le moins résistante vis-à-vis du référentiel de la lutte contre les discriminations.

Tout l'enjeu était donc de rassembler ces acteurs en un espace-temps de travail et de réflexion commun, permettant l'expression de points de

vue différents sinon opposés, dans l'objectif de converger vers un partage de valeurs et d'outils conjoints.

Sur le plan de l'efficacité ensuite, **les effets des formations diffèrent** et apparaissent **de façon plus ou moins marquée** et **plus ou moins cumulative** selon les **profils** d'acteurs.

Les temps de formation ont été perçus comme bénéfiques du point de vue de la **mise en lien entre les partenaires** :

- En premier lieu, pour les acteurs les plus éloignés des réseaux de lutte contre les discriminations, ces formations ont permis d'étendre leurs contacts par l'identification de structures et de professionnels nouveaux tandis que pour les acteurs déjà membres des réseaux ou plus spécialisés sur les questions de discriminations, les formations ont été l'occasion d'approfondir des liens préexistants et de renforcer des logiques d'interconnaissances déjà établies.
- En second lieu, l'ensemble des acteurs interrogés plébiscitent **l'apport de connaissances** dispensées au cours des différentes sessions de formation, qu'elles soient d'ordre théorique ou relatives à des cas pratiques, tandis que les acteurs déjà impliqués dans le champ des discriminations y ont vu un intérêt complémentaire en lien avec les **pédagogies de transmission des savoirs autour de la lutte contre les discriminations** auprès des publics.
- En troisième lieu, ces formations ont été perçues comme un appui à **l'amélioration et l'ouverture de perspectives en termes de pratiques professionnelles**, dans une logique davantage « interne » aux structures les plus éloignées du référentiel de la lutte contre les discriminations et plus « collaboratives » pour les acteurs déjà impliqués dans les réseaux.

Si ces temps de formations autour de la non-discrimination ont permis à certains acteurs –

notamment des secteurs jeunesse – de franchir une étape théorique (par les connaissances partagées au cours de ces temps), partenariale (par la découverte des réseaux locaux mobilisés autour de ces questions) et pour certains opérationnelle (à travers l'intégration dans les cellules de vigilance), ils n'ont cependant pas permis de lever à eux seuls les **difficultés et résistances** classiques rencontrées par les acteurs de la lutte contre les discriminations. Les acteurs jeunesse interrogés, y compris ceux ayant intégré le réseau de vigilance territorial à l'issue des formations, ne s'approprient encore que partiellement le référentiel de la lutte contre les discriminations. L'ensemble des acteurs, historiques ou récemment intégrés aux réseaux, soulignent à travers différents exemples les **difficultés rencontrées pour faire réseau** autour de ces questions. Plus directement en lien avec les temps de formation dispensés, certains acteurs regrettent sa **faible opérationnalité** et sur certains territoires, la logique « d'entre soi » des professionnels en présence.

Ces formations demeurent ainsi une étape d'un processus de long terme, plaidant en faveur d'une continuité des actions autour de ces sujets et de leur financement, au-delà de l'expérimentation évaluée.

## Une difficulté persistante à dialoguer avec les jeunes

La proposition faite dans le cadre de l'expérimentation, et notamment de l'axe 3, qu'il est **possible de faire émerger des attentes de la part des jeunes vis-à-vis de actions et des politiques publiques** permettant de faire face aux discriminations qu'ils subissent, **puis d'y apporter des réponses concrètes** co-construites avec les professionnels et les élus, constitue l'aspect le plus innovant de l'expérimentation.

Elle s'est notamment **déclinée en trois grands types d'actions** : la réalisation d'un travail important de **production de connaissances** (matérialisé par trois enquêtes différentes

menées tout au long de l'expérimentation), des **actions événementielles** devant permettre aux jeunes de différentes villes de se rencontrer, une **plateforme web** devant agréger du contenu accessible sur les discriminations, provenant de différents types d'acteurs.

A la fin de l'expérimentation, deux résultats principaux peuvent être relevés.

**En premier lieu, l'apport principal de l'axe 3 de l'expérimentation FEJ consiste en la production de différentes enquêtes, menées par des acteurs au statut très hétérogène.**

Il convient de rappeler que des malentendus initiaux liés au cadrage et à la diffusion des enquêtes ont pesé sur leur déroulement et leur articulation. L'évaluation de l'expérimentation a rapidement identifié **le faible cadrage initial de l'axe 3** comme un élément pouvant peser sur le bon déroulement des enquêtes. La demande large adressée aux équipes en charge de celles-ci (produire des connaissances sur les discriminations vécues) découle d'objectifs relativement peu précis (quels objectifs au-delà de la production de connaissances, quels usages des enquêtes notamment dans une vocation de plaider, par exemple). Dans ce contexte, le travail transversal d'accompagnement à la coordination des enquêtes s'est rapidement essouffé, peu aidé par une première expérience qui a cristallisé les malentendus. L'ambition d'essaimage territorial des enquêtes n'a pas été atteinte, les acteurs de l'expérimentation peinant à aborder et solutionner des désaccords de fond rapidement apparus.

**Cependant, les trois principales enquêtes ont proposé des approches a priori complémentaires.** Malgré la convergence de difficultés inhérentes à la conduite de l'axe 3, les enquêtes menées constituent **un travail pertinent sur la question de l'expérience vécue des discriminations**, notamment en ce qu'elles rendent compte des manières complémentaires de traiter le sujet. Si l'enquête PACTE/La Petite Poussée s'inscrit dans une démarche de recherche relativement classique, l'enquête AssociaJeunes/Modus Operandi repose elle sur des méthodes plus atypiques, tandis que celle de

la Régie de quartier constitue une forme d'enquête plus « micro » et moins approfondie.

Finalement, leur apport majeur est de mettre en lumière et de légitimer la production de discours sur les discriminations ethnoraciales.

**Cet apport est largement contrebalancé par le second résultat majeur de l'évaluation sur l'axe 3. Alors que le projet expérimental ambitionnait de donner une place structurante à la parole des jeunes – au même titre que l'amélioration des réseaux de veille (axe 1) et la montée en compétences des professionnels (axe 2) – force est de constater que l'objectif n'est pas atteint.**

En effet, si les différentes productions de connaissances constituent une démarche pertinente, à défaut d'être immédiatement efficace, pour rendre visible et légitime la question de l'expérience discriminatoire des jeunes, **celles-ci n'ont pas été accompagnées d'un investissement fort du public jeune dans la démarche.** Celui-ci s'est impliqué à différents niveaux dans l'expérimentation puisque ce sont en réalité plusieurs groupes/collectifs de jeunes qui ont successivement intégré, puis quitté l'espace de l'expérimentation, montrant une variété de modalités de mobilisations des jeunes. Si l'événement d'octobre 2019 a fédéré de nombreux acteurs, y compris des groupes de jeunes, autour de l'expérimentation, l'esquisse d'une dynamique d'échanges entre ceux-ci a rapidement pris fin.

**Le public jeune a ensuite progressivement disparu du projet FEJ.** L'évaluation permet d'identifier les logiques de cette éviction, qui confirme la difficulté des institutions à maintenir un dialogue avec les jeunes.

## Conclusion

L'évaluation permet de porter un regard nuancé sur un projet de long-terme à l'ambition très élevée, réunissant un grand nombre d'acteurs, et ne bénéficiant que d'un faible soutien politique. Il

est possible d'en tirer des enseignements transversaux à trois niveaux.

**Il apparaît tout d'abord que la dynamique interterritoriale proposée par l'expérimentation s'est avérée stimulante pour nombre d'acteurs, bien qu'elle reste largement à approfondir (axe 1).**

En réponse à l'hypothèse initiale de l'évaluation, l'expérimentation n'a **pas tant permis de modéliser une approche territoriale particulière que de rendre visible ce qui rapproche, comme ce qui différencie, les différents réseaux de veille**. Ceux-ci peuvent notamment se distinguer sur deux axes : le choix d'une approche plutôt technique et individualisante du droit, ou à l'inverse d'une approche plutôt politique et collective du droit ; et vis-à-vis des jeunes des quartiers populaires, une approche soit intégrée, soit spécifique. Il est donc davantage possible de parler de **modélisation d'un référentiel de positionnement des réseaux de lutte contre les discriminations**, que d'une approche locale « type » en tant que telle – ce qui constitue, en soi, **une avancée théorique utile et suffisamment outillée (clés d'analyse, recensement d'outils, guide d'appropriation) pour être potentiellement mobilisable** par d'autres acteurs locaux.

**L'évaluation met ensuite en lumière l'intérêt des formations proposées aux professionnels (axe 2).**

Dans un contexte global où la lutte contre les discriminations est peu soutenue à l'échelle nationale et où son portage aux échelons territoriaux est également affaibli, **la mise en œuvre et plus encore les contenus de ces formations se sont révélés particulièrement pertinents**. Ces formations ont contribué non seulement à **renforcer l'alliance entre les acteurs de la LCD** historiquement engagés sur ces questions mais également à **ouvrir ces réseaux à de nouveaux profils d'acteurs** afin de les sensibiliser à une meilleure prise en compte des discriminations, *a fortiori* celles vécues par les jeunes et fondées sur l'origine supposée ou le territoire de résidence.

Si le principe d'une formation à l'adresse des professionnels ne constitue pas, à lui seul, l'unique réponse à la levée des difficultés et des résistances classiques rencontrées dans le champ de la LCD, ces formations participent **d'un cheminement intellectuel, partenarial et opérationnel s'inscrivant de fait dans une temporalité longue**.

Enfin, la façon dont **les jeunes ont progressivement disparu des réflexions de fond et de la mise en valeur des productions lors de l'expérimentation**, pour réapparaître lors de l'événement final de clôture du projet **est symbolique de la difficulté des institutions à écouter ce que les jeunes ont à dire (axe 3)**.

Les jeunes demeurent un public non, ou très marginalement associé à la définition et la conduite de projets qui les concernent pourtant spécifiquement et explicitement. L'évaluation de l'expérimentation grenobloise montre que **lorsqu'ils le sont, les freins à leur maintien dans le projet apparaissent rapidement**, tout en restant peu conscientisés et pris en compte. Alors que les outils et les méthodes d'inclusion des publics aux politiques publiques sont éprouvés et reconnus, ce constat **ne manque pas d'interroger sur les volontés politiques de faire évoluer la place et le sort des jeunes** dans la société.

L'ensemble des résultats de cette évaluation, qui se fonde sur une enquête de terrain longue et approfondie, permet de **dresser plusieurs enseignements de politique publique, que nous regroupons en quatre grandes préconisations** : renforcer le rôle moteur de l'Etat pour entraîner les acteurs locaux ; favoriser l'implication des jeunes dans les formations ; encourager la recherche et les acteurs publics à se saisir des clivages d'approche traversant la lutte contre les discriminations ; proposer des formes alternatives de structuration et de financement de projets expérimentaux, mettant davantage les jeunes au centre du jeu.

# **PARTIE 1.**

# **Introduction**

# 1.

# L'expérimentation et son contexte

L'expérimentation évaluée par l'Agence Phare « *Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires de l'agglomération grenobloise et d'autres territoires métropolitains ou de banlieue : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire* » s'inscrit dans un contexte marqué par un profond paradoxe : alors que le constat des discriminations (perçues, vécues) est de mieux en mieux décrit et objectivé par la littérature, en particulier concernant les discriminations liées à l'origine supposée, la politique de lutte contre les discriminations souffre d'un déficit d'ambitions et de moyens.

Parallèlement, les publics discriminés – *a fortiori* les jeunes – participent encore peu à faire « remonter » des situations de discriminations, contribuant ainsi à leur invisibilisation et à leur banalisation. C'est dans ce contexte d'une politique publique en déclin et d'un traitement insuffisant des situations de discriminations vécues par les jeunes que s'inscrit l'expérimentation portée par la Métropole de Grenoble, avec l'objectif de rassembler des acteurs (villes, collectivités, professionnels, jeunes) historiquement ou nouvellement engagés en faveur de la prévention et du traitement des discriminations vécues par les jeunes.

Après un rapide état de la littérature sur le thème de la lutte contre les discriminations (ethnoraciales, concernant les jeunes), nous présentons dans cette section l'expérimentation portée et mise en œuvre par Grenoble Métropole et ses objectifs (1.1) ainsi que le protocole d'évaluation déployé par l'Agence Phare (1.2).

## 1.1. Les discriminations : un phénomène pluriel et objectif

Parler de discriminations revient à évoquer un éventail de registres, de lieux, de scénarios et de situations vécues à ce point hétérogènes et ancrées dans la réalité ordinaire (1.1.1) qu'il tend à banaliser sinon invisibiliser leur ampleur, leurs effets et leur « coût » social (1.1.2). Pour autant qu'elles relèvent de l'illégalité et soient sanctionnées par le droit, le traitement de ces discriminations peine, dans le contexte français, à emprunter le registre du droit et de la judiciarisation (1.1.3).

### 1.1.1. Les discriminations vécues, une réalité ordinaire

Les discriminations sont définies par le droit comme le « **traitement défavorable** » d'une personne dans le cadre d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...) et fondé sur un critère défini illégal (la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination à ce jour)<sup>1</sup>. Les discriminations sont sanctionnées par le droit. Malgré leur illégalité, elles représentent des phénomènes de « grande ampleur », souvent décrites comme « non intentionnelles et **systemiques** »<sup>2</sup>, ce qui tend à complexifier leur repérage et leur traitement.

Plusieurs travaux publiés ces dernières années ont contribué à objectiver les phénomènes de discriminations, en France notamment. Ces études tendent à démontrer **l'ampleur du caractère « ordinaire » des discriminations, perçues et vécues par les personnes**. Ainsi, dans son *Baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi* publié en 2020, le Défenseur des droits (en partenariat avec l'OIT) montrait que 42 % des personnes actives estiment avoir été **témoin de discrimination au travail**. L'année suivante, le même Baromètre rapportait que plus d'un jeune sur trois déclare avoir vécu « une situation de discrimination ou de harcèlement discriminatoire dans le cadre de sa recherche d'emploi ou de sa carrière et près d'un jeune sur cinq déclare y avoir été confronté à plusieurs reprises »<sup>3</sup>.

Ces discriminations ordinaires ne concernent pas seulement le secteur de l'emploi. Dans un ouvrage récemment publié sous la direction de Julien Talpin<sup>4</sup>, 93% des enquêtés sur le territoire français (hexagonal), soit environ 180 personnes résidant dans six quartiers différents, déclarent **avoir connu une expérience de discrimination, de stigmatisation ou de violence** – expériences nommées « de minoration » par les auteurs -. Ces expériences de minoration rapportées par les publics enquêtés sont **principalement en lien avec les critères ethno-raciaux** (mentionnés dans 70% des situations de discrimination rapportées au cours de l'enquête), religieux et territoriaux. Dans ce même ouvrage, les auteurs avancent par ailleurs que plus de 60% des personnes en France ont vécu des situations de discrimination, stigmatisation, ou violence émanant des institutions publiques, *a fortiori* dans le cadre scolaire et dans des interactions avec la Police, mettant ainsi en évidence par pas moins des deux tiers des enquêtés, **l'expérience de discriminations institutionnelles**. La seule idée que des discriminations

---

<sup>1</sup> Source : [defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations](https://defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations)

<sup>2</sup> Sophie Latraverse, « Malgré le déploiement du droit des discriminations, les taux de recours demeurent faibles : les enjeux de la mobilisation de l'action en justice : », *Les cahiers de la LCD*, 23 janvier 2023, Hors-série N° 2, n° HS2, p. 25-35.

<sup>3</sup> Défenseur des Droits et Organisation Internationale du Travail, *La perception des discriminations dans l'emploi. 14ème Baromètre du Défenseur des droits, édition consacrée à la jeunesse*, s.l., 2021.

<sup>4</sup> Julien Talpin, *L'épreuve de la discrimination : enquête dans les quartiers populaires*, 1re édition: 2021, Février., Paris, PUF, 2021, 398 p.

liées à la couleur de la peau existent en France fait consensus puisqu'elle est partagée par 80% des Français<sup>5</sup>.

Ce constat partagé de l'existence diffuse des situations de discriminations est évocateur d'une certaine banalisation de celles-ci qui contraste avec le traitement médiatique du sujet des discriminations. En effet, la **visibilité médiatique** des discriminations est souvent rattachée à des faits *extraordinaires*<sup>6</sup>, suscitant émotions, colère jusqu'à parfois une impression d'unité citoyenne contre les violences discriminatoires voire, dans certains cas, des réactions et décisions d'ordre politique jusqu'au plus sommet de l'Etat. Pour autant, le terme « discrimination » désigne une hétérogénéité de situations du quotidien qui « reflètent tant la multiplicité que la **variabilité des registres, des lieux et des scénarios qu'emprunte la discrimination** », notamment ethnoraciale<sup>7</sup>.

### 1.1.2. Le coût social des discriminations vécues

Si le constat des discriminations relève d'un fait ordinaire, les situations de discrimination vécues impliquent toutefois un **« coût social, politique et psychologique »**<sup>8</sup>. En effet, les discriminations vécues ont des **impacts** documentés **sur le rapport au monde social** des individus. Le poids de ces impacts ne saurait se mesurer en proportionnalité du nombre de plaintes déposées en France à la suite d'une expérience de discrimination ; les signalements et le recours juridique demeurant faible en France (voir partie suivante, 1.1.3). Pour autant, les expériences de discriminations produisent bien souvent une réaction de choc et l'expression de souffrances qui **participent à façonner les subjectivités et les trajectoires de vie des personnes discriminées**.

**Sur le volet psychologique**, l'expérience de l'injustice suscite colère, indignation mais aussi parfois - et paradoxalement - sa banalisation. Pour les auteurs de l'ouvrage *L'épreuve de la discrimination. Enquête dans les quartiers populaires*, les situations de discrimination sont **perçues comme relevant d'une forme de routine** par plus d'un tiers des enquêtés alors même que la moitié des personnes interrogées évoque des **conséquences émotionnelles** et la manifestation d'un sentiment de **souffrance** pouvant se traduire par des pleurs, un sentiment de honte, d'humiliation, une impression de rejet remettant en cause leur image et l'estime de soi<sup>9</sup>.

**A une échelle plus sociale**, les épreuves de la discrimination **contribuent à modifier le rapport aux autres**, par le biais notamment de l'expression d'un sentiment d'inquiétude et de mal-être susceptible de se traduire par une logique de repli sur soi et des **difficultés à se projeter** dans l'avenir. Elles peuvent également **impacter les trajectoires** scolaire, professionnelle ou résidentielle, et limiter les possibilités d'ascension sociale.

---

<sup>5</sup> S. Latraverse, « Malgré le déploiement du droit des discriminations, les taux de recours demeurent faibles », art cit.

<sup>6</sup> Parmi des faits récents, « la vague d'agressions verbales et physiques qui a touché les personnes « asiatiques » en France (et par le monde), à l'occasion de la « panique morale » qui a saisi le pays au début de la pandémie. » ou encore le « passage à tabac du producteur de musique Michel Zeller », exemples cités par Leborgne et al., 2022.

<sup>7</sup> Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty et Sonia Vidal, « Discriminations ethnoraciales et quartiers prioritaires : nouveaux enjeux pour la recherche et l'action : », *Les cahiers de la LCD*, 23 janvier 2023, Hors-série N° 2, n° HS2, p. 11-21.

<sup>8</sup> J. Talpin, *L'épreuve de la discrimination*, op. cit.

<sup>9</sup> *Ibid.*

Vécues par les jeunes, les effets des discriminations peuvent affecter d'autant plus tôt et durablement les processus d'identification et le rapport à soi, aux autres, et à l'identification nationale. Les auteurs évoquent ainsi l'idée selon laquelle les discriminations vécues peuvent susciter l'émergence d'« **identités réactives** », c'est-à-dire la formation d'une identité minoritaire en réaction aux discriminations vécues par certains groupes sociaux de la part d'institutions et de groupes sociaux dominants.

Ainsi, au principe de banalisation s'ajoute l'expression d'un « coût » social des discriminations vécues par les personnes, souvent peu décrit et pris en compte dans le traitement de la question des discriminations.

### 1.1.3. Une faible judiciarisation des discriminations en France

Tandis que la banalisation des discriminations et de ses effets tend à invisibiliser le sujet, il existe **un fort enjeu de documenter** ces discriminations et avec elles, **d'identifier, comprendre et agir sur les mécanismes de production et de banalisation des discriminations**. Plusieurs **outils et méthodes** existent en ce sens, parmi lesquels les études et diagnostics, les actions de sensibilisation et de formation – des publics, des professionnels –, la judiciarisation et le recours au droit.

Si **le droit** est reconnu comme « **un puissant levier d'action publique** »<sup>10</sup>, **le recours au droit en France** sur des questions de discriminations notamment liées aux origines réelles ou supposées **est faible** comparativement à l'étranger (la judiciarisation du racisme est nettement plus importante à l'étranger avec un environ un cinquième des situations donnant lieu à un recours au droit contre un vingtième des situations en France)<sup>11</sup>. Cette différence tend à s'expliquer par l'usage dominant, en France, d'**un registre d'action relevant davantage de la conscientisation** (festival, débats, conférences) dans le but « d'équiper cognitivement les acteurs », tandis que les formes d'actions « directes » (pétition, interpellation des institutions, manifestations) sont secondaires.

Ce n'est qu'en février 2021 en effet que « la **première action de groupe en justice** fondée sur le droit antidiscriminatoire et le motif prohibé de l'origine est lancée **dans l'Hexagone** »<sup>12</sup> au sujet du « profilage ethnique dans les contrôles et interpellations par les forces de l'ordre ». Au-delà du traitement auquel donnera lieu ce recours, cette seule action contribue à **visibiliser l'implication des organisations et institutions dans la production des discriminations et à légitimer le recours au droit dans la lutte contre les discriminations** (LCD). Autrement dit, il s'agit également d'admettre qu'à travers le droit, les actions de lutte contre les discriminations n'ont pas pour unique vocation à « se tourner vers les publics » mais qu'elles ont aussi pour objet sinon devoir de reconnaître « le rôle majeur des acteurs publics et des organisations dans la fabrique de discriminations systémiques »<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> Sophie Ebermeyer et Philippe Rigollier, « L'action publique locale de lutte contre les discriminations : l'expérience de Nantes métropole et de Grenoble Alpes métropole : », *Les cahiers de la LCD*, 23 janvier 2023, Hors-série N° 2, n° HS2, p. 37-53.

<sup>11</sup> J. Talpin, *L'épreuve de la discrimination*, *op. cit.*

<sup>12</sup> M. Leborgne, Y. L'Horty et S. Vidal, « Discriminations ethnoraciales et quartiers prioritaires », art cit.

<sup>13</sup> S. Ebermeyer et P. Rigollier, « L'action publique locale de lutte contre les discriminations », art cit.

## 1.2. La LCD : une politique publique en déclin

En France, la politique de lutte contre les discriminations a d'abord émergé sous l'impulsion de l'Etat, bien que le contexte national soit rapidement devenu défavorable au portage de cette politique (1.2.1). Progressivement territorialisée au profit des collectivités locales, la politique de la lutte contre les discriminations n'a pourtant eu de cesse d'être affaiblie à l'échelle des territoires, en raison notamment d'un décalage important entre les ambitions poursuivies et la réalité des moyens disponibles (1.2.2). Au final, la question des discriminations ethno-raciales peine à s'imposer dans un cadre institutionnel stable et volontariste (1.2.3).

### 1.2.1. Un contexte national défavorable

**L'histoire de la lutte contre les discriminations, en particulier ethno-raciales, est une longue histoire de désengagement de l'État**<sup>14</sup>. Née tardivement, les pouvoirs publics français s'en emparent en 1998 sous l'impulsion européenne « au moyen de déclarations publiques augurant une requalification du problème de l'« intégration » en lutte contre les discriminations »<sup>15</sup>. Placée d'emblée **sous l'égide de la politique de la ville**, la lutte contre les discriminations émerge alors comme une politique spécifique, contractuelle et territorialement située aux « zones urbaines sensibles » puis aux « quartiers prioritaires » répondant à des « indicateurs de fragilité »<sup>16</sup>.

Or, cet ancrage de la lutte contre les discriminations sous le prisme de la politique de la ville a rapidement été désigné comme **limitant** en ce qu'il ne portait un éclairage que sur **une partie des discriminations** produites et vécues (aux seuls territoires des « quartiers » ciblés par la politique de la ville) en niant le fait qu'elles puissent exister ou trouver leurs **origines au-delà de ces seuls territoires** « dans le fonctionnement d'ensemble du marché du travail ou du marché du logement »<sup>17</sup>. Ainsi, dès les prémices de son portage national, **le cadrage institutionnel de la lutte contre les discriminations n'était pas adapté** aux enjeux. Par la suite, il s'est rapidement avéré que les moyens des plans territoriaux engagés dans le cadre de la politique de ville au sujet de la lutte contre les discriminations étaient limités au regard des ambitions initiales et globalement **peu portés politiquement**, « constituant un affichage général d'intention sans un programme d'action »<sup>18</sup>.

**L'insuffisance des diagnostics** permettant d'argumenter en faveur d'actions publiques et d'orienter ces dernières, **l'absence d'un portage politique à part entière** – ciblé sur la question des discriminations, *a fortiori* fondées sur l'origine – disposant **de moyens spécifiques**, et **la territorialisation des actions** de la lutte contre les discriminations au détriment d'un plan ou d'un portage national : telles sont les **critiques récurrentes** portées par les acteurs du champ, pointant ainsi les limites et la faiblesse du contexte national sur ce sujet. A partir de 2015 et jusqu'à aujourd'hui, les acteurs de la LCD ont constaté le **progressif désengagement de l'Etat** de son rôle de « co-animateur » et de financeur des plans élaborés dans le cadre de la politique de la ville<sup>19</sup> faisant de la LCD une politique locale.

Ce désengagement progressif au sujet des discriminations s'est parallèlement **accompagné du développement et du soutien d'autres paradigmes ou référentiels** tels que l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration, la promotion de la diversité, la mixité, l'égalité des chances ou encore

---

<sup>14</sup> M. Leborgne, Y. L'Horty et S. Vidal, « Discriminations ethnoraciales et quartiers prioritaires », art cit.

<sup>15</sup> Foued Nasri, « « Marie-Christine Cerrato Debenedetti, La lutte contre les discriminations ethno-raciales en France. De l'annonce à l'esquive (1998-2016) » », *Lectures, Les comptes rendus*.

<sup>16</sup> M. Leborgne, Y. L'Horty et S. Vidal, « Discriminations ethnoraciales et quartiers prioritaires », art cit.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> S. Ebermeyer et P. Rigollier, « L'action publique locale de lutte contre les discriminations », art cit.

la laïcité, la lutte contre les radicalisations ou contre le séparatisme<sup>20</sup>. Or, cette « circulation des termes marque surtout **l’absence de définition structurante** du problème des discriminations »<sup>21</sup> qui demeure un « objet politique non clairement identifié »<sup>22</sup>. Sans définition, le problème **peine à être construit politiquement** et se retrouve ainsi **marginalisé** sur la scène de l’action publique.

Ainsi, la politique de lutte contre les discriminations a davantage relevé de « **l’annonce** » **politique**<sup>23</sup> que d’une ambition politique. La progressive **délocalisation de son traitement** a contribué à invisibiliser l’existence du problème des discriminations à l’échelon national, renvoyant *in fine* la responsabilité de leur production et de leur gestion aux territoires, à leurs élus et réseaux de professionnels. Pour autant, les moyens alloués aux acteurs territoriaux se sont parallèlement largement affaiblis.

### 1.2.2. Un affaiblissement du rôle des collectivités locales sur les discriminations

Ces 25 dernières années ont donc été marquées par un changement progressif des acteurs de la LCD. En effet, à mesure que l’Etat s’est désengagé, les villes et les agglomérations sont montées en puissance sur le terrain de la LCD. Cette territorialisation s’est assortie d’une forte **hétérogénéité des mises en œuvre de la lutte contre les discriminations localement, des affichages et des portages politiques** connexes. De l’inexistence à un portage revendiqué à l’échelle de la ville (comme à Villeurbanne) ou de la métropole, la politique locale de lutte contre les discriminations connaît de multiples variations selon la coloration politique locale et les ambitions données au traitement de cette question. Ainsi, « à Rennes, la mission égalité est devenue une « direction de l’égalité et de la LCD » »<sup>24</sup>, tandis que la ville de Marseille s’inscrit dans le référentiel de « l’inclusion » et que la ville et la métropole de Nantes dans celui de « l’égalité ».

Or, la progressive territorialisation de la politique de LCD, si elle a marqué un désengagement politique de l’Etat ne s’est pas pour autant traduite par un renforcement des soutiens et portages politiques aux échelons locaux. Aussi, sur certains territoires, la **subsistance de la LCD** se fait en dépit d’un soutien des élus locaux et donc, de moyens. La LCD s’organise alors essentiellement « autour de **projets** qui consistent le plus souvent à effectuer des **actions de sensibilisation** et à **diffuser de la connaissance** »<sup>25</sup>.

Dans ce contexte, **la force de frappe des politiques locales en faveur de la LCD est réduite** et les acteurs n’ont pas les moyens de développer des actions ambitieuses et transformatrices. Si le constat du caractère systémique des discriminations et d’une coproduction institutionnelle de celles-ci est établi depuis longtemps, il demeure à l’heure actuelle **difficile pour les acteurs de la LCD de se confronter au déni de ces institutions** et d’œuvrer en faveur d’une transformation des pratiques. Bien que dans les collectivités les plus engagées sur la question de la LCD des réseaux de veille des situations de discrimination aient été créés dans le but de favoriser le repérage et le traitement des situations, ces

---

<sup>20</sup> F. Nasri, « Marie-Christine Cerrato Debenedetti, La lutte contre les discriminations ethno-raciales en France. De l’annonce à l’esquive (1998-2016) » », art cit.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> Olivier Noël, « Discriminations de genre et de race. Logiques communes, risques de concurrence et perspectives de convergence », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 2011, n° 1292, p. 82-91.

<sup>23</sup> F. Nasri, « Marie-Christine Cerrato Debenedetti, La lutte contre les discriminations ethno-raciales en France. De l’annonce à l’esquive (1998-2016) » », art cit.

<sup>24</sup> M. Leborgne, Y. L’Horty et S. Vidal, « Discriminations ethnoraciales et quartiers prioritaires », art cit.

<sup>25</sup> *Ibid.*

instances sont encore insuffisamment sollicitées par les personnes concernées et les demandes de réparations sont rares.

Depuis quelques années néanmoins, les acteurs de la LCD reconnaissent le **rôle du Défenseur des droits dans le portage de la question des discriminations ethno-raciales** et la défense de sa prise en compte comme un enjeu primordial.

### 1.2.3. Les discriminations ethno-raciales : le parent pauvre de la LCD ?

**La place des discriminations ethno-raciales** dans le champ des discriminations demeure **singularisée** par rapport à d'autres critères de discrimination, en lien notamment avec l'emploi. Les études relatives aux discriminations ethno-raciales en France sont elles-mêmes « demeurent relativement limitées en nombre et hétérogènes dans leur contenu »<sup>26</sup>.

Longtemps perçu comme un « tabou »<sup>27</sup>, **le problème des discriminations ethno-raciales a gagné en légitimité mais leur dénonciation le reste encore insuffisamment**. Ainsi, « le processus de reconnaissance des discriminations comme problème public est resté inachevé »<sup>28</sup> et les raisonnements politiques à l'origine du portage ou non de la question, en particulier à l'échelle locale, limitent la reconnaissance et la prise en compte du sujet.

Ainsi, si différentes **initiatives** de prévention et de lutte contre les discriminations sont **conduites au niveau national et local**, leur **efficacité reste difficilement mesurable** lorsqu'elles ne constituent pas des dispositifs ciblés sur des secteurs précis (la lutte contre les discriminations ethno-raciales, notamment). Plus encore, la **capacité des jeunes – et notamment des jeunes vivant en quartiers prioritaires – à exprimer leur vécu des discriminations** pour les conduire à peser sur les actions de prévention et de lutte contre les discriminations étant encore **peu étudiée, notre évaluation s'inscrit ainsi dans un contexte où la capacité d'action collective – à la fois des acteurs institutionnels, associatifs et des jeunes – reste donc à explorer**.

*Il s'agit alors, à partir d'une étude multi-sites – permise par le caractère interterritorial de l'expérimentation – de comprendre le rôle d'impulsion et de mobilisation des collectivités locales dans le champ de la lutte contre les discriminations, d'une part, et sur les conditions de participation effective des groupes de jeunes dans les dispositifs de prévention et de lutte, d'autre part.*

## 1.3. L'expérimentation évaluée

L'expérimentation « *Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires de l'agglomération grenobloise et d'autres territoires métropolitains ou de banlieue : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire* » a été retenue à la suite de l'appel à projets APDISCRI2 lancé par le FEJ en 2018 (1.3.1). Nous présentons dans cette section les objectifs et la

---

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> F. Nasri, « Marie-Christine Cerrato Debenedetti, La lutte contre les discriminations ethno-raciales en France. De l'annonce à l'esquive (1998-2016) » », art cit.

<sup>28</sup> *Ibid.*

structuration globale de cette expérimentation (1.3.2) et revenons sur les éléments qui ont pu affecter sa bonne mise en œuvre au cours des trois dernières années (1.3.3).

### 1.3.1. L'appel à projets APDISCRI2

En 2018, le FEJ a lancé un appel à projets intitulé « prévention et lutte contre les discriminations envers les jeunes » s'adressant aux structures (associations, collectivités, établissements scolaires) « souhaitant expérimenter un dispositif innovant visant à prévenir et lutter contre les discriminations subies par les jeunes de moins de 30 ans, en particulier les discriminations liées à leur origines ethniques supposée ou au territoire » mais également à des équipes d'évaluations (universitaires, cabinets d'évaluation).

Dans un premier temps, les structures porteuses d'un projet étaient appelées à déposer un projet d'expérimentation dont une première sélection a été opérée par le FEJ. Dans un second temps, les équipes évaluatrices étaient invitées à se porter candidat pour travailler sur les futures expérimentations. Dans un troisième temps, les porteurs de projets et les évaluateurs retenus par le FEJ ont travaillé par binôme (une structure porteuse de projet/ une structure évaluatrice) et ont soumis un dossier commun de candidature. La sélection finale des projets et de leur protocole d'évaluation a été réalisée par le FEJ. Le projet porté par la Métropole de Grenoble et la candidature de l'Agence Phare ont été retenus et appariés par le FEJ, les engageant réciproquement dans une démarche expérimentale et d'évaluation *in itinere*, sur une durée de trois ans.

Les objectifs attendus des expérimentations étaient d'agir sur la prévention et/ ou les actes et mécanismes discriminatoires susceptibles d'être vécus par les jeunes, du fait de leur origine supposée et de leur lieu de résidence. Ces expérimentations pouvaient s'inscrire dans une perspective préventive ou de traitement/ d'aide aux personnes concernées par des discriminations. De même, les publics cibles pouvaient être à la fois les jeunes concernées par les discriminations, les organismes et les personnes potentiellement coproductrices de ces discriminations ainsi que les témoins des discriminations.

### 1.3.2. Le projet porté par la Métropole de Grenoble et évalué par l'Agence Phare

Le projet « *Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires de l'agglomération grenobloise et d'autres territoires métropolitains ou de banlieue : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire* » est un projet dont l'originalité première est liée à sa dimension interterritoriale (1.3.2.1). Ses objectifs sont de contribuer à une meilleure compréhension des mécanismes de discrimination envers les jeunes et à prévenir les faits de discrimination en associant les professionnels et les jeunes eux-mêmes (1.3.2.2). Pour cela, le projet s'est structuré en trois grands axes, poursuivant chacun des actions ciblées (1.3.2.3).

#### 1.3.2.1. Un projet « interterritorial »

L'expérimentation évaluée a été portée et coordonnée par la **métropole de Grenoble (Grenoble Alpes Métropole)** et plus encore par la chargée de mission égalité et lutte contre les discriminations dépendant du pôle « cohésion sociale » de cette collectivité (désigné comme la « porteuse principale ci-après »). Le

projet, dans une visée inter-territoriale, a associé également la **métropole de Nantes (Nantes métropole) et les villes d'Aubervilliers et de Villeurbanne**, ces collectivités s'étant rassemblées car portant le même type d'actions (notamment par l'existence de réseaux de veille et de vigilance sur les questions de discriminations) et ayant la même préoccupation à l'égard des jeunes. Elles partagent en effet les mêmes constats et des approches convergentes de la politique de lutte contre les discriminations : dimension processuelle, systémique et co-produites des discriminations.

Dans chacune des collectivités locales engagées, les personnes référentes de l'expérimentation étaient les chargés de mission en charge des questions d'égalité, de lutte contre les discriminations selon des appellations variées. D'abord partie prenante du projet, la ville de Strasbourg s'en est finalement désengagée faute de soutien politique.

Sur ces territoires, et plus encore *in fine* sur l'agglomération grenobloise, l'expérimentation a mobilisé également d'autres **acteurs locaux – notamment associatifs mais aussi des chercheurs** – engagés sur les questions de lutte contre les discriminations y compris des **collectifs de jeunes**.

### 1.3.2.2. Les objectifs de l'expérimentation

Le projet porté la Métropole de Grenoble et ses partenaires visait la mise en place d'un dispositif d'actions spécifiques et complémentaires en direction des jeunes, d'une part pour **lutter contre les discriminations au travers des réseaux de veille ou de vigilance en construction** (mobilisant le droit en faveur de la non-discrimination), et d'autre part pour **mieux comprendre les processus inégalitaires et discriminatoires, en agissant avec les jeunes**.

Le projet poursuivait en particulier **trois axes de réflexion** et de travail :

- La mobilisation des réseaux de vigilance pour renforcer la prise en compte des discriminations vécues par les jeunes des quartiers populaires (axe 1) ;
- Renforcer le rôle des professionnels de la jeunesse dans la lutte contre les discriminations envers les jeunes des quartiers populaires et lutter contre la coproduction et la banalisation des discriminations liées à l'origine et au territoire (axe 2) ;
- Soutenir les jeunes comme acteurs en matière de lutte contre les discriminations (axe 3).

Pour chaque axe, des objectifs secondaires ont été définis ; ils étaient au nombre de dix-sept au total (voir partie 1.3.3, ci-dessous).

### 1.3.2.3. Les axes et actions du projet

Les actions poursuivies à travers chacun des trois axes du projet étaient les suivantes :

- Axe 1 - **Les réseaux de vigilance** : lutter contre les discriminations liées à l'origine supposée et au territoire dont sont victimes les jeunes en créant des actions spécifiques susceptibles de rendre efficaces les dispositifs de vigilance ou de veille qui ont été mis en place récemment par ces acteurs :

AXE	ACTIONS ENVISAGEES
<b>Axe 1</b>	1. Développer des actions d'information en matière du droit à la non-discrimination à destination des jeunes
	2. Démarches de conscientisation avec les jeunes à l'aide d'outils tels que l'expo « Nous » (ISCRA) ou « nous et les autres » (Musée de l'Homme) – démarche d'éducation populaire
	3. Elaborer des outils de communication adaptés aux jeunes, et avec eux (lien avec axe 3)
	4. Intégrer de nouveaux acteurs jeunesse dans les réseaux de vigilance
	5. Mesurer et analyser les situations remontées concernant des jeunes
	6. Développer la mesure des inégalités et discriminations relatives aux jeunes

- **Axe 2 - Les formations** : prévenir les discriminations dont sont victimes les jeunes en outillant les professionnels au travers de formations-actions et d'outils concrets diffusables

AXE	ACTIONS ENVISAGEES
<b>Axe 2</b>	7. Identifier et analyser les différents modes de fonctionnement des réseaux de vigilance des territoires et la place des acteurs de la jeunesse notamment auprès des acteurs du Droit
	8. Mettre en réseau ces dispositifs et échanger sur leur fonctionnement et la place des acteurs jeunesse (participation/observation mutuelle des dispositifs et temps d'analyse avec le séminaire spécifique en milieu de projet)
	9. Accompagner les professionnels de ces réseaux pour une meilleure prise en compte des jeunes (théâtre forum par exemple) : adapter les formations-actions existantes ou en créer
	10. Mettre en commun et capitaliser les travaux déjà réalisés sur les territoires en lien avec la thématique des discriminations et des jeunes
	11. Mettre en commun et capitaliser les travaux déjà réalisés sur les territoires en lien avec des thématiques connexes aux discriminations
	12. Sensibiliser, former et/ou accompagner d'autres (groupes de professionnels en contact avec les jeunes pour une meilleure prise en compte des discriminations

- Axe 3 - **Les enquêtes jeunes** : appréhender l'expérience et l'impact des discriminations sur les parcours des jeunes et mieux comprendre les processus à l'œuvre tout en soutenant la mobilisation des jeunes (conscientisation, mobilisation du droit, artistique, citoyenne) jusqu'à la co-construction (avec professionnels, puis élus) de pistes d'actions énoncées par eux-mêmes.

AXE	ACTIONS ENVISAGEES
<b>Axe 3</b>	13. Identifier les collectifs et groupes de jeunes mobilisés et à mobiliser sur les territoires
	14. Croiser les regards : mettre en réseau ces groupes et collectifs par des rencontres, des échanges, partager les analyses
	15. Conduire une ou des enquête-action avec et auprès de jeunes sur l'impact des discriminations sur leurs parcours, leur rapport aux institutions et les solutions qu'ils souhaitent voir émerger
	16. Focus sur la santé
	17. Co-construire des pistes d'actions, entre jeunes, avec les professionnels, les élus

Le présent rapport d'évaluation, par l'analyse des effets produits sur chacun des axes, s'attachera à décrire les actions réalisées de celles restées secondaires. Si la plupart des actions affichées pour l'axe 1 (1, 2, 4, 5) et l'axe 2 (7, 8, 9, 12) ont été dans l'ensemble réalisées, les actions prévues pour l'axe 3 sont celles qui ont rencontré le plus de difficultés à voir le jour, ce qui sera détaillé dans la partie « résultats » consacrée à l'axe 3 (voir partie 5).

### 1.3.3. Une mise en œuvre heurtée

**La mise en œuvre du projet et de son évaluation a été confrontée deux difficultés** majeures.

D'une part, **les actions prévues dans le projet ont globalement tardé à se mettre en place dans l'ensemble des territoires**. A Aubervilliers, ces actions n'ont pour ainsi dire pas pu se mettre en place en raison du contexte institutionnel local (peu de soutien politique, un dialogue difficile entre les services jeunesse et lutte contre les discriminations, un isolement de la référente du projet dans son institution). Ces retards dans la mise en œuvre du projet peuvent s'expliquer par la **difficulté à animer le projet à l'échelle de quatre territoires** (animation principalement assurée par la porteuse de projet de la Métropole de Grenoble) et **un certain attentisme des porteurs de projet territoriaux**, engagés par ailleurs dans des projets et engagements multiples à l'échelle de leur propre territoire.

En outre, **la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19** a entraîné **l'annulation d'évènements** (suivie ou non de reports) qui auraient pu être intégrés à l'analyse et a nécessairement **ralenti le processus de mise en œuvre du projet global**, ce qui a particulièrement affecté l'axe 3 dédié et impliquant des jeunes. Par ailleurs, le contexte sanitaire a également affecté momentanément la

disponibilité de certains interlocuteurs (comme les porteurs de projet). L'évaluation a néanmoins cherché à s'adapter et à maintenir un lien avec le terrain, *a minima* avec la porteuse de projet principale, de manière à analyser aussi les propres aménagements du projet.

Ces différents éléments ont amené la porteuse de projet et ses partenaires à demander un prolongement de la convention sur une durée de 6 mois, entraînant de fait, un report de la démarche évaluative.

# 2.

## Le protocole d'évaluation

L'évaluation de l'expérimentation s'articule autour de **questions évaluatives, spécifiques à chacun des axes** du projet et d'**une problématique commune au projet dans sa globalité** (2.1). La méthodologie employée pour mener cette évaluation est **qualitative**, fondée sur une analyse documentaire et bibliographique, des entretiens semi-directifs et des observations non-participantes dont le détail est présenté dans cette section (2.2).

## 2.1. Le référentiel d'évaluation

L'évaluation réalisée par l'Agence Phare a été guidée par une problématique (2.1.1) et des hypothèses évaluatives (2.1.2) auxquelles le présent rapport final entend apporter des éléments de réponse.

### 2.1.1. La problématique de l'évaluation

Les actions de lutte contre les discriminations sont souvent évaluées au prisme de leur capacité à réduire l'expérience de la discrimination vécue par les individus, notamment par les approches de type testing.

Elles sont beaucoup plus rarement analysées dans leur capacité à mobiliser un écosystème d'acteurs variés, et les effets collectifs de ces actions (sur des groupes de jeunes, sur des groupes de professionnels) restent méconnus.

Il s'est donc agi, en partant de l'originalité de l'expérimentation portée par Grenoble Alpes Métropole (dimension inter-territoriale notamment), de répondre à la question suivante :

**Comment une expérimentation portée par un réseau d'acteurs territoriaux permet-elle de produire des actions, relevant à la fois de la prévention et de la lutte contre les discriminations, qui sont cohérentes et efficaces, car adossées à une meilleure prise en compte et implication des jeunes eux-mêmes ?**

### 2.1.2. Les hypothèses évaluatives

Trois hypothèses ont guidé l'évaluation depuis le départ :

- **Hypothèse 1 (au niveau des politiques publiques) :** à l'échelle nationale, les politiques publiques de prévention et de lutte contre les discriminations visent surtout à rendre visibles les discriminations (opérations de testing dans l'emploi, par exemple), à promouvoir une égalité réelle (en visant par exemple à réduire les écarts de salaire entre hommes et femmes, par exemple) ou à davantage sanctionner des infractions à caractère discriminant (loi de mai 2008, par exemple), en mobilisant avant tout l'outil juridique. A l'échelle locale, ces politiques publiques se heurtent fréquemment à un double écueil : une méconnaissance des phénomènes de discrimination vécus par les individus (et notamment par les jeunes) ainsi qu'une faible articulation des politiques de prévention et de lutte contre les discriminations aux autres politiques publiques. Nous avons ainsi fait l'hypothèse que la constitution d'un réseau de professionnels de différentes collectivités locales constituerait un outil permettant de modéliser une approche territoriale de la prévention et de la lutte contre les discriminations, prenant mieux en compte les problématiques territoriales ainsi que les points de vue des jeunes des territoires.
- **Hypothèse 2 (au niveau des professionnels) :** les professionnels confrontés aux jeunes victimes de discriminations sont généralement peu armés pour répondre aux besoins et attentes exprimés par ces derniers et peinent à proposer une réponse globale aux enjeux, par nature intersectoriels. Nous avons ainsi émis l'hypothèse qu'un outillage des professionnels mené de manière interdisciplinaire (notamment juridique et sociologique dans cette expérimentation) permettrait d'instaurer une prise en compte plus globale des discriminations vécues par les jeunes,

et de favoriser l'apparition de réponses multi-acteurs plus globales, et donc plus pertinentes, à destination des jeunes.

- **Hypothèse 3 (au niveau des jeunes)** : les politiques publiques de jeunesse sont rarement construites avec les jeunes et cela amoindrit généralement leur pertinence ainsi que leur efficacité. Nous avons ici porté l'hypothèse qu'une expérimentation permettant de faciliter l'émergence puis la prise en compte réelle de la parole des jeunes sur la question des discriminations permettrait d'une part de faciliter leur implication dans la définition d'actions de prévention pertinentes (car issues de leur vécu) ainsi que d'augmenter leur capacité à recourir aux dispositifs les concernant sur le sujet.

Le présent rapport entend apporter des éléments de réponses à chacune des hypothèses initialement posées à l'aune de l'évaluation de l'expérimentation.

## 2.2. La méthodologie employée

Au vu du contexte dans lequel s'inscrit l'expérimentation (recherche d'articulation entre différents secteurs d'action publique, entre approches de prévention et de lutte contre les discriminations, projet multi-sites) et du contexte dans lequel s'inscrit l'évaluation (faible connaissance du vécu des jeunes sur les discriminations, voire focalisation sur la question de la « victimisation », faible documentation évaluative de projets de lutte contre les discriminations portés par des collectivités locales), et de la nature de l'expérimentation (dispositif non-stabilisé, mobilisant un grand nombre de parties prenantes de nature variée, avec des objectifs multiples), nous avons proposé **un protocole d'évaluation structuré par une démarche qualitative**.

L'étude menée s'inscrit dans une approche sociologique et repose sur une méthodologie d'enquête fondée sur un travail d'**analyse documentaire et bibliographique** (2.2.1), des **entretiens semi-directifs individuels et collectifs** menés avec un échantillon d'acteurs locaux (2.2.2) et des **observations non-participantes** de temps organisés sur chacun des trois axes développés par l'expérimentation (2.2.3).

### 2.2.1. Analyse documentaire et bibliographique

Un travail d'analyse documentaire a été réalisé à partir de deux corpus :

- **Des sources scientifiques**, portant sur des **travaux de la sociologie, du droit, de la psychologie sociale et de la science politique**, en mobilisant notamment :
  - Les notions de vécu des discriminations par les acteurs eux-mêmes, ainsi que les logiques d'intériorisation du système discriminatoires et de barrières symboliques auxquelles sont confrontés les jeunes (Noël, 2008 ; Talpin, Balazard, Carrel, Hadj Balgacem, Kaya, Purenne, Roux, 2021 ; Dhume, 2016) ;
  - Les notions d'acceptation et de co-production des discriminations par les acteurs institutionnels et professionnels de la jeunesse (Chappe, Eberhard, Guillaume, 2016) ;
  - Les notions d'empowerment de groupes sociaux vulnérables, de co-construction de politiques publiques avec les jeunes (Eliasoph, 2011 ; Bacqué, Biewemer, 2015 ; Cortéséro, 2014 ; Balazard, Rui, 2018) ;

- Les controverses autour des approches de politiques publiques visant à prévenir et à lutter contre les discriminations : « discrimination positive », approches répressives du fait discriminatoire, approches plus régulatrices (Calvès, 2008).

- **Des sources dites « primaires »**, portant sur :

- Les documents en lien avec la mise en œuvre du projet : ordres du jour et comptes-rendus de réunion, échanges de courriers électroniques, listes d'émargement, appels d'offre et réponses associés pour les prestations externes attendues sur chacun des axes du projet, documentation recueillie lors des événements observés, etc. ;

- Les productions réalisées dans le cadre du projet : rapports (notamment le rapport de Thomas Kirszbaum sur l'axe 1), outils (notamment les maquettes des outils initiés dans le cadre des formations-actions animées par Myriame Matari), ressources mises en lien sur la plateforme Enquête d'égalité, etc.

Ces documents ont été collectés par l'Agence Phare en continu, tout au long de l'évaluation, et ont permis d'alimenter les réflexions et analyses de l'évaluateur *in itinere*.

## 2.2.2. Entretiens semi-directifs

L'étude menée repose sur la conduite de **48 entretiens** semi-directifs **auprès de 62 personnes**, représentatives d'un échantillon d'acteurs locaux répartis en six catégories d'acteurs :

- le porteur de projet (Grenoble Métropole) ;
- les partenaires territoriaux du projet (Nantes Métropole, Villeurbanne, Aubervilliers) ;
- les intervenants prestataires sollicités sur les différents axes du projet ;
- les acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre d'actions relatives au projet (associations, collectifs, acteurs publics, etc.) ;
- les jeunes associés au projet ;
- les élus.

Parmi ces 48 entretiens, **40 ont été menés en individuel et 8 étaient des entretiens collectifs ou focus groupes**, réalisés auprès d'au moins deux personnes.

Les tableaux présentés ci-après décrivent la répartition des entretiens menés par type d'acteurs et par territoire (tableau 1) et par axe du projet (tableau 2).

**Tableau 1. Répartition des entretiens réalisés par type d'acteurs et par territoire**

	Equipe-projet FEJ	Jeunes	Intervenants prestataires	Elus	Partenaires	Professionnels	TOTAL
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>48</b>
<i>National</i>	15	0	1	0	0	0	16
<i>Grenoble</i>	1	4	6	1	3	7	22
<i>Nantes</i>	0	1	0	0	4	2	7
<i>Aubervilliers</i>	0	0	0	0	2	0	2
<i>Villeurbanne</i>	0	0	0	0	1	0	1

**Tableau 2. Répartition des entretiens réalisés par axe du projet**

	Entretiens
<b>Axe 1</b>	4
<b>Axe 2</b>	5
<b>Axe 3</b>	13
<b>Tous axes</b>	26
<b>Total</b>	<b>48</b>

**L'échantillon diversifié** d'acteurs interrogés a été constitué afin de disposer de points de vue potentiellement contrastés. Concernant les entretiens menés auprès des professionnels, ont été pris en compte les positionnements institutionnels des enquêtés (acteurs de la lutte contre les discriminations, acteurs jeunesse, double ancrage), ainsi que le territoire d'exercice et le niveau de participation au projet

(sur un ou plusieurs axes du projet). Un ajustement des acteurs interrogés a été réalisé *a posteriori*, en fonction de la disponibilité des personnes et de leur souhait de participer à l'étude.

**Un guide d'entretien semi-directif** a été construit à partir de l'analyse documentaire réalisée en amont et adapté selon les profils des enquêtés, les territoires d'étude et le format de l'entretien (individuel ou collectif). Il s'est organisé autour de questions ouvertes sur les parcours professionnels des enquêtés, leurs actions sur les champs de la lutte contre les discriminations et/ou de la jeunesse, leurs perceptions et attentes des actions entreprises/ reçues dans le cadre de l'expérimentation selon les axes du projet et les perspectives envisagées à la suite de l'expérimentation.

Les entretiens ont été **menés à la fois sur place** en face-à-face lorsque les conditions sanitaires le permettaient, **par téléphone ou par visioconférence** selon les modalités suivantes :

- **Des entretiens sur un temps long** afin d'accéder à des discours approfondis et riches ;
- **Des entretiens anonymisés.** Cette condition garantit la liberté de parole et l'émergence de discours pouvant être considérés comme critiques de la part des enquêtés. Les éléments de contexte susceptibles de rompre l'anonymisation ont été intégrés à l'analyse sans être associés à des verbatims ;
- **Des entretiens enregistrés** avec l'accord des enquêtés, puis retranscrits. Cette démarche garantit la qualité de l'entretien mené, mais surtout la profondeur de l'analyse réalisée.

**Les entretiens ont été retranscrits au fur et à mesure** de leur réalisation, pour pouvoir faire l'objet d'une **analyse thématique et comparative**. Cette modalité d'analyse de contenu est classique en sciences humaines et sociales. Le contenu des entretiens est lu de façon à y repérer les « *unités sémantiques qui constituent l'univers discursif de l'énoncé* »<sup>29</sup>. Une fois ces unités sémantiques (ou thèmes) repérées, elles sont regroupées et organisées en grandes idées. Cette méthode a permis de vérifier et d'**analyser la cohérence thématique entre les différents entretiens réalisés**. La retranscription des entretiens a également permis d'illustrer ces résultats à l'aide de **verbatim éclairants** et au plus proche de la réalité des acteurs enquêtés.

### 2.2.3. Observations non-participantes

Des séquences d'observations non-participantes ont complété le corpus de données qualitatives collectées par l'évaluateur. Plus précisément, **45 observations ont été réalisées** dont **une majorité (n=24) concernant des temps nationaux (ou inter-sites)**. Ces observations ont été **relativement homogènes par axe du projet**, avec une prépondérance toutefois pour les observations inter-axes et spécifiques à l'axe 1 en ce que les observations des réunions des réseaux de vigilance présentaient notamment l'avantage d'être maintenues en distanciel lorsque le contexte sanitaire n'était pas encore pleinement favorable aux réunions en présentiel.

**Le choix des observations** menées a été guidé par la recherche d'une homogénéité des observations par site et par territoire, ainsi que de façon pragmatique, par le calendrier d'avancement de l'expérimentation. Les observations des temps communs à l'ensemble des sites et inter-axes ont quant à elles été systématisées autant que possible par l'évaluateur.

---

<sup>29</sup> Negura Lilian, « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS*, 2006, Théories et recherches.

**Tableau 3. Répartition des observations réalisées par territoire**

	Nombre d'observations réalisées
<i>National</i>	24
<i>Grenoble</i>	13
<i>Nantes</i>	7
<i>Aubervilliers</i>	1
<i>Villeurbanne</i>	0
<b>Total</b>	<b>45</b>

**Tableau 4. Répartition des observations réalisées par axe du projet**

	Nombre d'observations réalisées
<i>Axe 1</i>	14
<i>Axe 2</i>	7
<i>Axe 3</i>	11
<i>Tous axes</i>	13
<b>Total</b>	<b>45</b>

**Une grille d'observation** a été construite par l'évaluateur, permettant une collecte de donnée ciblée, systématique et commune à l'ensemble des observations menées. Cette grille a pu être adaptée en fonction des événements observés et du calendrier de ces derniers. Ces notes de terrain ont ensuite été retranscrites par l'évaluateur et intégrées à l'analyse produite pour appuyer ou illustrer des propos.

# **PARTIE 2.**

# **Résultats**

# 3.

## Une prise en compte timide de la question « jeune » au sein des réseaux

Pour les réseaux de veille des différentes collectivités locales, plusieurs enjeux ont pu être travaillés dans le cadre du projet FEJ : la structuration et le développement du réseau en tant que tel, l'interconnaissance avec les autres réseaux mobilisés dans l'expérimentation, ou encore la place des jeunes au sein de ceux-ci. Dans le cadre de l'évaluation, c'est bien ce dernier enjeu qui constitue le cœur de l'étude : alors que les jeunes victimes de discriminations étaient peu visibles au sein de ces réseaux<sup>30</sup>, il s'agissait de **comprendre en quoi un travail à la fois localisé et interterritorial pouvait permettre de renforcer la prise en compte des jeunes par, et au sein de ces réseaux de veille**, qui constituent l'outil le plus concret de mobilisation du droit. Concrètement, et bien que le portage de projet ait revendiqué la mobilisation d'un nombre d'actions et d'activités importantes autour de l'axe 1, ce sont **essentiellement deux actions principales qui peuvent être identifiées comme relevant essentiellement du « projet FEJ »** : l'animation d'un réseau interterritorial, se matérialisant par des échanges réguliers entre chargés de mission LCD des différentes villes ainsi que par des événements nationaux, d'abord ; un travail de production de connaissances réalisé par un sociologue et portant sur l'analyse et la comparaison des différents réseaux de veille, ensuite.

A la fin de l'expérimentation, deux résultats principaux peuvent être relevés : l'expérimentation a tout d'abord eu une fonction de renforcement du positionnement des professionnels, et notamment des chargés de mission LCD des collectivités (3.1). Elle a ensuite permis, timidement, de favoriser la prise en compte du public jeune, issu de QPV, dans l'activité des réseaux de veille (3.2).

---

<sup>30</sup> « Si l'on met de côté l'insertion et l'emploi, les domaines où les discriminations envers les jeunes des quartiers populaires sont les plus prégnantes (orientation scolaire, relations avec la police) font l'objet d'un faible nombre de remontées. Les structures représentées dans ces réseaux n'ont pas toujours d'ancrage fort dans les QPV. » Thomas Kirszbaum, *Aubervilliers, Grenoble-Alpes Métropole, Nantes Métropole et Villeurbanne : Rapport final d'analyse transversale des réseaux de lutte contre les discriminations*, s.l., 2023.

## 3.1. Un renforcement du positionnement des professionnels

L'engagement des collectivités territoriales dans un projet expérimental de long-terme s'est traduit par la participation, quatre années durant, à de nombreuses réunions de travail, autour d'un projet parfois perçu comme flottant, mais dont l'intérêt premier était d'ouvrir un espace de rencontre et de dialogue entre des chargés de mission relativement isolés au sein de leur collectivité. En ce sens, ils ont pu retirer des bénéfices individuels, et professionnels, de la participation au projet FEJ, favorisant un positionnement qui était en voie de fragilisation au début de l'expérimentation.

Il apparaît que cela a été rendu possible par un recadrage rapide des ambitions de l'axe 1 de l'expérimentation, au détriment de la question « jeune », mais au bénéfice des problématiques quotidiennes rencontrées par les professionnels dans l'animation de leurs réseaux de veille (3.1.1). Ils ont pu en retirer des réflexions, partages d'expérience et *stimuli* favorisant une forme de réflexivité qui leur a été utile (3.1.2).

### 3.1.1. Des ambitions rapidement recadrées, au détriment de la question « jeune »

La mise en place de l'axe 1 de l'expérimentation a, sans nul doute, souffert, d'une absence de formulation claire d'objectifs spécifiques. Si le projet proposait initialement une ambition très générale (« *Mobiliser les réseaux de vigilance pour renforcer la prise en compte des jeunes des quartiers populaires (les plus exposés aux discriminations liées à l'origine et au territoire – développer une approche intersectionnelle* ») qui comportait initialement une série d'actions plus ou moins concrètes, **l'animation de l'axe 1 a très rapidement été recentrée autour du travail « d'analyse [des] différents réseaux, [de] leurs différences et [de] leur pertinence »**<sup>31</sup>, confié à Thomas Kirsbaum, sociologue, dans le cadre d'un contrat de prestation.

Indépendamment de la qualité du travail d'analyse effectué, **le recadrage rapide de l'axe autour d'une action principale**, de nature intellectuelle et analytique, a eu plusieurs effets :

- Tout d'abord, la disparition d'un objectif stratégique clairement formulé au profit d'un travail de nature technique a conduit à rendre flou l'intérêt de cet axe de l'expérimentation pour les acteurs – les axes 2 (formations) et 3 (enquêtes) étant, dans leur ambition, davantage propices à une compréhension large. Surtout, **la question des jeunes et de leur place en a été rétrogradée**, passant d'un enjeu central à une question parmi d'autres dans l'analyse générale, transversale et comparative des réseaux de veille des collectivités engagées dans le projet FEJ.
- Cela a tout ensuite engendré **une forme de passivité au sein du réseau d'acteurs engagé dans le projet FEJ**, ceux-ci étant placés dans une position d'enquêté-es, puis d'attente des résultats. Si une première production a rapidement émergé (une note d'analyse intermédiaire ayant été rendue dès mai 2020), celle-ci constituait avant tout en des constats et un appel à leur prise en main. Tout au long de l'expérimentation, les acteurs ont semblé osciller entre l'attente de

---

<sup>31</sup> Observation du Comité technique du projet FEJ du 11 mars 2020.

propositions et préconisations déjà formalisées, qu'ils auraient ensuite pu discuter, et la conscience d'une nécessité de faire émerger d'eux-mêmes des pistes d'action concrètes.

- Cela a ensuite conduit à **recentraliser la prise en compte du sujet autour des chargés de mission LCD** des quatre (puis trois) communes engagées dans le projet FEJ : de par leur antériorité, leur expertise du fonctionnement des réseaux et leur leadership territorial, le travail mené, très fouillé et précis, a produit une matière qui leur était, finalement, avant tout destinée. Les observations menées des temps collectifs de réception de ce travail ont montré une difficulté des autres acteurs à s'appropriier le travail et le commenter, et ce tout au long de l'expérimentation.

Les actions menées dans le cadre de l'axe 1 l'ont donc été avant tout **au service des professionnels de la lutte contre les discriminations, à deux niveaux** : celui des chargés de mission des collectivités engagées dans l'expérimentation, d'une part ; celui des professionnels impliqués dans les réseaux de veille animés par ces collectivités d'autre part. Pour ces derniers, l'appropriation des travaux menés dans l'axe 1 semble cependant moins forte, ce qui peut s'expliquer par le manque de compréhension de l'enjeu central de la cellule de veille pour certains, voire d'une faible croyance dans son pouvoir transformateur des situations de discrimination rencontrées<sup>32</sup>. De ce point de vue, les professionnels qui, de par leur formation et leur trajectoire antérieure, étaient déjà fortement sensibilisés à la question des discriminations, semblent s'être davantage appropriés les enjeux de l'axe 1.

### 3.1.2. Un travail de modélisation des réseaux qui favorise la réflexivité des acteurs

Malgré le recadrage opéré et ses effets, le travail d'analyse des réseaux mené dans le cadre de l'axe 1 de l'expérimentation offre de nombreux enseignements utiles, et notamment pour les animateurs de ces réseaux.

Le séquençage des livrables en trois temps a permis aux acteurs de l'expérimentation – et notamment aux chargés de mission – d'obtenir rapidement une vision sur les résultats du travail mené et d'y apporter des correctifs. Dès **mars 2020, la mise en débat des premiers résultats de la note exploratoire permettait leur permettait ainsi de faire état d'une première perception contrastée des résultats**, jugeant le ton employé « *assez négatif* », tout en reconnaissant que celui-ci était « *le miroir de leur désespoir* ». D'une manière générale, le consensus était que la note rendait compte de la solitude technique des agents en charge de la lutte contre les discriminations, en lien avec le faible portage politique de cet enjeu<sup>33</sup>.

Dans un premier temps, la réception et la prise de connaissance de ce travail a permis de **rendre visible les différentes logiques existant en matière d'organisation** de la lutte contre les discriminations :

« Le FEJ, par la comparaison des réseaux, ça a été de dégager du temps entre professionnels de ces questions, pour dégager du temps de travail. C'est un besoin entre les professionnels, d'échanger. On voit bien là-dessus que chaque territoire formalise des stratégies qui sont plurielles et de les comprendre – on voit bien qu'à

---

<sup>32</sup> Entretiens menés avec des acteurs membres de la cellule de veille grenobloise sur la période de l'expérimentation.

<sup>33</sup> Observation du Comité technique du projet FEJ, 11 mars 2020.

## Grenoble ils sont plus institutionnalisés au niveau local. » (Entretien avec une équipe porteuse de projet, avril 2023)

ENCADRE

### L'analyse transversale des réseaux de LCD : un travail inédit

Le rapport commandité par les porteurs de projet à Thomas Kirszbaum constitue la pierre angulaire du travail mené au sein de l'axe 1 de l'expérimentation.

Répondant à l'objectif de produire une analyse comparative à même de rendre compte des logiques de l'action antidiscriminatoire dans les quatre territoires étudiés, il propose deux grands types de résultats. Le premier est relatif à la structuration et l'organisation des réseaux ; le deuxième porte sur les logiques d'action des réseaux, selon qu'ils activent le droit aux fins de réparer les torts subis par des individus et/ou aux fins de faire changer les pratiques au sein d'organisations (co)produisant des discriminations.

Ces résultats sont basés sur 23 entretiens individuels, 4 entretiens collectifs et 5 observations de réunions des réseaux, menés entre janvier 2020 et février 2021. Il a fait l'objet d'une note exploratoire diffusée dès le premier trimestre 2020, d'un rapport intermédiaire en juin 2021, puis d'un rapport final en mars 2023. Cette dernière version intègre une analyse des réponses apportées par les collectivités aux questions que leur a adressé le sociologue pour qu'elles précisent leurs stratégies futures.

Au-delà de la compréhension des différentes configurations existant sur les territoires, les chargés de mission ont pu **rapidement faire le constat des limites des dispositifs existants et identifier des manques à combler**, comme à Nantes, dès l'année 2020 :

« Pour Nantes, ça a été très pertinent d'entrer dans ce projet parce que ça nous a amené à nous interroger déjà sur la demande et la question des jeunes : dans le réseau Ravadis, tel qu'il existe aujourd'hui ou existait en octobre 2019 et début 2020, il n'y avait pas ou peu de place à la question des jeunes. » (Entretien avec l'équipe porteuse de projet, décembre 2020)

En lien avec le questionnement originel porté par l'expérimentation FEJ, la question de la place des jeunes a ainsi notamment pu être abordée à Nantes, bien que ce ne se fasse pas sans susciter des résistances à l'échelle locale<sup>34</sup>.

Si l'expansion de la pandémie de Covid-19 et les différentes phases de confinement ont limité la progression des réflexions entre mi 2020 et la mi 2021, **des premiers travaux « d'appropriation » ont été réalisés, notamment par Nantes et Grenoble, courant 2022**. Il s'agissait notamment de **répondre à une série de questionnements posés par Thomas Kirszbaum à l'issue de son travail d'analyse, afin que les collectivités identifient des pistes d'amélioration**. Celles-ci portaient sur 8 axes :

- La composition des réseaux
- Les domaines et critères de discrimination
- L'instrumentation des réseaux
- Les appuis politiques et institutionnels

<sup>34</sup> « Il y a un réseau Ravadis qui préexistait et qui travaillait sur les questions des discriminations. La question des jeunes était absente. On essaye qu'elle soit présente, pour autant on essaye qu'elle ne soit pas le seul sujet. On a eu une réunion du Ravadis mercredi, et il y en a qui me l'ont dit « il n'y a pas que les jeunes ». Bon, voilà. On l'entend mais pour autant c'est la priorité du réseau pour les 2 ans qui viennent. » (Entretien avec le porteur de projet nantais, décembre 2020)

- Le repérage des situations et le travail de pré-qualification juridique
- La dimension transformatrice des réseaux
- La place des jeunes des quartiers populaires

Pour les porteurs de projet engagés dans l'expérimentation, ce travail a alors eu **une fonction réflexive et de « retour aux fondamentaux »** :

« Le projet FEJ a permis de reposer la question de ce qu'on fait ; de reposer des questions un peu oubliées. » (Entretien avec une équipe porteuse de projet, avril 2023)

C'est à Villeurbanne, où le réseau de veille est plus mature, que la diffusion des résultats du travail effectué semble avoir été le plus loin, puisqu'un travail collectif a pu être engagé au sein de la municipalité en mobilisant les résultats. Si la porteuse de projet villeurbannaise a souligné **l'utilité de mobiliser les pistes de travail lors des réunions de bilan avec les Directions** (« tout n'a pas été travaillé, mais en traitant la question des jeunes, cela fait avancer »), c'est aussi parce qu'un espace de dialogue sur les discriminations était préexistant :

« C'est possible car il y a une adéquation avec un autre projet APDISCRI [du FEJ] avec les centres sociaux. Du coup, ça croise à la capacité d'ouvrir le réseau à la branche jeunesse des centres sociaux, donc ça cristallise. Le projet FEJ [préexistant] donne un cadre à cette réflexion. » (Compte-rendu d'observation d'une réunion du Comité technique du projet FEJ, mars 2022).

Un **premier niveau d'effets de l'axe 1 est donc observable à l'échelle des chargés de missions des collectivités** engagées dans l'expérimentation. L'implication dans l'enquête menée par Thomas Kirszbaum, la compréhension des résultats puis le travail de formulation de réponses aux questions posées ont ainsi favorisé une **forme de réflexivité, voire d'outillage, sur leur environnement professionnel** et leurs capacités d'action.

## 3.2. Des effets variés sur la prise en compte des jeunes dans les réseaux de veille

Les effets les plus structurants de l'axe 1 de l'expérimentation s'observent cependant sur l'évolution des réseaux de veille.

Alors que ces réseaux peuvent être analysés au prisme de deux axes (une approche plutôt politique ou technique du droit ; une approche spécifique ou intégrée des jeunes des quartiers populaires), dessinant une cartographie diversifiée du positionnement des collectivités locales dans la lutte contre les discriminations<sup>35</sup>, les actions menées dans le cadre du « projet FEJ » donnent à voir des résultats hétérogènes en matière de traitement du public « jeune des quartiers populaires » au sein des réseaux. Si, **d'une manière générale, il est possible de faire le constat d'une évolution très timide de ces réseaux sur le** sujet, des prémices de transformation peuvent être identifiées, de manière graduée.

Dans le détail, il apparaît que l'engagement pérenne des trois collectivités<sup>36</sup> – Nantes, Grenoble et Villeurbanne – au sein du projet FEJ a produit des **résultats différenciés en termes d'évolution des réseaux**. A Grenoble, si le travail mené dans le cadre de l'axe 1 a pu contribuer à redynamiser la CVA autour de pistes d'amélioration de son fonctionnement, celle-ci n'a finalement que peu bénéficié de l'approche « jeunes » du projet FEJ (3.2.1). A l'inverse, on observe des effets plus importants à Villeurbanne, avec des logiques d'ouverture du réseau à de nouveaux acteurs jeunesse (3.2.2) et surtout à Nantes, avec la constitution d'un réseau – encore fragile – dédié aux acteurs jeunesse (3.2.3).

### 3.2.1. A Grenoble : un effet de redynamisation de la CVA, sans mise à l'agenda de la question jeune

A Grenoble, la politique publique de lutte contre les discriminations est structurée autour de trois outils principaux : une politique publique, un réseau d'acteurs ainsi qu'un instrument de travail collectif :

- Le **Plan Métropolitain de Prévention et Lutte Contre les Discriminations (PMPLCD), témoin de l'ancienneté de la formalisation d'une politique publique sur le sujet** : il a été formulé sur une première période 2010-2014 puis renouvelé sur la période 2015-2020.

Initialement impulsé à partir du cadre national de la politique de la ville et centré sur le critère de l'origine, le Plan souhaitait adopter une démarche systémique<sup>37</sup> : auprès des publics d'une part (accompagner les

---

<sup>35</sup> Le travail de modélisation effectué par Thomas Kirszbaum fait ressortir le positionnement des collectivités locales sur ces deux axes. En ce qui concerne les réseaux, « [ceux] d'Aubervilliers et Nantes privilégient une logique d'action fondée sur la dimension réparatrice et individualisée du droit, alors que ceux de Villeurbanne et Grenoble, sans négliger cette approche, tentent de combiner l'action judiciaire (au sens large) avec une approche plus politique et collective du droit, visant une meilleure intégration de la norme d'égalité de traitement au sein des organisations » ; en ce qui concerne la prise en compte des jeunes « bien qu'elle soit très récente, les réseaux proposent des combinaisons variables de démarches intégrées et spécifiques. Alors que Villeurbanne et Grenoble se positionnent respectivement sur une approche intégrée et une approche spécifique, Aubervilliers et Nantes tentent d'hybrider les deux approches » T. Kirszbaum, *Aubervilliers, Grenoble-Alpes Métropole, Nantes Métropole et Villeurbanne : Rapport final d'analyse transversale des réseaux de lutte contre les discriminations*, op. cit.

<sup>36</sup> La commune d'Aubervilliers s'étant progressivement retirée de l'expérimentation.

<sup>37</sup> ISM Corum, *Bilan évaluatif du Plan Métropolitain de Prévention et Lutte Contre les Discriminations de Grenoble Alpes Métropole. Présentation au Comité de pilotage du Réseau Partenaires-Egalité*, s.l., 2021.

personnes vers le droit), et auprès des professionnels d'autre part (travailler avec les acteurs pour favoriser la prévention et transformer en profondeur les pratiques professionnelles et institutionnelles).

ENCADRE

## La CVA grenobloise : une majorité d'acteurs intermédiaires

A Grenoble, la CVA, à l'instar de l'instance villeurbanaise, majoritairement composée de professionnels intermédiaires, « considérés comme mieux à même de repérer les discriminations que ces structures sont susceptibles de produire »<sup>38</sup>.

Concrètement, la CVA grenobloise réunissait en 2019 **18 structures ou services, membres du Réseau des « Partenaires Égalité »**. Plus précisément, la cellule réunit **5 associations dont une de prévention spécialisée** agissant auprès des jeunes de 11 à 25 ans et une régie de quartier intervenant, notamment, auprès d'un public jeune, les autres structures œuvrant dans les domaines de l'accès à la santé et à l'hébergement des personnes en situation de précarité ou encore un centre de santé communautaire. Elle comprend également **6 collectivités locales** et majoritairement des centres communaux d'action sociale des villes de la métropole ou des services jeunesse (pour la ville de Grenoble notamment). Sont enfin membres **3 missions locales**, une maison de l'emploi, la CAF et les services insertion et jeunesse de la Métro.

**Les acteurs jeunesse y sont donc présents par les missions locales, le service jeunesse et l'association de prévention spécialisée.**

• **Le Réseau Partenaires-Egalité (RPE)**, animé par la GAM, a été créé dans le cadre du Plan 2015-2020, et se caractérise par sa dimension métropolitaine.

Sa création en 2016 est fondée le constat d'une difficulté opérationnelle : face au faible nombre de situations de discriminations repérées et à la difficulté des acteurs à les identifier – et donc à accompagner les victimes, la création d'un réseau devait permettre aux professionnels d'être mieux outillés sur le plan juridique, tout en faisant évoluer leurs pratiques professionnelles. L'adhésion au réseau implique la signature d'une Charte, construite début 2017 et articulant quatre engagements.

• **La Cellule de Veille et d'Action (CVA) a été créée pour répondre au besoin de soutien** exprimé par les professionnels et en lien avec le premier engagement de la Charte (« Agir face aux situations de discrimination ») et s'intègre au Réseau Partenaires-Egalité.

Pour les organisations membres de la CVA, l'engagement se matérialise par la désignation d'un professionnel référent, présent lors des réunions trimestrielles de la cellule. Il facilite la montée en compétences des personnel, la mise en lien avec d'autres acteurs ainsi que la capacité à qualifier les discriminations, et à y apporter des réponses.

Entre son lancement en 2016 et le début de l'expérimentation FEJ en 2019, 90 situations de discrimination<sup>39</sup> avaient pu être repérées, initiant une mise en visibilité de la réalité des discriminations sur le territoire. Parmi ces situations, plus d'un tiers était relatif à l'origine ethnique et la couleur de peau<sup>40</sup>.

<sup>38</sup> T. Kirszbaum, *Aubervilliers, Grenoble-Alpes Métropole, Nantes Métropole et Villeurbanne : Rapport final d'analyse transversale des réseaux de lutte contre les discriminations*, op. cit.

<sup>39</sup> Parmi ces 90 situations, 29 étaient issues de formulaires saisis par les individus directement, ou par des structures non membres de la CVA et 61 provenaient de fiches de signalement, saisies par les structures membres et remontées via la CVA.

<sup>40</sup> Compte-rendu du Comité de pilotage de la CVA du 26 février 2021.

L'évaluation du PMPLCD menée en 2021<sup>41</sup> dressait **un bilan contrasté de l'action grenobloise** en matière de LCD. Sur **le plan des avancées, la décennie 2010** a notamment permis :

- La constitution **d'un réseau d'acteurs** large (acteurs du droit, intermédiaires de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, acteurs de la recherche et du milieu associatif, communes impliquées<sup>42</sup>) et largement formé
- Une **appétence pour l'innovation** sur le sujet : volonté de mettre en place des démarches recherche-action, organisation de conférences-débats, investissement dans l'appel à projets APDISCRI2 du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ).

Des résultats plus contrastés étaient relevés sur des aspects-clés :

- Un **portage politique métropolitain de la LCD initialement fort, mais qui s'était affaibli** au fil des années, alors que l'enjeu est de maintenir un engagement fort sur un territoire large, composé de 49 communes.
- Une **absence de portage transversal technique en interne**, conduisant à une action relativement isolée de la chargée de mission, alors que la politique publique est ambitieuse et nécessite des moyens importants.
- L'enjeu de **rendre visible l'expertise** construite par la Métropole grenobloise en matière de LCD.

Dans ce contexte, **l'axe 1 de l'expérimentation FEJ visait à mieux prendre en compte les jeunes dans l'action de la CVA** ; le porteur de projet faisant le constat d'une cellule fonctionnant relativement bien, mais dont le fonctionnement était lié à la nature des structures le composant. En octobre 2019, il était ainsi fait état auprès des membres du RPE d'une capacité de la CVA à identifier les situations grâce aux critères tels que l'identité sexuelle, l'origine, le handicap ; tout en présentant **le critère de l'âge comme étant un enjeu fort pour les années à venir**, notamment en raison de l'engagement dans le projet FEJ, ainsi que de l'implication dans la CVA d'acteurs du territoire en lien direct avec le public jeune (Missions locales).

Sur la période 2019-2022, si le projet FEJ a pu être intégré au fonctionnement de la cellule, cela s'est cependant **surtout matérialisé par la présentation régulière de ses objectifs** lors des réunions de l'instance, en insistant notamment sur **les liens à opérer entre le fonctionnement de la CVA et les deux autres axes de l'expérimentation** : présentation des possibilités de bénéficier des formations pour les professionnels membres de la CVA (axe 2), de l'avancement des travaux d'enquête et de la conception d'outils tels que la plateforme Enquête d'égalité (axe 3).

Concrètement, les réunions de la CVA se déroulaient en alternant le travail collectif autour des fiches de signalement, la présentation des objectifs et des avancées du projet FEJ sur ses différents volets. **La question des jeunes n'a pas fait l'objet d'un traitement particulier tout au long des réunions de la CVA sur la période de l'expérimentation** ; il en ressort que le projet FEJ n'a pas spécifiquement alimenté la réflexion de la CVA sur la question « jeunes », qui continue à constituer un public « traité » parmi les autres lors du travail collectif sur les fiches.

L'apport majeur de l'axe 1 pour le porteur grenoblois consiste surtout en **la participation au travail de diagnostic multisites des réseaux de LCD mené par Thomas Kirszbaum, qui a permis de faire émerger des pistes d'amélioration opérationnelles pour l'ensemble des réseaux étudiés**. A Grenoble, à la suite du travail transversal de diagnostic mené, la CVA s'est réunie en juin 2022 pour travailler sur les pistes d'amélioration

---

<sup>41</sup> ISM Corum, *Bilan évaluatif du Plan Métropolitain de Prévention et Lutte Contre les Discriminations de Grenoble Alpes Métropole. Présentation au Comité de pilotage du Réseau Partenaires-Egalité, op. cit.*

<sup>42</sup> Et notamment les communes d'Echirolles, Fontaine, Grenoble, Le Pont de Claix, Saint-Martin d'Hères.

## Un faible investissement des questions de jeunesse par les réseaux de veille

Les observations des réunions de la CVA grenobloise ainsi que du réseau RAVADIS nantais menées entre 2020 et 2022 montrent la **faible appropriation de ces instances par les acteurs jeunesse** du territoire.

Dans la pratique, les acteurs mobilisent de manière très différenciée le dispositif, produisant pour certains de nombreuses fiches de signalement de discriminations (comme une représentante de l'équipe de développement local), d'autres au contraire n'en produisant que peu ou pas du tout (mission locale, équipe de prévention spécialisée). Il apparaît que les acteurs jeunesse sont globalement **peu pourvoyeurs de fiches de signalement de discriminations vécues par les jeunes** qu'ils accompagnent, et ce même s'ils sont présents dans les instances.

**Trois raisons peuvent l'expliquer** : une participation aux instances vécue comme une obligation, associée à une faible utilité perçue de celles-ci ; une difficulté à accepter que les membres du réseau puissent eux-mêmes être identifiés par les fiches de signalement ; une culture professionnelle qui fait primer le référentiel de l'accès aux droits à celui des discriminations.

identifiées par le sociologue. Plus que sur la question d'un public en particulier, celles-ci ont porté sur des questions méthodologiques (s'assurer d'un plus grand soutien politique, articuler les politiques publiques, travailler en transversalité) et de recherche d'une plus grande efficacité (mobilisation des directions des structures, participation citoyenne, etc.).

Si ces pistes méritent d'obtenir un débouché opérationnel – cela pourrait être le cas en phase post-expérimentation, elles témoignent **d'un effet de redynamisation de la CVA autour de pistes d'amélioration de son fonctionnement**, permis par l'expérimentation. Cependant, alors qu'un axe d'amélioration **ciblait la place des jeunes des quartiers populaires, celui-ci n'a pas été retenu** comme piste de travail principale par le porteur de projet grenoblois<sup>43</sup>, estimant que l'appui sur les centres sociaux et les Missions locales est suffisant pour toucher le public jeune<sup>44</sup>.

A ce stade, la matérialité de l'expérimentation reste donc peu perceptible : les membres de la CVA enquêtés en fin d'expérimentation indiquent, malgré les présentations répétées de l'expérimentation, avoir **du mal à identifier les contours du « projet FEJ »**, ainsi que ses objectifs – à l'exception des enquêtes (axe 3). Les formations (axe 2), si elles sont perçues comme utiles, ne sont que rarement comprises comme faisant parties de l'expérimentation. Plusieurs mois après la fin de l'expérimentation, les rapports d'étude menés dans le cadre des axes 1 et 3 n'avaient toujours **pas été transmis aux membres de la CVA enquêtés, alors que ceux-ci espéraient pouvoir s'en saisir afin d'aller porter la question de la discrimination des jeunes** auprès de leurs collègues et hiérarchie – public *a priori* moins convaincu de l'importance du sujet.

Au final, **l'axe 1 de l'expérimentation FEJ ne semble pas avoir, à la fin de l'expérimentation, fait bouger significativement le réseau de veille grenoblois sur la question des jeunes, et des discriminations qu'ils rencontrent.**

**Plusieurs facteurs l'expliquent** : une faible **définition des objectifs** du projet FEJ pour les membres du Réseau – hormis sur la plus-value des formations, tout d'abord ; une augmentation du volume de situations de discriminations remontées au sein de la CVA – tous publics confondus – qui a pu **accaparer les acteurs**, ensuite ;

<sup>43</sup> Compte-rendu de la réunion de la CVA du 16 juin 2022.

<sup>44</sup> Document de travail du porteur de projet grenoblois, transmis aux membres de la CVA en septembre 2022.

une **faible priorisation de la question « jeunes »** au sein de la cellule, troisièmement<sup>45</sup> ; des « livrables » qui n'ont **pas, ou que partiellement, été présentés** aux acteurs dans le temps de l'expérimentation, enfin.

Pour cette dernière raison, il est possible que la production de connaissances qui a eu lieu dans le cadre des axes 1 et 3 de l'expérimentation soit saisie par les membres de la CVA, lors des mois et années suivant l'expérimentation. **Des effets plus importants pourraient alors émerger** à moyen terme. Cependant, plusieurs acteurs membres de la CVA ont témoigné de **la difficulté de porter le sujet de la discrimination des jeunes** au sein des organisations en lien avec ce public, les professionnels pouvant davantage à un discours « positif » plutôt que « victimaire »<sup>46</sup>.

### 3.2.2. A Villeurbanne : un effet d'ouverture du réseau des acteurs LCD aux acteurs jeunesse

A l'instar des différences de configuration des réseaux de la lutte contre les discriminations, les collectivités locales ne se sont pas engagées de la même manière dans le projet, et n'en ont pas retiré les mêmes bénéfices. Alors que le réseau de veille grenoblois ne s'est pas focalisé sur la question « jeune », des résultats plus concrets de l'expérimentation sont ainsi observables dans les autres collectivités – et à un premier niveau à Villeurbanne.

**Villeurbanne constitue un cas à part dans l'expérimentation**, du fait de l'historique du travail sur la lutte contre les discriminations qui y a eu lieu, de son « rôle pilote »<sup>47</sup> au sein des collectivités locales engagées sur le sujet en France et de l'expertise qui s'y est développée, incarnée par une chargée de mission villeurbannaise positionnée à l'intersection des champs de l'action publique locale et académique.

Le réseau villeurbannais présente plusieurs spécificités. A l'instar de la configuration grenobloise, le réseau de veille villeurbannais est composé majoritairement de « professionnels intermédiaires ». Il a en revanche été constitué et développé en dehors du cadre de la politique de la Ville et n'est donc que peu relié à cette politique publique. **Largement développé et outillé** – professionnels formés, partenariats et documents d'engagement formalisés, outils de communication au grand public diffusés, appui sur un Observatoire créé en 2018, soutien politique pérenne – le réseau villeurbannais s'avère, au lancement de l'expérimentation, fonctionnel. Il est même vu – généralement positivement – par les **autres acteurs de l'expérimentation comme un « modèle »**, dont il conviendrait de s'inspirer.

Dans ce contexte, le porteur de projet villeurbannais s'est impliqué dans l'expérimentation de deux façons. La première a consisté à expliciter le fonctionnement de l'action générale de la collectivité locale en matière de LCD

---

<sup>45</sup> La réaction d'un jeune présent à la réunion du Réseau Partenaires-Egalité fin 2019 témoigne de l'absence de réflexion sur la manière d'associer le public jeune aux travaux du Réseau : « *Vous parlez tous bien, ce sont des belles paroles. Il y a des chiffres, des statistiques. J'ai l'impression qu'on fait des maths avec la vie des gens. Ce n'est pas comme ça qu'on le vit. Quand vous parlez des critères, primaires, secondaires ; une discrimination c'est une discrimination. Quand tu es noir, déjà tu es noir, et le territoire tu apprends à tricher avec, tu dis que tu habites à côté. Je comprends ce que vous dites, mais je ne comprends pas les actions ; j'ai compris que c'était un appel à projets, mais je n'ai pas compris quel était le projet.* » (Observation d'une réunion du Réseau Partenaires-Egalité, octobre 2019).

<sup>46</sup> « *Le côté désabusé est encore plus fort chez les jeunes. Peut-être que le service jeunesse ne veut pas enfermer les jeunes par rapport à leurs difficultés et cherche plus à valoriser des dynamiques plus motrices, plus d'exemplarités. Du coup, ça peut être plus compliqué d'être sur les discriminations. Et le service jeunesse n'est pas sur de l'accès aux loisirs ou de l'accès à l'emploi. C'est plus un accompagnement global des jeunes. Les situations qui pourraient être provoquées par l'accompagnement du service jeunesse sont moins nombreuses que nous. La mission locale aura plus de matière car elle est vraiment dans l'accompagnement individuel à l'emploi, alors que le service jeunesse, c'est plutôt des groupes de parole, des soirées.* » (Entretien avec un membre de la CVA, 2022).

<sup>47</sup> T. Kirszbaum, *Aubervilliers, Grenoble-Alpes Métropole, Nantes Métropole et Villeurbanne : Rapport final d'analyse transversale des réseaux de lutte contre les discriminations*, op. cit.

(stratégie politique, instrumentation technique), en faisant bénéficier les autres membres de l'expérimentation de ses enseignements.

La seconde a consisté à **faire évoluer, à la marge, la composition du réseau de veille sans amender sa doctrine, largement stabilisée et adoptée**. Alors que celui-ci est marqué par une approche « universaliste », consistant à proposer plutôt des actions indifférenciées en fonction des publics potentiellement victimes de discriminations, l'inclusion de structures travaillant directement au contact des jeunes constitue le levier principal d'intégration de la question « jeunes » au travail du réseau. En ce sens, si le réseau comportait déjà quelques acteurs spécialisés dans le champ de la jeunesse (Ailoj, Missions locales), **la dynamique du projet FEJ a eu pour effet d'en inclure de nouveaux** (Bureau information jeunesse, centres sociaux). A Villeurbanne, les effets de l'axe 1 sont ainsi tenus, mais s'inscrivent en cohérence avec l'approche déjà développée et installée.

### 3.2.3. A Nantes : la constitution d'un nouveau réseau, dédié aux discriminations vécues par les jeunes

Parmi les différents territoires engagés dans l'expérimentation, c'est **à Nantes que l'engagement dans l'expérimentation semble avoir eu le plus d'effets**. Le cas de figure nantais est particulier pour deux raisons. Tout d'abord, la stratégie de lutte contre les discriminations a été initiée dans le cadre de la Politique de la Ville ; d'autre part, celle-ci s'est progressivement élargie territorialement, dépassant le cadre communal nantais. La Ville de Nantes ainsi que la métropole nantaise avaient ainsi adopté un outil commun (Charte d'engagement à lutter contre les discriminations) dès 2006 ; dix ans plus tard, la politique de lutte contre les discriminations était portée en commun par les deux niveaux de collectivité. Sur le plan opérationnel, c'est également en 2016 **qu'un Réseau d'acteurs et de vigilance et d'accès au droit des discriminations (RAVADIS)** a été créé, dans le cadre plus global d'une initiative nantaise<sup>48</sup>.

Malgré un contexte initialement peu favorable – l'égalité femmes-hommes étant davantage priorisé que la lutte contre les discriminations (ethnoraciales, liées à l'origine, etc.) – la mobilisation de la collectivité dans l'expérimentation s'est traduite par **la prise de conscience d'un faible dialogue existant entre les acteurs Jeunesse et les acteurs des quartiers populaires, et d'une difficulté à faire exister le public jeune au sein du RAVADIS**.

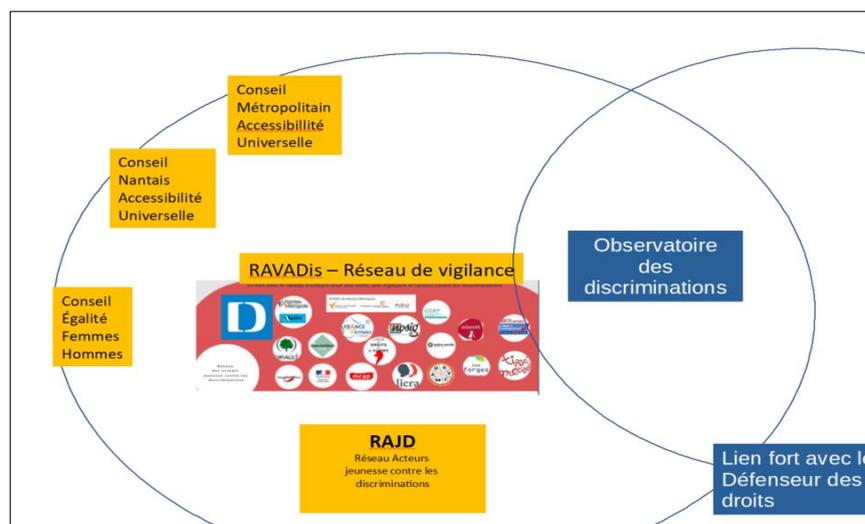
Cela s'est traduit par **la constitution d'un nouvel outil : le Réseau d'acteurs jeunesse contre les discriminations (RAJD)**, dont l'ambition est de faire monter en compétences les acteurs jeunesse du territoire sur trois axes : identification et traitement des discriminations, outillage pour la sensibilisation, expression des publics jeunes au contact des structures. De ce point de vue, la constitution de ce réseau a bénéficié à plein de l'intégration des deux axes de l'expérimentation, les structures membres pouvant bénéficier des formations proposées dans le cadre de l'axe 2, favorisant **l'amorce d'une culture commune sur le croisement Jeunesse/Discriminations**<sup>49</sup>.

---

<sup>48</sup> La démarche « Antidiscriminantes » avait pour objet l'écoute et l'accompagnement de personnes victimes de discriminations. Elle comprenait la constitution du RAVADIS, ainsi qu'un numéro d'appel intitulé « AlloNantes Discriminations ».

<sup>49</sup> « Ça a vraiment permis d'initier que sur le territoire local, l'entrée pour agir ensemble sur les LCD, c'est le non-recours au droit. Comme il y a des formations qui ont dit « c'est du droit », on a trouvé la porte d'entrée pour dialoguer de manière commune et dans la durée. Je pense que ce sera la porte d'entrée sur le territoire nantais si on veut continuer à poser le croisement Jeunesse/Discrimination. » (Entretien avec l'équipe porteuse de projet nantaise, avril 2023).

**Illustration : Schématisation de l'évolution des outils de lutte contre les discriminations à Nantes à la fin de l'expérimentation**



**Source et réalisation : Ville de Nantes**

Si cette initiative est, selon ses auteurs, directement liée aux enseignements du travail de diagnostic interterritorial mené dans le cadre de l'expérimentation – qui a plus généralement conduit à repenser l'ensemble des composantes des réseaux en place<sup>50</sup>, elle **reste, à la fin de l'expérimentation, encore fragile**. L'enjeu principal porte sur **l'articulation de deux réseaux différents** : le RAJD cohabitant avec le RAVADIS qui lui préexistait, se pose la question de leur complémentarité, de leur articulation, et *in fine* de leur pérennisation :

« C'est ça qui est compliqué à traiter, c'est d'avoir une attention particulière sur la question des jeunes, mais ne pas la surdéterminer. L'enseignement principal du FEJ, c'est comment on continue à faire se croiser demain les réseaux Jeunesse et les réseaux Discrimination. Ce qui a été tenté dans l'expérimentation, c'est un réseau LCD connexe au RAVADIS. Le FEJ, par la comparaison des réseaux, ça a été de dégager du temps entre pros de ces questions, pour dégager du temps de travail. » (Entretien avec l'équipe porteuse de projet nantaise, avril 2023).

Concrètement, si le RAJD a permis « la conscientisation des membres »<sup>51</sup>, il ne traite pas de situations de discriminations – pas plus que les acteurs jeunesse membres du RAVADIS ne font remonter de situations de ce type. Il reste, par ailleurs, très informel et ne dispose pas d'outils véritablement dédiés. De ce point de vue, le RAJD n'apporte **pas, à ce stade, de plus-value immédiate concernant la remontée – et donc la mise en visibilité, puis le traitement – des discriminations vécues par les jeunes, et a fortiori ceux des quartiers populaires**.

<sup>50</sup> Document de travail de la Ville de Nantes, en réponse aux questions adressées par Thomas Kirszbaum.

<sup>51</sup> Entretien avec l'équipe porteuse de projet nantaise, avril 2023.

## Le RAJD : une coexistence avec le RAVADIS

Le RAVADIS regroupe une **vingtaine d'acteurs du domaine de l'accompagnement et de l'accès au droit**, plus spécifiquement tournés, par comparaison à Grenoble, sur l'action en matière de lutte contre les discriminations. Parmi eux, on retrouve, comme à Grenoble, des **villes de la métropole nantaise** mais aussi des **associations nationales comme la LICRA, France Victime, la Ligue des Droits de l'Homme ou encore le MRAP ou d'autres œuvrant à une échelle plus locale** (association départementale des gens du voyage citoyens par exemple). Le réseau comprend en outre le **défenseur des droits et le pôle psycho-social de l'hôtel de police de Nantes**.

Les acteurs jeunesse n'y étant pas spécifiquement membres, il a été proposé de créer, en s'appuyant sur l'implication de la métropole nantaise dans le projet FEJ, un **réseau propre des acteurs jeunesse** « *de manière à avoir plus d'écoute sur les discriminations vécues par les jeunes du territoire* »<sup>52</sup>. Nommé RAJD et créé pour susciter l'adhésion des services jeunesse sur la question des discriminations vécues par les jeunes, il a été lancé « officiellement » en février 2021<sup>53</sup> et ses membres ont participé aux formations ayant eu lieu dans le cadre de l'axe 2 dès 2020.

En post-expérimentation, il sera utile de suivre l'évolution du RAJD – membres, actions menées, ressources disponibles – dont l'avenir n'est pas encore défini<sup>54</sup>. De plus, **la création d'un Observatoire nantais des discriminations à la suite de l'expérimentation FEJ** pourrait conduire à restructurer l'action anti-discrimination sur le territoire nantais, tout en lui donnant un ancrage politique plus affirmé.

De ce point de vue, **l'inscription de la collectivité nantaise dans l'expérimentation a permis d'outiller les acteurs du territoire** (constitution d'un réseau dédié, croisement des questions Jeunesse et Discrimination, formations des professionnels), favorisant ainsi la prise en compte des discriminations vécues par les jeunes par les professionnels ; et ce dans un contexte favorable de mise à l'agenda politique de ce sujet.

**En conclusion, la dimension interterritoriale promue par l'expérimentation s'avère prometteuse en ce qu'elle a permis de stimuler des réflexions opérationnelles au sein de chacune des collectivités engagées, et de fonder une démarche d'analyse conceptuelle qui sera sans doute mobilisable par des acteurs publics de la lutte contre les discriminations autres que ceux engagés dans l'expérimentation.**

**Cela nécessitera vraisemblablement d'approfondir et de « faire vivre » ce travail, en le diffusant plus largement et en accompagnant son appropriation, en phase post-expérimentale. Le très faible investissement politique des élus locaux sur le sujet, ainsi que la difficulté persistante des institutions à faire émerger et intégrer la voix des jeunes [voir partie 5], ne constituent pas des conditions facilitantes.**

<sup>52</sup> Présentation faite par le chargé de mission de la Ville de Nantes, lors de la première réunion de ce réseau, début 2021 (Observation de la première réunion du RAJD, février 2021).

<sup>53</sup> Si nous avons pu observer la première réunion du RAJD (au format visio), nous n'avons malheureusement pas pu systématiser nos observations car nous n'avons pas été prévenus des réunions suivantes ce qui aurait pu, c'est une hypothèse, éventuellement permettre de nuancer les résultats d'un manque d'implication des services jeunesse.

<sup>54</sup> A la fin de l'évaluation, l'équipe porteuse de projet s'interrogeait encore sur la pertinence de le maintenir ou non, le travail d'écriture à venir d'un plan d'action spécifique « Promotion et lutte contre les discriminations en direction des jeunes » devant avoir lieu lors d'une prochaine réunion du RAVADIS et intégrant les membres du RAJD, devant être l'occasion d'échanger sur le sujet.

# 4.

## Une intégration progressive du référentiel de la LCD par les professionnels

Le principe des formations à destination des acteurs engagés dans les réseaux locaux autour de la lutte contre les discriminations n'est pas une nouveauté née de l'expérimentation financée par le FEJ. Elles figurent en effet comme **des outils d'animation des réseaux, régulièrement employés sur la plupart des territoires concernés par l'expérimentation**, à l'exception de la Métropole de Nantes où aucune offre de formation n'avait encore été formalisée. En revanche, les formations proposées dans le cadre de l'expérimentation avaient ceci **d'innovant qu'elles entendaient s'adresser à un public de professionnels plus large que les acteurs déjà membres des réseaux mobilisés autour de la non-discrimination**, et en particulier les professionnels issus des secteurs jeunesse afin de les sensibiliser au référentiel de la lutte contre les discriminations et d'offrir un espace de réflexion commun sur le thème des discriminations vécues par les jeunes des quartiers dits populaires.

**Deux types de formation ont été proposés.** La première, animée par le sociologue Olivier Noël, proposait sur un format court (une journée) une approche théorique centrée sur la socio-histoire de la lutte contre les discriminations. Ce premier volet de formation a été proposé en « préambule » du cycle de formation imaginé dans le cadre de l'expérimentation. La seconde formation, animée par Myriam Matari, était une formation-action à l'approche juridique de la lutte contre les discriminations. Elle a été dispensée, selon les territoires, en format condensé de deux jours (à Nantes) et entre deux jours et quatre demi-journées sur les autres territoires bénéficiaires. Cette formation-action était articulée de façon globalement homogène entre les territoires avec une première session consacrée aux perceptions et usages du droit des discriminations comprenant des exercices de « cas pratiques » visant la qualification juridique de situations de discrimination, et une seconde session plus « opérationnelle » visant à élaborer, coproduire et formaliser des outils ou procédures le cas échéant duplicables par les acteurs formés dans leur quotidien professionnel. Les productions avaient vocation à constituer des ressources pour les professionnels,

permettant d'informer les publics – et notamment les jeunes – sur leurs droits et sur les ressources nationales et territoriales mobilisables pour les soutenir et les accompagner dans cette démarche.

Trois **territoires ont bénéficié de ces formations** : la métropole de Nantes, la métropole de Grenoble et la Ville de Villeurbanne entre 2021 et 2022. Au total, 33 personnes ont participé à ces formations, dont environ un tiers de professionnels issus des secteurs jeunesse.

Les observations des sessions de formation réalisées ainsi que les entretiens menés auprès de professionnels formés mettent en évidence trois grands résultats. D'une part, il ressort que les perceptions qu'ont eu les acteurs de ces différents temps de formation traduisaient leur posture dans le champ de la lutte contre les discriminations et leurs attentes vis-à-vis de ces formations (4.1). D'autre part, en termes d'apports, ces formations ont généré des effets variables, plus ou moins marqués et cumulés selon la posture initiale des acteurs bénéficiaires (4.2). Enfin, en dépit d'intérêts clairement exprimés vis-à-vis de ces formations, certaines limites et perspectives d'amélioration ont également été identifiées par les différents acteurs, en particulier relatives à la difficulté de capitaliser les apprentissages de façon opérationnelle à l'issue de la formation et dans le temps long (4.3).

## 4.1. La perception des enjeux de la formation : un indicateur de la posture des acteurs

L'ouverture des formations proposées dans le cadre de l'expérimentation à de nouvelles structures/professionnels - intervenant dans le champ de la jeunesse – aux côtés des acteurs « classiques »<sup>55</sup> de la lutte contre les discriminations a donné à voir **différentes postures professionnelles et discours associés** autour des enjeux de cette lutte.

Ainsi, la participation des acteurs jeunesse nouvellement visés par ces temps de formation a principalement été motivée par une **volonté de se former, d'un point de vue théorique et pratique**, à l'approche de la lutte contre les discriminations ; traduisant dès lors **une posture d'ouverture pragmatique** au champ de la lutte contre les discriminations (4.1.1). Pour les professionnels déjà sensibilisés et engagés dans des démarches en faveur de la lutte contre les discriminations (membres des réseaux de partenaires et des cellules de veille locaux), la volonté de participer à ces formations a davantage été guidé **par le souhait de renforcer leurs connaissances et améliorer leurs pratiques professionnelles**, traduisant ainsi une posture proactive visant à perfectionner leurs actions dans le champ de la non-discrimination (4.1.2).

Concrètement, ces formations ont rassemblé un panel d'acteurs et de structures aux postures, discours et pratiques très différents sur le champ de la lutte contre les discriminations, allant schématiquement d'une vision militante de la question à une vision critique ou à tout le moins résistante vis-à-vis du référentiel de la lutte contre les discriminations. Tout l'enjeu était donc de **rassembler ces acteurs en un espace-temps de travail et de réflexion commun, permettant l'expression de points de vue différents sinon opposés**, dans l'objectif de converger vers un partage de valeurs et d'outils communs (4.1.3).

---

<sup>55</sup> C'est-à-dire les acteurs « spécialisés » dans la lutte contre une, plusieurs ou toutes les formes de discriminations (le Défenseur des droits, la LICRA, la Ligue de l'Enseignement par exemple) et membres des réseaux de partenaires locaux pour la non-discrimination (par exemple le Réseau partenaires-égalités sur la Métropole de Grenoble).

### 4.1.1. Pour les acteurs jeunesse : l'ouverture pragmatique au référentiel de la LCD

Les observations des temps de formation (menées à Nantes et Grenoble) ainsi que les entretiens menés avec différents professionnels formés permettent de dégager **trois grandes sources d'intérêts à participer à ces formations**. Parmi elles, la motivation première des acteurs issus du secteur « jeunesse » étaient principalement liées à **un intérêt intellectuel de découvrir ou d'approfondir leurs connaissances** de l'histoire, de la sociologie et de l'approche juridique de la lutte contre les discriminations, et de pouvoir échanger autour de ces sujets avec les différents acteurs en présence.

« Il n'y avait pas vraiment d'attente ; l'attente c'est de combler notre curiosité et ça nous satisfait. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)

« Je ne sais pas si on va trouver des solutions sur ce problème aujourd'hui mais je suis favorable à échanger ensemble. » (Une médiatrice sociale spécialisée sur les questions de médiations, territoire nantais)

« Ce qui m'intéresse c'est de pouvoir discuter autour de cette thématique » (Une actrice associative spécialisée sur l'animation jeunesse et les questions de discriminations, territoire nantais)

Notes d'observation de la formation-action animée par Olivier Noël à Nantes, le 6 octobre 2020

La seconde source d'intérêt pour les acteurs jeunesse n'étant pas particulièrement spécialisés sur les questions de lutte contre les discriminations était de **mieux identifier, à travers ces temps de formation, les différents partenaires territoriaux** gravitant autour de cette démarche intersectorielle contre les discriminations. Ainsi, une actrice associative déclarait lors du tour de table de la formation animée par Olivier Noël le 6 octobre 2020 à Nantes souhaiter « *rencontrer les partenaires* » et ainsi « *mieux savoir comment se positionner* » vis-à-vis de leurs publics (les jeunes de 16 à 25 ans) autour de sujets relatifs aux discriminations.

En troisième lieu, les acteurs jeunesse ayant participé à ces formations y ont perçu **une opportunité d'accéder à des outils et répertoires d'actions nouveaux et/ou complémentaires** de leurs propres registres d'actions. Ainsi, la perspective d'enrichir leurs modalités d'intervention auprès des publics jeunes à partir d'outils issus d'un référentiel – la lutte contre les discriminations – plus ou moins éloigné de leurs registres habituels a suscité leur intérêt vis-à-vis de l'offre de formation proposée.

« Déjà voilà c'est un sujet de société, un sujet actuel, ce n'est pas un sujet que académique donc je m'étais dit qu'en tant qu'acteur socioéducatif ça m'intéressait de m'outiller sur ça, d'accompagner mes équipes [...]. La motivation était double, personnelle et professionnelle. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)

Les professionnels issus des secteurs jeunesse avaient ainsi, pour point commun à travers ces trois sources d'intérêt à participer aux formations, la volonté de se saisir d'informations, de contacts et d'outils nouveaux en vue de les **transmettre** au sein de leur propre structure. Bien souvent suivies par une personne

référente par structure, les contenus de ces formations ont, d'après les entretiens menés auprès de certains acteurs formés, été relayés de façon synthétique, auprès de leurs équipes, comme en témoigne ce professionnel :

« Mon objectif c'est qu'on puisse sensibiliser tout le monde et que tout le monde soit capable de repérer une situation et d'accompagner un jeune sur ces questions-là. [...] Ce que j'essaie de faire c'est d'amener toute l'équipe à être sensibilisée à ces questions-là et pour ça, il faut que toute l'équipe soit formée. Donc c'est ça l'idée parce que sinon après c'est moins efficace. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)

A travers leur participation à ces temps de formation dédiés à la lutte contre les discriminations, les acteurs jeunesse ont ainsi bénéficié d'un espace de partages (d'idées, de visions, de postures, de registres d'actions) avec des acteurs historiquement plus ancrés au sein des réseaux locaux de lutte contre les discriminations et avec lesquels les occasions de travailler ensemble autour de la lutte contre les discriminations vécues par les jeunes étaient limitées sinon inexistantes.

Pour autant, la perspective de mener des actions communes n'a pas été citée comme une attente forte et immédiate de la part des acteurs jeunesse participants. Leur posture à l'égard de ces temps de formation s'est davantage inscrite dans une **perspective pragmatique** : il s'agissait avant tout pour les acteurs jeunesse d'accéder sinon renforcer leurs connaissances globales du référentiel de la lutte contre les discriminations, d'identifier de nouveaux partenaires à l'échelle de leur territoire d'action et éventuellement d'accéder à des outils remobilisables dans leur propre quotidien professionnel. Les attentes des acteurs jeunesse étaient dès lors **moins directement dédiées à la cause dans sa globalité** mais davantage **pensées dans l'intérêt de leur structure d'appartenance**.

#### 4.1.2. Pour les acteurs de la LCD : l'approfondissement et l'amélioration des pratiques

Pour les acteurs qui agissent plus directement dans le champ de la lutte contre les discriminations et qui font partie ou gravitent autour des réseaux de partenaires engagés dans cette démarche, l'intérêt de participer à ces temps de formation était d'**élargir leurs thématiques de spécialité par une approche plus large des discriminations** (approche centrée sur les publics jeunes et non pas sur un type de discrimination en particulier), non seulement dans le but d'**améliorer ou renouveler leurs connaissances globales**, mais plus encore dans l'idée d'**affiner concrètement leurs actions, d'opérationnaliser davantage leurs modalités d'intervention** :

« Ce qui m'a motivé, c'était que j'ai été formé aux discriminations il y a plusieurs années donc il y avait une volonté de mettre à jour mes connaissances parce que j'en avais besoin et que ce n'était pas du luxe. Effectivement, je n'avais qu'une formation juridique ; il y avait des aspects socio-politiques qui m'échappaient. Et au-delà de constater des discriminations et éventuellement accompagner des personnes, de savoir quelles actions on pouvait mener pour que les discriminations diminuent. C'est ça la nouveauté. Et comment on pouvait participer chacun à son niveau, de sa place, à l'atteinte de cet objectif. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)

A l'image de cet enquêté, la professionnelle citée ci-après entendait, à travers sa participation à ces temps de formation, **nourrir ses propres réflexions et actions** autour des discriminations auprès des publics auprès desquels elle intervient (des publics jeunes et publics scolaires notamment) à partir d'exemples apportés par d'autres acteurs et **illustrant différentes modalités d'interventions** selon les publics ciblés par les partenaires **ou bien confortant ses propres registres d'actions**.

« L'égalité femmes/hommes, des fois, ça fait un peu vu et revu pour eux [les publics jeunes auprès desquels elle intervient]. Il y a des fois, peut-être, de la distanciation sur ces sujets pour certains jeunes. [...] J'interviens en milieu scolaire on voit bien qu'il y a plusieurs vitesses. Et je trouve qu'amener la question des discriminations notamment des discriminations raciales est intéressante de ce point de vue là parce qu'elle montre les parallèles qu'il y a, les mécanismes, pour leur faire comprendre aussi le côté systémique des discriminations. Je trouve que n'aborder que les discriminations liées au sexe, au genre, ce n'est pas le plus pertinent. Je trouve que le parallèle avec d'autres discriminations est beaucoup plus intéressant. »  
(Entretien avec un participant grenoblois aux formations)

Aussi, chez ces acteurs, le souhait de **renforcer leurs connaissances** est davantage perçu **comme un vecteur d'amélioration de leurs pratiques professionnelles**, au prisme des expériences partagées par les partenaires présents aux formations comme des apports théoriques transmis par les formateurs.

Les formations proposées dans le cadre de l'expérimentation ont donc porté l'ambition, auprès des acteurs de la lutte contre les discriminations, « d'aller plus loin », non seulement à leur échelle, mais également de façon intersectorielle. Ces attentes vis-à-vis des formations traduisaient ainsi **une posture proactive** de la part de cette catégorie d'acteurs, visant à perfectionner leurs actions dans le champ de la non-discrimination.

### 4.1.3. Rassembler les acteurs autour de valeurs communes pour dépasser les résistances

La **réunion d'acteurs différemment positionnés dans le champ de la lutte contre les discriminations** (sinon extérieurs à ce champ) dans le cadre de ces formations n'était pas, en soi, un fait surprenant. Au contraire, l'ambition de s'adresser à travers ces formations aux acteurs jeunesse consistait précisément à « ouvrir » les réseaux de partenaires locaux mobilisés autour de la promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations à des structures *qui n'étaient pas celles historiquement [présentes] dans les réseaux* (une formatrice, spécialisée dans l'approche juridique de la non-discrimination).

Or, cette logique d'« ouverture » des réseaux portait l'enjeu de **générer un dialogue** entre des acteurs **convaincus – voire militants** – de la lutte contre les discriminations et des acteurs **éloignés** de ce référentiel sinon **mal à l'aise** et affichant même **des formes de résistances** vis-à-vis de l'approche de la lutte contre les discriminations, *a fortiori* de l'approche juridique. Ces enjeux étaient bien identifiés avant même la mise en œuvre de ces formations sur les différents territoires et ne sont pas, en tant que tels, révélés au cours de celles-ci.

Parmi ces phénomènes de résistance, trois apparaissent comme « classiques » (car fréquemment rencontrés) du point de vue de la formatrice intervenue sur les territoires de l'expérimentation et spécialisée dans l'approche juridique de la non-discrimination. D'une part, l'approche juridique de la lutte

contre les discriminations est souvent, selon elle, **interprétée comme une approche individualisante** fondée sur un acte de « contestation » et de recherche de réparation :

« **Le premier enjeu avec les représentations du droit c'est vraiment de confondre la dimension socialisation juridique et action individuelle de contestation. C'est-à-dire que pour eux [les acteurs résistants à l'approche juridique de la lutte contre les discriminations] quand on parle de droit, on parle forcément d'actions individuelles de gens qui voudraient saisir le juge contre la situation. Le niveau pédagogique, le niveau de connaissance du droit, de formation, de citoyenneté, ça c'est un niveau qu'il n'y a pas du tout. C'est ça le défi de la formation [...] L'enjeu de la formation c'était de déconstruire ça, de dire ben non, c'est tout sauf individuel.** » (Entretien avec une formatrice)

D'autre part, les professionnels jeunesse afficheraient davantage de résistances à user du référentiel de la lutte contre les discriminations auprès des publics jeunes en ce que **ce registre serait démobilisateur et inadapté**. L'insuffisante connaissance des savoirs juridiques de la non-discrimination par ces acteurs impliquerait une mauvaise interprétation de ses potentialités, notamment en termes de compréhension et de résolution des situations de discrimination. En effet, l'association entre le droit et des images telles que la complexité du droit, la longueur des procédures ou encore le dernier recours apparaissent comme autant de freins à la mobilisation de ce registre d'actions par des acteurs qui revendiquent davantage résoudre des situations « à l'amiable », sur le terrain et au contact des publics :

« **Souvent les professionnels jeunesse vont plutôt d'abord nous dire que c'est compliqué de parler de discriminations avec les jeunes, parce qu'on ne veut pas leur ramener un discours fataliste, parce qu'on ne veut pas les décourager avec un côté déterministe. [...] Bien souvent ils n'ont aucune formation liée au droit, le droit pour eux est plutôt quelque chose qui ne fonctionnerait pas [...] Ils ont plutôt un rapport d'aller vers la résolution amiable, ne pas forcément mobiliser les savoirs juridiques, ne pas forcément contribuer à la socialisation juridique mais plutôt faire pour la personne, pour le dire vite hein, c'est déjà vrai en général mais encore plus quand il s'agit de publics jeunes.** » (Entretien avec une formatrice)

Enfin, un troisième effet de résistance se traduit selon elle par le fait que certains acteurs **perçoivent les registres d'action de la lutte contre les discriminations comme relevant d'une forme de militantisme** dans lequel ils ne se reconnaissent pas, ni ne souhaitent adhérer :

« **On va avoir [des acteurs jeunesse] qui trouvent que ce dont on leur parle est très éloigné de leurs missions, qui ne voient pas le lien, qui ont l'impression qu'on est en train de leur demander d'être des militants et que c'est pas ça leur travail.** » (Entretien avec une formatrice)

Fort de ces constats établis bien en amont de l'expérimentation et à nouveau repérés au cours de celle-ci, **l'enjeu des formations**, essentiellement tournées vers l'approche socio-historique et juridique du droit de la non-discrimination, visait à travailler autour de la **déconstruction de ces phénomènes de résistances**. En effet, *via* une présentation des fondements théoriques et des modalités pratiques de l'approche juridique de la lutte contre les discriminations, il s'agissait de permettre à l'approche juridique de la non-discrimination d'émerger comme une alternative possible aux actions entreprises par les structures au contact de publics jeunes susceptibles d'être discriminés.

« L'idée c'est de travailler plus le rapport au droit, comment ils vont mobiliser le droit, quel usage ils vont en faire, et comment ils peuvent aborder ces sujets sans que ça leur échappe, et sans qu'ils soient mis eux-mêmes en difficultés. » (Entretien avec une formatrice)

Ainsi, du point de vue la formatrice citée ici, l'enjeu des formations était de rassembler un large panel d'acteurs en un espace-temps de travail et de réflexion commun, permettant l'expression de points de vue différents sinon opposés, dans l'objectif de converger vers un partage de valeurs et d'outils communs.

## 4.2. Les effets de la formation sur l'évolution des connaissances et des pratiques

Selon que les bénéficiaires des formations proposées soient membres des réseaux de partenaires locaux autour de la lutte contre les discriminations et/ou des cellules de vigilance, ou inversement extérieurs à ces réseaux et moins spécialisés sur les questions de discriminations, **les effets déclarés a posteriori des formations diffèrent** et apparaissent **de façon plus ou moins marquée** et **plus ou moins cumulative** selon les **profils** d'acteurs.

En premier lieu, les temps de formation ont été perçus par l'ensemble des personnes formées (parmi celles interrogées) comme bénéfiques du point de vue de la **mise en lien entre les partenaires**. En effet, pour les acteurs les plus éloignés des réseaux de lutte contre les discriminations, ces formations ont permis d'étendre leurs contacts par l'identification de structures et de professionnels nouveaux tandis que pour les acteurs déjà membres des réseaux ou plus spécialisés sur les questions de discriminations, les formations ont été l'occasion d'approfondir des liens préexistants et de renforcer des logiques d'interconnaissances déjà établies (4.2.1). En second lieu, l'ensemble des acteurs interrogés plébiscitent **l'apport de connaissances** dispensé au cours des différentes sessions de formation, qu'elles soient d'ordre théorique ou relatives à des cas pratiques, tandis que les acteurs déjà impliqués dans le champ des discriminations y ont vu un intérêt complémentaire en lien avec les **pédagogies de transmission des savoirs autour de la lutte contre les discriminations** auprès des publics (4.2.2). Enfin, en troisième lieu, ces formations ont été perçues comme un appui à **l'amélioration et l'ouverture de perspectives en termes de pratiques professionnelles**, dans une logique davantage « interne » aux structures les plus éloignées du référentiel de la lutte contre les discriminations et plus « collaboratives » pour les acteurs déjà impliqués dans les réseaux (4.2.3).

### 4.2.1. Une logique d'interconnaissance plébiscitée

Quel que soit le « statut » des professionnels interrogés (acteurs jeunesse extérieurs aux réseaux existants autour de la lutte contre les discriminations ou acteurs membres des réseaux), les formations ont constitué une occasion spéciale (par son format : deux jours consécutifs à Nantes, plusieurs demi-journées à Grenoble et Villeurbanne) d'**être en lien** avec des acteurs du territoire, gravitant tous, à des degrés divers, autour des questions relatives à la non-discrimination et à la jeunesse.

Pour les acteurs les plus extérieurs aux réseaux existants et en lien avec les publics jeunes, ces temps de formation ont permis d'**élargir leurs réseaux habituels**, et ainsi d'identifier des structures et des professionnels davantage spécialisés sur des thématiques qui peuvent se poser à eux de façon plus sporadique.

« Les choses qui nous ont été apportées, c'est le lien, c'est un réseau. [...] Nous élargir, c'est plutôt intéressant, déjà pour faire réseau. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)

Ainsi, les formations, en réunissant une « palette » d'acteurs du territoire autour de la question de la lutte contre les discriminations, ont permis aux différents protagonistes de se représenter le panorama actuel des structures en présence et des principaux projets que chacune d'elles mène sur ces questions. Autrement dit, les temps de formation ont permis à chacun de **dresser un état des lieux actualisé du réseau d'acteurs locaux** mobilisés, de près ou de loin, sur les questions de la non-discrimination et de la jeunesse.

Pour les acteurs agissant directement dans le champ de la lutte contre les discriminations, et déjà partenaires des réseaux inférants, les formations ont été décrites comme **une opportunité de renforcer leurs liens avec les partenaires** de ces réseaux, et en particulier de **poursuivre le travail d'identification des acteurs membres de ces réseaux et la logique d'interconnaissance avec eux**. Cette interconnaissance est soulignée par certains acteurs comme un vecteur important de l'intérêt et de la motivation à poursuivre le travail partenarial mené au sein de ces réseaux, en particulier lors des réunions des réseaux de vigilance. Autrement dit, l'interconnaissance et les occasions répétées de se rencontrer et d'échanger participent de la **dynamique des réseaux** et de « l'envie » des partenaires de participer à ces dynamiques partenariales.

« On se connaît mieux, ça donne aussi plus envie de venir à la CVA<sup>56</sup> et il y a un peu plus d'interconnaissance, ça aide forcément. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)

« Prendre connaissance des acteurs qui agissent maintenant sur ces questions-là. C'est là où j'ai le plus appris en fait. Mais ce que j'apprends aussi via la CVA. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)

Alors que l'on pourrait faire l'hypothèse que les liens entre les acteurs membres des réseaux autour de la non-discrimination s'identifient et disposent d'un historique relationnel déjà relativement dense, l'évaluation montre que ces liens demeurent en réalité, et malgré parfois des années de participation à ces réseaux, insuffisants aux yeux des acteurs interrogés. En effet, les temps officiels d'animation de ces réseaux – essentiellement la tenue des réunions du réseau de vigilance – n'offrent que peu de possibilités d'investir **des espaces plus informels d'échanges** entre les participants ; ce qui, en revanche, a été permis lors des formations proposées dans le cadre de l'expérimentation.

« A Nantes ce qui s'est passé c'est qu'il y a vraiment eu un réseau jeunesse qui n'existait pas et qui est venu s'adosser au réseau [nom de la cellule de veille] qui lui existait, avec des acteurs qui se connaissent. Par contre, je pense qu'il n'y avait pas de logique de formation récurrente sur l'année. Donc ça veut dire qu'ils se voyaient sur les réunions de cellule du [nom de la cellule de veille] mais ils ne participaient

---

<sup>56</sup> Cellule de veille et d'action, Grenoble Métropole.

**pas forcément en inter-structure à des formations, c'était moins structuré.»**  
(Entretien avec une formatrice)

La création de réseaux ne suffit pas à *faire réseau* et de ce point de vue, les espace-temps tels que proposés dans le cadre de cette expérimentation, ont permis aux différents acteurs de profiter d'un **format propice** aux discussions collectives et bilatérales, en plénière ou de façon plus informelle et ainsi, de **faire davantage réseau** :

« On s'est mieux connu. Alors c'était des professionnels que je croisais à [nom de la cellule de veille] notamment. Ça nous a permis de mieux nous connaître parce qu'une [cellule de veille], il n'y en a pas beaucoup, c'est juste une demi-journée, du coup il n'y a pas tant qu'échanges informels alors que pendant une formation il y a aussi des échanges informels. Donc ça permet aussi ça, de mieux connaître les gens. [...] C'est vrai que maintenant ce sont des personnes dans la CVA vers lesquelles j'ai un peu plus de facilité à aller les voir et discuter de ces questions-là. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)

« La CVA c'est une réunion tous les mois et demi sur une demi-journée, donc on échange sur les situations mais on n'a pas le temps vraiment d'échanger, de travailler sur ces questions-là. Mais c'est les mêmes, les gens que j'ai retrouvé en formation c'est les gens que je vois en réunion. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)

« Je ne pense pas nécessairement, même si on prétend essayer de faire du lien, que tout le monde se connaît parfaitement. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)

Par ailleurs, les formations proposées ont participé d'**une dynamique fédérative utile** dans un contexte où beaucoup d'acteurs – notamment associatifs – agissent indépendamment les uns des autres, sans disposer nécessairement du temps et des ressources nécessaires pour initier des actions conjointes. Or, cette relative **absence d'interconnexion** entre les acteurs autour de sujets communs tels que l'accompagnement des publics jeunes confrontés à des situations discriminantes peut nourrir un **sentiment d'isolement** des professionnels ; sentiment d'autant plus marqué lorsque des situations complexes émergent et que les acteurs ne disposent pas de tous les éléments permettant de garantir le meilleur accompagnement des personnes. Ainsi, l'initiative de ces formations permettant de fédérer sur plusieurs (demi-)journées des acteurs aux intérêts communs, a été particulièrement plébiscitée.

« Moi je pense que pour réunir ces acteurs qui œuvrent pour la lutte contre les discriminations, je pense qu'ils ont besoin d'une fédération, d'être fédérés [...] parce qu'il peut y avoir des dynamiques spontanées mais je pense que c'est un peu plus dur pour les acteurs qui sont dans leur quotidien, d'enlever leur tête du guidon pour dire « ah tiens il faut que je travaille avec untel sur la lutte contre les discriminations ». [...] Il y a des acteurs pour qui ça fait partie un peu plus de leur politique on va dire mais quand on est un peu acteur du quotidien auprès des habitants... » (Entretien avec un participant nantais aux formations)

Les formations ont permis aux acteurs, quel que soit leur « statut », de prendre conscience de l'existence d'un réseau d'acteurs et de structures partageant des visions et des valeurs communes autour de la lutte

contre les discriminations. Pour les acteurs déjà membres des réseaux, cette prise de conscience participe d'une **logique de réassurance** et d'**atténuation du sentiment d'isolement** parfois ressenti dans le quotidien professionnel, en ce que les formations ont concrètement permis d'identifier des acteurs partageant des valeurs et défendant des visions communes. Pour les acteurs plus éloignés des réseaux de lutte contre les discriminations, cette prise de conscience contribue à **alimenter la perspective de prendre une part plus active au sein de ces réseaux** ou tout simplement de **disposer de ressources nouvelles ou complémentaires** aux leurs (en termes de contacts, de cadre théoriques, d'outils pratiques...).

« Ce que j'en retiens c'est une chose très concrète : tout le temps de la formation ma binôme était une personne [avec laquelle] en termes de pratiques professionnelles on avait à peu près les mêmes postures. Et je pense que le fait que cette personne-là et moi participions à la même instance, avec des pratiques assez proches, avec le même souci d'accompagner les personnes victimes de discriminations, ça illustre bien la richesse de la formation et de ce qui se passe à la CVA. L'intérêt de la formation [...] c'est de se dire qu'on est plusieurs à le faire, en venant de différents endroits, et qu'on se retrouve sur un certain nombre de pratiques et de valeurs communes. Ça c'est intéressant. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)

Ainsi, **l'impact le plus partagé** par les bénéficiaires à Nantes, Grenoble et Villeurbanne a sans nul doute porté sur la **dynamique de réseau** permise par ces temps de formation, tandis que le quotidien professionnel – y compris à l'échelle des réseaux existants – n'offre que peu d'opportunités d'échanger collectivement et de façon informelle. Or, ces logiques d'interconnaissances sont essentielles à la dynamique des réseaux en ce qu'elles nourrissent l'envie de les intégrer, de les faire-vivre et de s'en saisir le cas venu.

#### 4.2.2. Le renforcement des connaissances

Les acteurs interrogés à l'issue des formations soulignent avec intérêt **l'apport de connaissances** ou renforcement de celles-ci dont ils ont bénéficié en assistant aux formations animées par Olivier Noël et Myriam Matari. La dimension théorique relative à la **socio-histoire** de la lutte contre les discriminations a intéressé des acteurs qui n'avaient pas ou marginalement bénéficié de formation préalable sur ces sujets, *a fortiori* sous cet angle socio-historique. De plus, **l'approche juridique** de la lutte contre les discriminations a également été plébiscitée par les participants, tant par le contenu théorique (nouveau ou complémentaire de formations antérieures), les cas pratiques discutés que par la **dynamique d'animation** impulsée par Myriam Matari.

« J'ai appris des choses, tout ce qui est l'aspect juridique effectivement, l'approche socio-historique. Là-dessus il n'y a aucun souci. Sur le travail du Défenseur des droits un peu plus en profondeur aussi donc c'était assez intéressant. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)

« C'est un fondement important à savoir, savoir que les choses ne se décrètent pas comme ça, qu'il existe une vraie lutte dans la société [...], et comment tous ces mouvements-là ont gagné leur place. Du coup, quand on compare maintenant avec

**les jeunes je pense que les mécanismes sont à peu près les mêmes. Il existe toujours une classe un peu dominante, qui consciente ou inconsciente reproduit des mécanismes d'oppression. Et du coup comprendre ça d'une manière historique c'est vachement..., ça m'intéresse, ça me donne des clés de compréhension. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)**

D'un point de vue plus opérationnel, certains acteurs formés – en particulier les plus éloignés des réseaux existants - déclarent avoir **mieux compris la structuration politique des actions** de lutte contre les discriminations à l'échelle de leur territoire, et notamment **le rôle des collectivités** (ville, métropole) dans ces actions.

**« Notamment sur la façon qu'avait la métropole de fonctionner vis-à-vis de son objectif de lutte contre les discriminations [...] C'était des choses sur lesquelles entre guillemets on était ignares. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)**

Les acteurs déjà impliqués dans le champ des discriminations ont quant à eux vu un intérêt complémentaire à ces formations, en lien avec les **pédagogies de transmission des savoirs autour de la lutte contre les discriminations** auprès des publics. En effet, tant l'animation de ces formations par les différents intervenants que les échanges de pratiques entre les participants, ont donné à voir des démarches pédagogiques variées, selon les thèmes et les publics visés, susceptibles d'inspirer le travail des uns et des autres auprès de leurs propres publics et sur les sujets d'intervention qui sont les leurs.

**« C'était hyper enrichissant. [...] Moi j'ai 2 intérêts à chaque fois, c'est apprendre des choses sur le fond, et c'est aussi apprendre de la pédagogie qu'utilise l'intervenant ou l'intervenante pour traiter d'un sujet [...] Je suis aussi intéressée par comment c'est transmis, pas que le fond. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)**

Bien qu'il ne soit pas permis dans le cadre de cette évaluation d'identifier les effets *a posteriori* de ces formations sur des initiatives concrètes qui auraient émergées de la part d'acteurs formés (en termes d'actions, de projets, de collaborations spécifiques), plusieurs acteurs ont déclaré en entretien avoir partagé la synthèse des contenus et enseignements issus de ces formations au sein de leur structure.

Aussi, l'apport de connaissances déclaré par les professionnels formés à l'issue des formations s'est-il *a minima* traduit par une logique de partage de ces connaissances autour du référentiel de la lutte contre les discriminations auprès de leurs proches collaborateurs.

**« J'ai pu restituer donc ça nous a permis aussi d'avancer. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)**

Un **second impact** partagé par les bénéficiaires de la formation consiste donc à la **découverte et l'amélioration des connaissances** de chacun relatives à la lutte contre les discriminations, en particulier du point de vue théorique – sociohistorique et juridique -, dont les deux formateurs sollicités sont spécialistes. Toutefois, nous verrons dans la partie consacrée aux limites associées à ces temps de formation (partie 4.3.3) que si le contenu théorique a été apprécié, son application concrète et opérationnelle semble avoir manqué aux yeux des bénéficiaires.

### 4.2.3. L'ouverture de perspectives d'évolution des pratiques professionnelles

S'il est complexe à l'issue de cette évaluation d'identifier des transformations de pratiques ou des initiatives imputables aux formations proposées et plus largement à l'expérimentation dans son ensemble, les entretiens menés à l'issue des formations mettent en évidence **un effet** de celles-ci **sur les intentions** des professionnels formés. Plus précisément, les formations ont été perçues comme un appui à **l'amélioration et à l'ouverture de perspectives en termes de pratiques professionnelles**. Les professionnels issus de structures les plus éloignées du référentiel de la lutte contre les discriminations conçoivent cette ouverture de perspectives davantage dans une perspective interne à leur structure, tandis que les acteurs déjà impliqués dans les réseaux décrivent une possibilité d'évolution de leurs pratiques internes et externes, c'est-à-dire également à visée collaborative avec d'autres acteurs.

Ces **ouvertures de perspectives** se déclinent concrètement de plusieurs façons.

Premièrement, les professionnels – en particulier issus des secteurs jeunesse – déclarent que ces formations ont été l'occasion de découvrir de nouvelles visions et pratiques auprès d'acteurs spécialisés sur d'autres thématiques et d'autres publics et d'envisager ces différentes approches comme autant de **parallèles** possibles à établir avec leurs propres façons d'agir auprès des publics jeunes notamment.

« De voir l'approche des autres acteurs qui participent si vous voulez, pour nous c'est très, très nourrissant [...] C'est une manière aussi [...] de faire des parallèles [...] ça permet d'apprendre déjà de ceux qui y sont, [...] de discuter. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)

Y compris pour les acteurs agissant sur le terrain des discriminations, l'intérêt d'échanger avec des professionnels d'autres secteurs permet de **comparer les approches**, créer des « liens » et s'inspirer pour **améliorer ses propres registres d'actions** :

« Je vois bien qu'il y a des fois où on essaye de faire le lien [entre les différents types de discriminations] mais bon, peut-être qu'on ne le fait pas autant qu'on pourrait, ou on ne le fait pas correctement non plus... [...] Nous on fait des essais, ça ne marche pas toujours.... On se dit pas qu'on a la recette miracle, on se dit plutôt qu'on apprend et on apprend de nos erreurs aussi. Et puis se former c'est hyper important. Et donc là, la formation était proposée c'était l'occasion. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)

Deuxièmement, l'ouverture de perspectives rendue possible à travers ces temps de formation repose également sur le fait que les acteurs formés **identifient mieux des structures et personnes ressources mobilisables** le cas échéant dans leur quotidien professionnel pour les appuyer dans leur travail d'accompagnement des publics, en particulier s'ils sont victimes de discriminations sur des thèmes dont ils ne sont pas pleinement compétents :

« Par exemple, nous faire du lien lors de ces rencontres avec des personnes qui défendent la cause LGBT ça peut nous être intéressant parce que ce n'est pas vraiment une thématique sur laquelle on vient nous interpeler au jour le jour. Donc si vous voulez, si un jour il y a une personne qui vient nous voir, on a le réflexe d'aller justement vers le réseau pour savoir ce qu'il en est, et trouver peut-être une solution,

**une voie de sortie, des potentialités pour la personne qui nous fait la demande à l'origine. (Entretien avec un participant nantais aux formations)**

Ces « opportunités » de partager la recherche de solutions avec des partenaires dans l'accompagnement de situations complexes sont décrites par un enquêté comme une perspective d'amélioration du sentiment de « **protection** » **des salariés**. Les possibilités renforcées de **réorienter** les publics vers des partenaires ou de **solliciter** ces derniers pour un avis ou des conseils autour d'une situation sont, pour cet enquêté, autant « d'opportunités » à saisir en vue de trouver des « solutions » vis-à-vis des publics accompagnés et de réduire le risque d'absence de réponse de la part des professionnels de sa structure :

**« [C'est aussi une façon] de protéger nos propres salariés en proposant des solutions [pour qu'ils] puissent ne pas être confrontés à un mur dès lors qu'on parle de situations complexes, de gros dysfonctionnements et qu'on puisse avoir des voies de sortie en fonction des thématiques ciblées et rencontrées sur le terrain. [...] Quand il y a des portes ouvertes, qu'on y voit des opportunités pour d'autres ben la moindre des choses c'est de faire le lien. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)**

Troisièmement, participer à ces temps de formation a également été perçu comme l'occasion de **renforcer ses propres postures et visions** de l'accompagnement des publics, notamment pour cet acteur spécialisé dans la médiation auprès des publics vulnérables – dont des jeunes résidant en quartiers politiques de la ville – en nourrissant, par exemple, une **action de plaidoyer** interne à sa structure d'appartenance :

**« On pioche un peu partout en attendant de construire en interne quelque chose de plus solide notamment sur les plaidoyers » (Entretien avec un participant nantais aux formations)**

En quatrième lieu, la mise en liens des acteurs d'un même territoire au cours de ces temps de formation a pu donner lieu, de façon sporadique, à une **prolongation des relations entre acteurs** à travers notamment la concrétisation de **travaux communs à la suite des formations** :

**« [Avec la personne de la mission locale] on a travaillé ensemble suite à ça, elle nous a sollicité sur une semaine qu'elle organisait sur les luttes contre les discriminations pour rechercher les outils qu'elle pourrait utiliser, ma collègue a fait une intervention. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)**

Enfin, dans quelques situations à Nantes et à Grenoble, les temps de formation ont constitué une première étape d'intégration des acteurs jeunesse aux réseaux locaux de lutte contre les discriminations qui s'est prolongée par la suite par **l'intégration de nouvelles structures – jeunesse - dans les réseaux de vigilance** pour la non-discrimination. Pour le moins deux exemples sont à recenser, à Nantes avec l'intégration d'une structure spécialisée dans la médiation sociale et en santé au réseau Ravadis et à l'échelle de la Métropole de Grenoble avec l'intégration d'un service jeunesse communal au sein de la CVA.

**« Et puis nous ça a permis, je tiens à le dire [...] d'intégrer le [nom du réseau]. On a demandé s'il était possible d'intégrer le réseau [nom du réseau]. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)**

Ainsi, les entretiens menés auprès des professionnels formés révèlent **plusieurs types d'effets de plus ou moins long terme** des formations sur leurs pratiques professionnelles. Qu'il se soit agi d'**une plus**

**grande réflexivité** sur leurs propres actions en interne ou d'une volonté plus affirmée d'intégrer les réseaux locaux en vue de poursuivre le travail partenarial autour de la lutte contre les discriminations, certains acteurs formés ont saisi, à travers ces temps de formation, des opportunités d'améliorer leurs actions autour de la question des discriminations.

### 4.3. De l'intention à l'opérationnalité : les difficultés de l'après-formation

Si ces temps de formations autour de la non-discrimination ont permis à certains acteurs – notamment des secteurs jeunesse – de franchir une étape théorique (par les connaissances partagées au cours de ces temps), partenariale (par la découverte des réseaux locaux mobilisés autour de ces questions) et pour certains opérationnelle (à travers l'intégration dans les cellules de vigilance), ils n'ont cependant pas permis de lever à eux seuls les **difficultés et résistances** classiques rencontrées par les acteurs de la lutte contre les discriminations.

Les acteurs jeunesse interrogés, y compris ceux ayant intégré le réseau de vigilance territorial à l'issue des formations, ne s'approprient encore que partiellement le référentiel de la lutte contre les discriminations (4.3.1) et l'ensemble des acteurs, historiques ou récemment intégrés aux réseaux, soulignent à travers différents exemples les **difficultés rencontrées pour faire réseau** autour de ces questions (4.3.2). Plus directement en lien avec les temps de formation dispensés, certains acteurs soulignent avec regret sa **faible opérationnalité** et sur certains territoires, la logique « d'entre soi » des professionnels en présence (4.3.3).

#### 4.3.1. L'appropriation du référentiel de la LCD : des résistances qui perdurent

Plusieurs mois après les dernières formations, et alors que l'enjeu de ces dernières visait précisément à déconstruire les phénomènes de résistance autour notamment de l'approche juridique de la lutte contre les discriminations, les entretiens menés ont révélé la **permanence de ces phénomènes de résistances** et une **logique d'appropriation progressive du référentiel de la lutte contre les discriminations** par les acteurs jeunesse.

Parmi les limites mentionnées par les professionnels figurent notamment l'idée que la lutte contre les discriminations relève d'une **approche militante dans laquelle ces acteurs ne souhaitent pas s'inscrire.**

« Nous, on est très clair, il n'y a pas d'objectif de lutte contre les discriminations, on ne veut pas signer de charte [...]. On ne lutte pas, par définition vu qu'on essaye de rester assez neutres et que ce n'est pas dans les objectifs de notre association que de lutter contre les discriminations. [...] On n'a pas d'objectif de lutte en tant que tel. »  
(Entretien avec un participant nantais aux formations)

Cette désignation de la lutte contre les discriminations comme relevant d'une forme de militantisme et, en corolaire, sa mise à distance par des acteurs qui agissent auprès des publics sans s'inscrire dans une

logique politique ou partisane est, selon Myriam Matari, une perception récurrente mais erronée des acteurs éloignés de ce champ d'intervention (voir partie 4.1.3).

Pour des acteurs insérés depuis plusieurs années dans les réseaux en faveur de la non-discrimination, la lecture du référentiel de la lutte contre les discriminations comme relevant du fait de structures militantes est compréhensible mais n'est plus d'actualité. La diversité des structures et des profils de professionnels engagés dans ces démarches et réseaux a davantage ouvert le champ de la lutte contre les discriminations à une logique d'accompagnement des personnes. La lutte contre les discriminations comprendrait dès lors une part de revendication (notamment fondée sur l'approche juridique) mais pas seulement ; l'identification de situations complexes et le travail – en réseau – mené pour accompagner et solutionner les difficultés rencontrées par les publics discriminés constituent l'essentiel du travail des acteurs engagés dans la démarche de lutte contre les discriminations :

**« Dans mon champ d'activité, en 15 ans, on est passé d'un traitement purement juridique qui persiste, il y a quand même une analyse juridique de toutes les situations qui sont présentées, mais il y a aussi une volonté d'accompagner les personnes qui souhaitent obtenir réparation. Il y a beaucoup de structures, même de services municipaux, qui traitent cet aspect-là, plus qu'avant, et qui ne sont pas forcément des structures militantes. [...] Ce que je trouve plus intéressant et à mon avis plus efficace. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)**

Une **autre limite persistante** dans l'appropriation pleine et entière du référentiel de la lutte contre les discriminations par les acteurs jeunesse est liée à **l'approche juridique de la non-discrimination**, peu maîtrisée (sinon totalement étrangère) aux approches plébiscitées habituellement par les acteurs jeunesse. Ainsi, selon les **socialisations professionnelles** des acteurs, la prise en compte des situations de discriminations vécues par les publics peut être abordée sous différents angles, et parmi ceux cités par les enquêtés : la psychologie – positive –, l'éducation populaire, les techniques d'animation issues des milieux socio-culturels. De ce fait, des habitudes se sont encrées chez ces professionnels pour lesquels l'ouverture à l'approche juridique de la non-discrimination doit trouver sa place en complément et non en remplacement d'approches développées par ailleurs. Cette ouverture nécessite un apprentissage dans la durée.

**« Par expérience avec mes équipes on était un peu dans une approche par la psychologie positive, on essayait de valoriser des points du parcours du jeune qu'il ne voyait pas tout à fait, en raison du poids des discriminations [...] Je ne pense pas que ce soit juste une question de loi, de droit, « la loi dit que », ça ne rentre pas dans la tête automatiquement comme ça parce que la loi « dit que ». [...] C'est une question d'éducation. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)**

Une dernière limite mentionnée par les acteurs jeunesse vis-à-vis du référentiel de la lutte contre les discriminations a trait à la dimension peu mobilisatrice de ce référentiel auprès des jeunes. Comme le soulignait Myriam Matari (voir partie 4.1.3), certains professionnels jeunesse à l'image de l'enquêté cité ci-après, préfèrent agir en faveur de l'« inclusion » (d'autres préfèrent agir en faveur de « l'égalité ») plutôt que de « lutter contre » en considérant le premier registre plus positif et mobilisateur que le second.

**« Ce que je trouve un peu limitant c'est que, à mon avis, on met beaucoup l'accent sur la lutte « contre », « contre la discrimination », et on mettait peu l'accent sur la lutte « pour » l'inclusion. Pour moi, c'est pas tout à fait la même chose. [...] Auprès de mes équipes j'essayais de mettre l'accent plus sur ces côtés entre guillemets**

« **psychologiques** » dans l'accompagnement, et un peu moins sur l'aspect « **droit** ». Bien évidemment qu'on parlait de la lutte contre les discriminations, mais on mettait l'accent plus pour la lutte pour l'inclusion. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)

Ces trois exemples de résistances qui persistent dans le discours des professionnels jeunesse formés, y compris ceux qui ont fait le choix d'intégrer les réseaux et notamment les réseaux de vigilance, démontrent en quoi **la lutte contre les discriminations ne fait pas, en soi, l'unanimité auprès des professionnels**, quand bien même tous s'accorderaient à vouloir accompagner et défendre les publics auprès desquels ils interviennent s'ils faisaient face à des situations discriminantes. L'ouverture des réseaux locaux mobilisés autour de la non-discrimination auprès de nouveaux types d'acteurs, implique dès lors une démarche progressive de déconstruction des idées reçues autour de ce mouvement en faveur de la non-discrimination, s'inscrivant dans **une perspective de long terme et faisant « la preuve » de son efficacité**, non pas en lieu et place des registres d'actions habituels mais en complément de ces derniers.

#### 4.3.2. « Faire réseau » autour de la LCD : un apprentissage complexe

Pour les acteurs ayant intégré les réseaux de vigilance à l'échelle de leur métropole à la suite des temps de formation, les réflexions et le travail menés à l'échelle de ces réseaux n'est pas synonyme d'un effacement des différences de postures entre les acteurs réunis.

L'enquête citée ci-après, nouvellement intégrée au réseau de vigilance sur le territoire de sa métropole, évoque ainsi des **situations « d'incompréhension » entre acteurs** au sein de cette cellule, qu'il attribue notamment à des statuts différents des personnes présentes et en particulier, au statut de salarié et de bénévole (ces derniers ayant selon lui une lecture plus « militante » et revendicative que lui, salarié) :

« **J'ai été mal compris [...]** j'ai eu la sensation d'être jugé et de ne pas faire mon travail. **J'ai pas de problème avec ça si vous voulez, j'accepte toutes les critiques [...]. Donc voilà non, on ne se prend pas la tête avec ça mais effectivement il peut y avoir des petites incompréhensions mais ça, j'ai envie de dire, c'est le lot de tout travail en collectif.** » (Entretien avec un participant nantais aux formations)

« **Après qu'il y ait une sensation de décalage, moi je pense surtout que la sensation de décalage est présente dans le fait qu'on soit des professionnels et qu'au sein du nom du réseau de vigilance], il y a aussi beaucoup de bénévoles. [...]** Effectivement il y a peut-être parfois un décalage ou une incompréhension. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)

De plus, **la présentation de situations complexes auprès des acteurs du réseau de vigilance ne semble pas encore s'imposer comme premier réflexe** chez ces acteurs nouvellement intégrés, en raison notamment d'une croyance persistante selon laquelle l'approche juridique de la lutte contre les discriminations, au cœur du travail mené au sein des réseaux de vigilance, est une démarche individualisante déjà entreprise sur le terrain auprès des publics :

« Ce qui nous intéresse ce n'est pas de faire ressortir des situations individuelles. En fait les situations individuelles on les traite sur le terrain et on oriente les personnes ; déjà on les écoute, ensuite on les informe et si besoin on les oriente, si on voit qu'il y a possibilité de les orienter. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)

Enfin, il ressort de l'analyse de ces temps de formation que ces derniers permettent de **maintenir une dynamique émulative** auprès des acteurs agissant en faveur de la prévention, de la réduction et de la lutte contre les discriminations quand, parallèlement, l'inscription de longue date dans cette démarche de « lutte » apparaît parfois fastidieuse. L'intégration de nouveaux acteurs aux réseaux, aux regards et aux pratiques différenciés, peut ainsi apparaître comme porteuse de **perspectives et dynamiques nouvelles** à l'échelle des partenaires engagés en faveur de la non-discrimination.

« C'est un travail qui est long, qui est harassant, parce que le constat qu'on fait maintenant c'est un constat qu'on faisait déjà il y a 20 ans. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)

Ainsi, *faire réseau* autour des questions de la non-discrimination ne relève pas d'une évidence et nécessite un engagement et une ouverture aux visions portées par un panel de partenaires varié sans cesse renouvelés, auxquels participent les temps d'échanges et de réflexions communs tels que les formations proposées dans le cadre de cette expérimentation.

### 4.3.3. Les formations au défi de l'opérationnalité et de l'entre-soi

Enfin, certains enquêtés ont évoqué certaines limites et perspectives d'amélioration directement en lien avec les formations auxquelles ils ont participé. S'ils ont apprécié le partage de connaissances théoriques, certains regrettent néanmoins **l'insuffisante opérationnalité** de ces formations et notamment **des outils** qui ont été travaillés au cours de ces formations.

Sur chaque territoire, la formation-action à l'approche juridique de la lutte contre les discriminations comportait un **volet de mise en pratique via la conception d'outils** à destination des professionnels de l'intermédiation avec les publics jeunes. Or, en-dehors des productions réalisées par les acteurs de Villeurbanne, ces outils n'ont pas été finalisés, ni dans le cadre contraint des formations, ni à l'issue de celles-ci. La très bonne interconnaissance des acteurs sur le territoire de Villeurbanne a été avancée par la formatrice comme un élément explicatif de ces différences d'états d'avancement entre les territoires. De ce fait, sur les autres territoires – nantais, grenoblois - le travail engagé sur ces temps de formation a au mieux été valorisé par une présentation de la démarche de co-construction des outils au sein notamment des cellules de vigilance, mais n'a pas été abouti matériellement.

« Ils n'ont pas été pour l'instant aboutis. Ils ont été partagés dans le cadre des réseaux professionnels pour faire objet de discussions, d'améliorations, mais ils n'ont pas encore été produits dans leur publication finale et donc dans leur diffusion plus large. » (Entretien avec une formatrice)

Ainsi, les acteurs – jeunesse notamment – qui avaient initialement pour attente vis-à-vis de ces formations d'acquérir des techniques d'animation, des outils d'aide en faveur d'une communication et d'un

accompagnement des situations discriminatoires auprès de leurs publics, ont pu éprouver une certaine frustration.

« Je suis plus intéressé par les outils pratiques du quotidien, du local en fait. [...] A mon échelle avec mon petit centre social dans un quartier, qu'est-ce que je peux faire avec ces gens-là. C'est ce deuxième volet qui m'intéresse davantage. [...] Quand on est dans la pluridisciplinarité ça donne toujours envie de créer des ponts et tout, mais après on est tellement happé par notre quotidien qu'on reste plus au niveau des intentions qu'au niveau des actions. Quand j'ai terminé ces formations, j'ai peu sollicité les collègues. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)

Au-delà du seul fait que les outils travaillés en formation n'aient pas été finalisés, certains acteurs soulignent aussi la complexité avec laquelle ces outils ont commencé à être pensés lors des formations. L'**expertise** de la plupart des acteurs en présence lors de ces formations – *a fortiori* à Grenoble – a contribué à orienter ces outils vers **un langage et un niveau de réflexion plutôt avancés** tandis qu'une **logique de vulgarisation des propos auraient été préférée**, comme en témoigne l'enquêtée citée ci-après :

« Je ne suis pas sûre de l'utiliser, je veux dire de le prendre en main, de le montrer à quelqu'un etc. comme on l'avait au départ pensé, je ne suis pas sûre de le faire. [...] Je pense qu'on était aussi beaucoup dans notre jargon. Comme c'est créé à la suite d'une formation avec des personnes qui ont vécu tous, le même cheminement intellectuel etc., du coup je trouvais qu'on ne s'était pas forcément mis à la place de personnes qui n'auraient pas du tout de sensibilisation là-dessus. Quasiment chaque mot du petit document nécessite une explication. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)

Ces propos entretiennent l'impression ressentie par plusieurs acteurs formés d'un relatif « **entre-soi** » au cours de ces formations, du fait du nombre limité de participants sur certains territoires comme Grenoble, et de l'ouverture encore limitée de ces cercles de réflexions et d'engagements en faveur de la non-discrimination.

« Il n'y avait vraiment pas beaucoup de monde, c'était dommage qu'il n'y ait pas plus de monde. » (Entretien avec un participant grenoblois aux formations)

« Dans les formations comme ça on prêche un peu des convaincus, si on est tous là c'est qu'on est sensibilisé déjà à ça donc je vois peu d'évolutions en fait, c'est bien de renforcer, d'apprendre des choses nouvelles et tout mais je pense que le socle est déjà là, et le défi le plus important c'est justement de sortir de ce niveau d'expertise pour que ce soit quelque chose de plus vulgarisé en fait, et là je pense que des centres socio-culturels comme le mien, peuvent être des vecteurs de vulgarisation. » (Entretien avec un participant nantais aux formations)

Il ressort de l'analyse de ces temps de formation dédiés à l'approche sociohistorique et juridique de la lutte contre les discriminations qu'elle a **su intéresser les professionnels présents et inspirer, chez une part non négligeable d'entre eux, des intentions** d'œuvrer en faveur de la non-discrimination, d'abord

en améliorant les pratiques internes à leurs structures et dans certains cas, en s'ouvrant les portes des réseaux de partenaires engagés dans une démarche collective de lutte contre les discriminations. Pour autant, ces **formations demeurent une étape d'un processus de long terme**, plaidant en faveur d'une continuité des actions autour de ces sujets et de leur financement au-delà de l'expérimentation ici évaluée.

# 5.

## Une difficulté persistante à dialoguer avec les jeunes

La littérature récente interroge la place des jeunes au sein des politiques publiques sous plusieurs angles : la manière dont ces dernières intègrent la volonté de partir de projets portés par des jeunes, le dialogue entre jeunes et élus, ainsi que les modalités de participation des jeunes<sup>57</sup>. Concrètement, « donner une place aux jeunes » dans l'élaboration des actions publiques qui leur sont destinées se traduit généralement de plusieurs manières : récolter leur parole, et/ou organiser des rencontres avec les élu-es, le plus souvent de leur territoire. Il leur est **plus rarement proposé de participer au cadrage d'un projet ou d'une politique publique**, ou de s'engager d'eux-mêmes, et de manière autonome, dans une démarche de production de connaissances visant à alimenter la réflexion de professionnels et d'élus.

La proposition faite dans le cadre de l'expérimentation, et notamment de l'axe 3, qu'il est **possible de faire émerger des attentes de la part des jeunes vis-à-vis de actions et des politiques publiques** permettant de faire face aux discriminations qu'ils subissent, **puis d'y apporter des réponses concrètes** co-construites avec les professionnels et les élus, est de ce point de vue séduisante, et constitue sans nul doute l'aspect le plus innovant de l'expérimentation. Elle s'est notamment **déclinée en trois grands types d'actions** : la réalisation d'un travail important de **production de connaissances** (matérialisé par trois enquêtes différentes menées tout au long de l'expérimentation), des **actions événementielles** devant notamment permettre aux jeunes de différentes villes de se rencontrer, une **plateforme web** devant agréger du contenu accessible sur les discriminations, provenant de différents types d'acteurs.

---

<sup>57</sup> Florence Abadie, *Politiques intégrées de jeunesse: une action publique renouvelée ?*, Paris, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2019.

Enfin, **des « micro-actions »** ont pu être greffées à l'axe 3 durant l'expérimentation (à l'instar d'ateliers cinématographiques, ou de spectacles de danse).

L'objectif de l'évaluation était alors de vérifier l'hypothèse selon laquelle une **réelle prise en compte** de la parole des jeunes sur la question des discriminations permet d'une part de **faciliter leur implication dans la définition d'actions de prévention pertinentes** (car issues de leur vécu) ainsi que **d'augmenter leur capacité à recourir aux dispositifs** les concernant sur le sujet. Il apparaît au final que l'expérimentation a permis de produire différentes formes de connaissance sur le sujet traité, dont la pertinence est démontrée, il est à ce stade difficile d'en estimer l'efficacité (5.1). D'une manière générale, l'éviction progressive des jeunes de la conduite de l'expérimentation grève son intérêt initial (5.2).

## 5.1. Une production de connaissances pertinente, mais à l'efficacité très limitée

L'apport principal de l'axe 3 de l'expérimentation FEJ consiste en la production de différentes enquêtes, menées par des acteurs au statut très hétérogène. Malgré des malentendus initiaux liés au cadrage et à la diffusion des enquêtes, qui ont pesé sur leur déroulement et leur articulation (5.1.1), les trois principales enquêtes ont proposé des approches a priori complémentaires, dont l'apport majeur est de mettre en lumière et de légitimer la production de discours sur les discriminations ethnoraciales (5.1.2).

### 5.1.1. Le cadrage, le lancement et la diffusion des enquêtes : des malentendus initiaux

L'évaluation de l'expérimentation a rapidement identifié **le faible cadrage initial de l'axe 3** comme un élément pouvant peser sur le bon déroulement des enquêtes. La demande large adressée aux équipes en charge de celles-ci (produire des connaissances sur les discriminations vécues) découle d'objectifs relativement peu précis (quels objectifs au-delà de la production de connaissances, quels usages des enquêtes notamment dans une vocation de plaider, par exemple). Dans ce contexte, le travail transversal d'accompagnement à la coordination des enquêtes s'est rapidement essouffé (5.1.1.1), peu aidé par une première expérience qui a cristallisé les malentendus (5.1.1.2). L'ambition d'essaimage territorial des enquêtes n'a pas été atteinte (5.1.1.3), les acteurs de l'expérimentation peinant à aborder et solutionner des désaccords de fond rapidement apparus (5.1.1.4).

#### 5.1.1.1. L'accompagnement et la coordination des enquêtes : un essouffement rapide

Pour répondre au constat de faible cadrage initial et **accompagner l'émergence et la mise en œuvre des enquêtes**, le porteur de projet a lancé deux consultations en parallèle, afin de sélectionner un prestataire pour chacune.

La **première prestation relevait d'un travail de coordination des différentes enquêtes** (celle relative à l'impact des discriminations sur les parcours des jeunes des quartiers populaires menée par les étudiants du master PROGIS, celle relative à l'approfondissement des enjeux portant sur l'institution

policière, celle menée par AssociaJeunes et celle initiée par la Régie de quartier de la Villeneuve). Dans les faits, ce travail de coordination, faute d'être défini d'un point de vue stratégique, a laissé la place à une coexistence juxtaposée et pacifiée de différentes démarches qui auraient pu s'avérer concurrentes. A l'issue de l'expérimentation, il est donc difficile d'identifier une véritable coordination scientifique des travaux.

La **deuxième prestation concernait l'accompagnement de l'enquête menée par AssociaJeunes**. Cette tâche a rapidement souffert d'une rencontre difficile entre le prestataire – également en charge de réaliser une enquête avec son laboratoire PACTE, en lien avec l'association La Petite Poussée – et les jeunes d'AssociaJeunes ; ceux-ci pouvant percevoir son intervention comme un recadrage de leur travail :

**« On travaille avec plaisir avec tout le monde mais il y a des postures. On a pas besoin de référent, on n'est pas des enfants. » (Entretien avec l'équipe d'AssociaJeunes, 15 janvier 2020)**

Le prestataire a donc souhaité repositionner son intervention, moins dans un rôle de coordination que de ressource, si les jeunes souhaitaient le solliciter<sup>58</sup>.

La coexistence des différentes enquêtes a posé question aux acteurs de l'expérimentation tout au long de celle-ci. A l'instar de l'axe 1, davantage défini par ses actions que par ses objectifs, **l'axe 3 a été pensé et « écrit » avant d'être discuté** avec les chargés de mission des autres collectivités. Ceux-ci ont dès lors **exprimé leur questionnement de manière régulière**, notamment lorsqu'ils étaient invités à les déployer sur leur propre territoire :

**« Porteuse de projet grenoblois : Est-ce que vous pourriez vous saisir de cette enquête ?**

**Chargé de mission d'une collectivité : Nous c'est par l'axe 2 du projet FEJ que l'on arrive à évoquer la cible que vous évoquez. [...] On pourrait imaginer.... La dernière fois on a avait évoqué la possibilité d'un transfert... Après, il y a une question : que retire-t-on de ces enquêtes ? Que veut on partager ? » (Observation d'une réunion du Comité technique dédiée à l'axe 3, février 2021)**

En parallèle de l'objectif attendu de ces enquêtes, qui est resté relativement flou pour une partie des membres de l'expérimentation, la **question de leur articulation est restée sans réponse précise**, ne manquant pas de déstabiliser les acteurs :

**« Pour moi il y a globalement un manque de lisibilité dans l'ensemble, qui est néfaste. On a l'impression que ce n'est pas clair. Moi je veux des écrits maintenant, des choses claires, avec des deadlines. On ne va pas s'amuser à tourner en rond pendant trois ans et qu'on laisse passer le projet. » (Entretien avec un acteur de l'expérimentation, novembre 2020)**

**« C'est vrai qu'il y a plusieurs enquêtes, peut-être qu'il faudrait faire une synthèse de chacune. Nous sur notre enquête on fera une synthèse. Mais moi je me pose la question de la synthèse de toutes les enquêtes – est-ce qu'on va converger vers un**

---

<sup>58</sup> « J'ai à cœur d'être non pas en coordination (car je suis conscient que les personnes des QPV sont souvent dépossédées de leurs paroles) mais d'avoir un rôle de ressource, en étant en sollicité » (Observation du Comité de pilotage de l'expérimentation, octobre 2019).

### seul outil, un seul document ? » (Observation d'une réunion du Comité technique dédiée à l'axe 3, février 2021)

A la fin de l'expérimentation, les acteurs de l'axe 3 de l'expérimentation ont cherché, une dernière fois, à établir des ponts entre les différentes enquêtes, notamment en soumettant l'idée d'un temps de travail commun à organiser lors de l'année 2022. Malgré l'expression de bonnes volontés, celui-ci ne s'est finalement pas tenu.

#### 5.1.1.2. L'expérience de l'enquête PROGIS, révélatrice d'un malentendu initial

De manière chronologique, **une première enquête a été menée par des étudiants de Master PROGIS de Sciences Po Grenoble**, sous l'impulsion de leur professeur Guillaume Roux (impliqué par ailleurs dans une autre enquête).

Basée sur un terrain très limité – la réalisation d'un seul focus groupe, auxquels ont finalement participé 8 jeunes et animé par les étudiants du Master – **l'enquête proposait cependant une démarche a priori pertinente, en mettant notamment l'accent sur l'approche qualitative** pour dépasser les limites des travaux statistiques existants sur la question des discriminations vécues par les jeunes. En parallèle, elle **devait permettre d'ouvrir un espace de dialogue fertile entre des jeunes** issus de quartiers populaires (les enquêtés) et des jeunes dont l'origine sociale et territoriale, ainsi que la trajectoire estudiantine, les rendait peu coutumiers de l'expérience des discriminations (les enquêteurs).

Cependant, dès début janvier 2020, à la suite d'une première rencontre impliquant les structures-clés de l'axe 3<sup>59</sup>, la tenue d'une rencontre entre l'équipe de Modus Operandi, association interlocutrice des porteurs de projet sur l'axe 3, et des étudiants du Master 2 PROGIS, visant à préparer le focus groupe, a permis **d'identifier les prémices d'une incompréhension qui a traversé l'ensemble de l'expérimentation** sur l'axe 3. Il apparaissait alors que les étudiants n'avaient jusqu'alors pas suffisamment pu expliciter leurs attentes vis-à-vis de Modus Operandi et d'AssociaJeunes, tout en ne comprenant que tardivement le cadre global de l'expérimentation et regrettant de ne pas avoir pu participer à l'événement de lancement d'octobre 2019, au cours duquel ils auraient pu rencontrer, directement, les jeunes de l'association AssociaJeunes<sup>60</sup> :

« Une réunion a eu lieu avec les étudiants du master PROGIS. Il y avait une incompréhension de qui fait quoi ? A la place de qui ? Personnellement, j'ai décidé de prendre les devants en prenant un lien direct avec les étudiants [...] On s'est rencontrés seuls à seuls et là on s'est rendu compte qu'on avait pas eu toutes les infos et même des infos contradictoires. [Il a été dit aux étudiants] qu'on allait leur ramener des jeunes mais personne ne nous l'a dit clairement. Donc les étudiants attendaient pour le focus groupe On ne comprenait pas l'intérêt de notre travail à nous si les jeunes allaient être interrogés par les jeunes du Master. Pour nous, y'a

<sup>59</sup> Tenue en décembre 2019 et mobilisant AssociaJeunes, Modus Operandi, ainsi que les porteurs de projet grenoblois et nantais, PACTE, La Petite Poussée, la Régie de quartier.

<sup>60</sup> Le compte-rendu de cette réunion fait état « d'incompréhensions de chaque partie vis-à-vis du projet [soulevées et discutées], [parmi lesquelles] la place et le rôle de chaque groupe impliqué ainsi que les possibles ponts et collaborations entre eux ». Compte-rendu de la rencontre entre Modus Operandi et les étudiants du Master Progis, 9 janvier 2020.

**pas de problème si tout le monde respecte le travail de tout le monde. » (Entretien avec l'équipe d'AssociaJeunes, janvier 2020)**

Si le déroulement de l'enquête a tourné court, **un livrable fourni a néanmoins été produit, et comporte des éléments relativement inédits et utiles** pouvant renseigner sur **la manière dont les jeunes du territoire principal de l'expérimentation vivent les discriminations** (hétérogénéité des expressions de soi et des autres rapport à la norme, question de la charge émotionnelle liée à l'expérience des discriminations, rôle de l'école dans la prise de conscience des discriminations, complexité du rapport à la citoyenneté) ; **malgré ces résultats, ainsi que l'intérêt d'une approche de « pair-à-pair » pour rendre visible la parole des jeunes, il n'a cependant pas été valorisé auprès des acteurs ni des instances du projet FEJ**, alors qu'il a, pendant longtemps, été la seule production concrétisée sur l'axe 3 et que son format (rapport au format Powerpoint) le rendait accessible.

Au final, il apparaît que cette démarche de « micro-enquête » a fait l'objet d'incompréhensions majeures entre les différentes parties prenantes et a **suscité des tensions importantes** entre les jeunes étudiants, les jeunes engagés au sein d'Associajeunes (qui avait été impliquée pour mobiliser des jeunes à enquêter) et le porteur de projet FEJ<sup>61</sup>. Dès le début de l'année 2020, elle a ainsi contribué à cristalliser les positions des acteurs initialement impliqués dans l'axe 3 de l'expérimentation.

### **5.1.1.3. Un déploiement territorial qui n'a pas fonctionné**

Alors que l'ambition initiale – à l'instar des autres axes de l'expérimentation – était que les autres collectivités locales parties prenantes déploient également des enquêtes sur leur territoire, celles-ci n'ont eu lieu qu'à Grenoble. **Sur l'axe 3, la dynamique interterritoriale de production de connaissances sur les discriminations vécues par les jeunes n'a donc pas pris**, pour plusieurs raisons.

Du point de vue de la conception du projet tout d'abord, une collectivité n'a pas souhaité s'engager sur l'axe 3 (Villeurbanne)<sup>62</sup>. Il apparaît ensuite que les collectivités associées (Nantes, Aubervilliers) n'ont **découvert, ou compris, l'objectif d'un « changement d'échelle » des enquêtes qu'une fois l'expérimentation lancée**, courant 2019. Les chargés de mission n'avaient, en amont, pas identifié d'acteurs susceptibles de s'engager dans la démarche, pas plus que le besoin auquel celui-ci pouvait répondre<sup>63</sup> ou l'approche à adopter pour dialoguer avec les jeunes :

**« Il faut des objets. Je ne pense pas qu'on puisse réunir des jeunes en leur disant « venez parler des discriminations ». Ça peut être ma vidéo, des supports... Qui soient adaptés, attractifs et qui donnent envie de... » (Entretien avec l'équipe-projet d'une collectivité, 2020)**

---

<sup>61</sup> Les acteurs de l'expérimentation ont eu rapidement conscience de ce raté initial, qualifiant ce projet d'enquête « d'aventure malheureuse » et l'excluant dès lors du périmètre du projet FEJ. Compte-rendu d'observation de la réunion du Comité technique de l'axe 3, 19 janvier 2022.

<sup>62</sup> La chargée de mission villeurbannaise n'a pas souhaité engager sa collectivité sur l'axe 3 pour des raisons de rationalisation de l'investissement des ressources, la ville étant déjà engagée sur d'autres expérimentations FEJ. Entretien avec la chargée de mission villeurbannaise, septembre 2019.

<sup>63</sup> Lors d'une réunion de travail impliquant les collectivités locales de l'expérimentation, les chargés de mission semblent ainsi découvrir cette dimension et s'interroger sur sa faisabilité. Ils questionnent le périmètre territorial de ces potentielles enquêtes, les publics visés, mais également la manière dont il est possible de recruter des enquêtés, les méthodes et outils mobilisables, ou encore la possibilité de faire accompagner ces enquêtes par le prestataire coordinateur retenu. (Compte-rendu d'observation de la réunion de travail inter-axes du 15 juillet De2019).

Ils ont dès lors manifesté **un intérêt tout relatif pour la reproduction de ces enquêtes** sur leur territoire, préférant observer la manière dont celles-ci se déroulaient sur à Grenoble ; tout en ouvrant la porte à la réalisation d'une partie de l'enquête PACTE/La Petite Poussée sur leur territoire, par exemple dans le cas nantais<sup>64</sup>.

« **Donc nous l'idée pour que ce soit intéressant c'est qu'il y ait un protocole qui soit sérieux, qu'il y ait une administration de cette enquête avec des personnes formées par les personnes qui auront réalisé ce travail-là sur Grenoble ; c'est pas balancer une enquête et faire dire ce qu'on a envie de dire. Voilà donc la démarche nous semblait intéressante. Après on est plus réservé sur les deux autres enquêtes. Nous on est très parti-prenante de l'enquête de l'universitaire grenoblois.** » (Entretien avec l'équipe-projet d'une collectivité, 2020)

Un autre frein à l'essaiage de la démarche est relatif au **contact plus ou moins direct que peuvent avoir les chargés de mission avec les jeunes**. Au début de l'expérimentation, si le porteur grenoblois rencontrait régulièrement des jeunes du territoire métropolitain, généralement organisés sous forme de collectifs, ce n'était pas le cas, par exemple du porteur nantais, qui évoque par ailleurs un intérêt surtout pour l'axe 1 de l'expérimentation<sup>65</sup> :

« **C'est intéressant à travailler. Et nous actuellement on ne se permet pas de le travailler parce qu'on n'est pas avec des jeunes en direct.** » (Entretien avec l'équipe-projet nantaise, décembre 2020)

De ce point de vue, des chargés de mission des autres collectivités ont pu rapidement identifier que **l'approche proposée sur le territoire grenoblois n'allait pas faire écho avec l'état des réflexions sur leur territoire** :

« **Il y a une tendance et c'est le gros paradoxe, en permanence à dire, on veut leur faire parler [aux jeunes] de discriminations. On veut, et je m'inclus dedans hein, mais toutes les fois ça retombe. Ils ne veulent pas... [...] Ça va à l'inverse de ce qu'on veut... Parfois je dis hein, je ne dis pas en général. Il y a une tendance à édulcorer ce que sont les discriminations. [...] Et on le retrouve chez nous auprès d'acteurs qui sont aussi sur des projets FEJ [rires], qui ne veulent pas... Qui parlent des inégalités. Les D ça revient souvent à de la victimisation, des choses comme ça. Et les acteurs ou les**

---

<sup>64</sup> « Elles sont vraiment... ce qui me plaît bien, c'est le portage du chercheur G ; il y a une volonté qu'elles soient appropriées. Elles ne sont pas grenoblo-centrées, le protocole est pensé par une entité scientifique, la démarche, les échantillonnages, etc. Donc ce n'est pas que grenoblois, elles vont aussi avoir lieu sur le territoire nantais. Si c'est avant les élections, on va passer par des assos type Ligue, Unis Cité, JADE, etc. On a plusieurs options qu'on a pas encore tranchées. » (Entretien avec le porteur de projet nantais, septembre 2019).

<sup>65</sup> « L'important est que le système d'acteur local progresse sur les D : sur les 3 axes, c'est celui des réseaux d'acteurs qui m'importe le plus. Sur les autres axes, il me semble impossible à moi de les porter – d'où le fait d'avoir mis dans la boucle mes collègues de la jeunesse. » Entretien avec le porteur de projet nantais, septembre 2019.

## Des référentiels en concurrence ?

Les chargés de mission LCD impliqués dans l'expérimentation ont, à plusieurs reprises, pu faire état d'un **décalage entre leur cadrage théorique de la question des discriminations et celui des jeunes et des acteurs jeunesse**, qui chercheraient à s'éloigner d'une vision qualifiée de « victimaire » du sujet – comme en témoigne une enquête :

« Sur le champ lexical, nous on n'a pas peur de dire discrimination, racisme, violences policières et le parti pris du Service jeunesse est autre. J'ai participé à un forum de la réussite qu'il a fait et le mot discrimination n'est pas sorti une seule fois. Il a fallu parler uniquement de réussite, de résilience. Cela peut être une stratégie mais je me suis retrouvée en décalage. C'est le discours de « quand on veut on peut ». On a envie de mettre les pieds dans le plat et ça c'était très difficile. [...] Je me suis posée beaucoup de questions : est-ce idéologique ou est-ce une stratégie ? Une stratégie pour avoir des jeunes et avancer masqués. Je n'ai jamais eu l'occasion d'en discuter. » (Entretien avec une chargée de mission LCD, 2020)

Ce décalage n'est pas anecdotique : il a pu **crystalliser la difficulté** que rencontrent traditionnellement les institutions à échanger avec les jeunes de leur territoire et a pesé sur la compréhension qu'ont les membres de l'expérimentation des réflexions et travaux proposés par les jeunes mobilisés dans l'axe 3 du projet FEJ.

**experts des discriminations ne veulent pas entendre parler de ce mot victimisation. D'ailleurs c'est le grand paradoxe, et là je ne sais pas comment... » (Entretien avec l'équipe-projet nantaise, décembre 2020)**

Ce « paradoxe » évoqué par ce porteur de projet est **un des enjeux « de fond » qui a traversé, tout au long de l'expérimentation, la mise en place des enquêtes de l'axe 3**, engendrant des difficultés de compréhension, de positionnement, et de dialogue.

### 5.1.1.4. Des débats de fond insuffisamment traités

En effet, alors que les professionnels de la LCD engagés dans l'expérimentation mobilisent – et tentent de promouvoir – le référentiel des discriminations pour qu'il complète celui, largement diffusé, de l'accès aux droits, **l'émergence de premiers résultats issus des enquêtes menées peut les déconcerter.**

Il est ainsi rapidement apparu qu'une partie des jeunes rencontrés et/ou impliqués dans l'axe 3, ainsi que les structures jeunesse, tendent à **mobiliser des notions alternatives, telles que celles d'inégalités et d'injustices vécues, davantage que celui des discriminations**, pour deux raisons : d'abord, parce que cela tendrait à les enfermer dans une posture de « victime » et plus largement à des étiquettes dont ils cherchent à se défaire<sup>66</sup>. Ensuite, parce que la discrimination reste une notion inévitablement liée à la manière dont elle est problématisée et abordée en France, à savoir par son prisme juridique.

<sup>66</sup> Les jeunes des différents territoires rassemblés à Grenoble lors de l'événement des 24 et 25 octobre 2019 ont pu constater leur convergence à ce sujet, validant mutuellement un questionnaire ouvert sur la définition des termes, l'enjeu de leur précision et de leur potentiel d'étiquetage des individus. En réaction à la présentation de la démarche d'enquête par AssociaJeunes, un jeune issu d'un autre territoire précisait : « Je suis tout à fait OK avec toi quand tu dis que le vocabulaire, c'est le sens des mots, c'est capital. Nous, au Conseil de jeunes, on réfléchit beaucoup aux mots... On a plusieurs identités, et on ne veut pas être ramenés à 'jeunes de banlieue'. » (Compte-rendu d'observation de l'atelier de travail « Jeunes » du 25 octobre 2019).

Pour les jeunes impliqués dans l'axe 3, cela conduit à **une méconnaissance de la discrimination qui rend la notion peu appropriable** par les individus<sup>67</sup> :

« Je me suis rendue compte que c'est pas la même vision. Il n'y a pas une bonne communication de ce qu'est la discrimination. Moi j'ai vu ce que c'est la discrimination, vu par le Défenseur des droits, et j'ai fait des interventions pour expliquer aux jeunes ce que c'était, mais c'était... très porté sur le juridique. Et en ayant intégré AssociaJeunes et participé à ce projet-là, c'était différent. Je me suis rendue compte qu'il y avait vraiment un écart. [Avec notre enquête], on se rend compte que les jeunes n'ont pas conscience des solutions qu'il y a... Ils savaient même pas, parfois, que c'était un délit. Pour moi c'était très intéressant. Y'a un manque d'information. » (Entretien avec des membres d'AssociaJeunes, octobre 2021)

La prise de conscience par les professionnels du **décalage** entre un sujet « imposé » par un cadrage théorique ainsi que des outils de politique publique (voir la partie relative à l'axe 1) et l'expression des jeunes sur le sujet est ainsi rapidement apparue comme **un frein à l'émergence du dialogue entre acteurs institutionnels et jeunes** des quartiers populaires :

« Il faut trouver effectivement un sujet rassembleur. En fait, on n'était pas très à l'aise avec les trois jeunes qui étaient venus avec nous à Grenoble. En tout cas ça ne nous a pas permis d'avancer [...] Ils sont revenus, clairement ils étaient enthousiastes des rencontres avec les jeunes, ils sont retournés [dans une autre collectivité pour voir les jeunes impliqués dans l'expérimentation]. Et quand on les a revus pour débriefer, ils parlaient beaucoup de... Ils ne voulaient pas évoquer la question des discriminations hein, ils l'ont dit explicitement. Pour eux il fallait aller de l'avant disaient-ils. C'était intéressant. » (Entretien avec l'équipe-projet d'une collectivité, 2020)

**L'avancement progressif des enquêtes a pu mettre en évidence ce point de clivage de plus en plus saillant**, entre les acteurs (qu'ils soient associatifs ou institutionnels) **à propos du référentiel même des discriminations** :

- D'un côté, sont réunis les **acteurs qui souhaitent l'utiliser et le revendiquent**, au premier rang desquels les chargés de mission LCD des collectivités locales impliquées dans le projet FEJ, mais aussi certains acteurs associatifs comme, à Grenoble par exemple, la Régie de quartier grenobloise. Parler frontalement de discriminations et catégoriser les situations comme telles est

---

<sup>67</sup> Cette perception rejoint largement les constats de la littérature scientifique sur le faible pouvoir mobilisateur de la notion de discrimination auprès des personnes qui en font l'expérience : « On le sait, la nature même de l'expérience de la discrimination, incertaine et ambivalente, ne favorise pas la mobilisation collective ; les personnes victimes de discrimination peinent souvent à qualifier leur situation comme injuste, quand elles ne sont pas découragées de s'exposer davantage. La discrimination isole plus qu'elle ne mobilise a fortiori dans les quartiers de relégation sociale où la discrimination s'inscrit dans l'ordinaire des interactions quotidiennes. Quand une offre institutionnelle ou militante de lutte contre les discriminations existe, les personnes discriminables comme discriminées s'y reconnaissent peu et s'en tiennent à distance (Dubet et al., 2013). Les centres sociaux savent par ailleurs leur difficulté à mobiliser les jeunes gens des quartiers dans lesquels ils sont implantés. » Hélène Balazard et Sandrine Rui, « Mésentente autour d'une expérience d'empowerment consacrée à la lutte contre les discriminations », *Les cahiers de la LCD*, 2018, vol. 8, n° 3, p. 25-43.

perçue par ces acteurs comme un point de départ essentiel de la prévention et de la lutte contre les discriminations.

- D'un autre côté, on retrouve des **acteurs qui souhaitent adopter un autre référentiel (de la « violence » par exemple, du « conflit ») et qui se refusent – à tout le moins hésitent – à aborder des discriminations qu'ils associent à une posture de victimation** et dont ils souhaitent sortir. C'est le cas d'acteurs de terrain comme l'association de jeunes AssociaJeunes à Grenoble, mais aussi de certains acteurs institutionnels, tels que le service Jeunesse d'Aubervilliers. Les jeunes nantais membres de l'association Résilience Factory semblent également y souscrire<sup>68</sup>.

La coexistence de ces **deux visions du sujet** a alimenté **le manque d'écho fait à l'enquête d'AssociaJeunes qui se situe largement hors du référentiel des discriminations**. Il apparaît ainsi que ce clivage a agi comme un processus de décadage et recadrage, rendant plus difficile l'articulation avec les autres enquêtes, notamment celles du laboratoire PACTE et de la Régie de quartier à Grenoble.

Cet enjeu a été abordé à plusieurs reprises sur toute la durée de l'expérimentation, **les acteurs institutionnels faisant état à plusieurs reprises de leur difficulté à dépasser ce paradoxe apparent**<sup>69</sup> : comment faire prendre conscience aux jeunes des discriminations qu'ils subissent, alors que ceux-ci les qualifient, de manière stratégique, d'une autre manière ? Pour autant, si cette question de fond a rapidement été posée<sup>70</sup>, la conduite de l'expérimentation n'a pas permis d'ouvrir de réflexion sur la manière d'aborder le sujet, et d'identifier des pistes de dépassement des obstacles rencontrés<sup>71</sup>. Dès lors, l'entrée privilégiée pour travailler à l'amélioration de la prise en charge des jeunes victimes de discriminations a été celle de l'axe 1, apparaissant comme étant plus aisément mobilisable par les professionnels :

**« Ça veut dire qu'il faut travailler sur l'outillage. Comment un jeune qui a été victime de discriminations, qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? Il ne se passe rien. Pour info**

---

<sup>68</sup> Les jeunes Nantais exprimaient ce point de vue, dès l'événement d'octobre 2019 : « *C'est compliqué de dire qu'on est discriminé, de faire parler les gens... A Nantes, les jeunes disent plutôt 'on nous empêche de faire ça'. Nous, notre action contre la discrimination, c'est d'aider à montrer aux jeunes qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent, peu importe d'où ils viennent* ». Compte-rendu d'observation de l'atelier de travail « Jeunes » du 25 octobre 2019.

<sup>69</sup> L'expérimentation évaluée ici n'est pas la seule à se confronter à ce type d'obstacles : d'autres projets ont ainsi pu se fracasser sur des enjeux qui traversent les volontés d'émancipation et d'empowerment des jeunes sur la question des discriminations, tel que celui décrit par Hélène Balazard et Sandrine Rui au début des années 2010. Celles-ci repéraient trois axes de questionnement posant difficulté : « Comment dépasser les clivages idéologiques relatifs à l'interprétation des discriminations ethno-raciales ? Comment les inscrire dans une vision politique stratégique qui permette au débat de se tenir sans anathème ? Comment opérer la traduction en actions concrètes ? » H. Balazard et S. Rui, « Mésentente autour d'une expérience d'empowerment consacrée à la lutte contre les discriminations », art cit.

<sup>70</sup> Fin 2020, une réunion du Comité technique de l'axe 3 se terminait en évoquant ces questions : « *[Le Directeur de Modus Operandi revenant] sur l'objectif pour AssociaJeunes et pour lui [de construire], au-delà du rapport de dénonciation, comment imaginer la société de demain ; de sortir de la posture victimaire ; [la porteuse de projet grenobloise clôturant] la réunion et [proposant] de remettre cette question sur le fond sur la base des résultats des enquêtes ; et [alertant] sur le fait d'avoir bien à l'esprit que la dénonciation d'approche victimaire constitue un argument récurrent pour empêcher la lutte contre les discriminations...* » (Compte-rendu du Comité technique du 27 novembre 2020)

<sup>71</sup> Les chercheurs impliqués dans les travaux d'enquête ont tenté d'ouvrir le débat lors de Comités techniques dédiés à l'axe 3, sans réel succès. Lors d'une réunion, ils entament la discussion : « *[Chercheur 1] J'ai souvenir qu'on voulait discuter des notions liées à la victimisation, aux postures victimaires – ça me semble important qu'on puisse en parler, car c'est utilisé politiquement pour disqualifier les gens qui essaient de parler de discrimination dans l'espace public. Donc c'est important qu'on sache un peu les uns les autres comment on se positionne sur les termes. [Chercheur 2] Je partage les précautions [émises] sur la sémantique. Les jeunes eux-mêmes se posent des questions sur le vocabulaire* ». Les interventions suivantes décalent la discussion autour du rôle de la plateforme web, puis abordent les sujets suivants. (Observation du Comité technique relatif à l'axe 3, 5 février 2021.

on a mis en place une fiche de saisie en ligne, c'est nouveau sur le site ça, depuis 15 jours. Et on travaille aussi sur des formules types SMS pour faire que les jeunes soient plus visibles et qu'on reconnaisse les discriminations par une facilitation de la saisine. Donc c'est travailler sur cette offre de réponse et sur une proposition plus symbolique, collective, visible, ça peut être des films, d'autres productions culturelles... » (Entretien avec l'équipe-projet d'une collectivité, 2020)

Au final, ne se sentant pas outillés pour aborder sereinement le sujet sur leur territoire, et faisant le constat d'une démarche avançant avec difficulté à Grenoble, **les porteurs de projet des autres collectivités n'ont pas souhaité reproduire, ou inciter à la mise en œuvre de démarches d'enquêtes** à l'échelle locale.

ENCADRE

## Des discriminations routinisées ?

L'enquête menée par Guillaume Roux (PACTE) et Lyamine Saoudi (La Petite Poussée) offre un éclairage utile sur les enjeux de cadrage des discriminations, ainsi que **la manière dont les différentes parties prenantes définissent le problème.**

Sur la question des violences policières en particulier, l'étude met ainsi en avant que *« beaucoup de jeunes vivent des situations avec la police dont ils disent qu'elles sont à la fois injustes mais routinières »*.

La **difficulté à engager les jeunes sur la production d'actions** spécifiques de lutte contre les discriminations pourrait alors venir du fait *« qu'ils n'ont pas l'impression que ça nécessiterait une action particulière car ils estiment que ça fait partie de leur quotidien »*<sup>72</sup>.

## 5.1.2. Trois enquêtes pour trois approches *a priori* complémentaires

Malgré la convergence de difficultés inhérentes à la conduite de l'axe 3, les enquêtes menées constituent **un travail pertinent sur la question de l'expérience vécue des discriminations**, notamment en ce qu'ils donnent à voir des manières complémentaires de traiter le sujet. Si l'enquête PACTE/La Petite Poussée s'inscrit dans une démarche de recherche relativement classique (5.1.2.1), l'enquête AssociaJeunes/Modus Operandi repose elle sur des méthodes plus atypiques (5.1.2.2), tandis que celle de la Régie de quartier constitue une forme d'enquête plus « micro » et moins approfondie (5.1.2.3).

### 5.1.2.1. L'enquête PACTE/La Petite Poussée : une perspective classique

L'objectif de l'enquête « PACTE / La Petite Poussée », réalisée par Guillaume Roux, chercheur à Sciences Po Grenoble avec l'appui de Lyamine Saoudi, Directeur de l'association La Petite Poussée, était de documenter l'expérience que font les jeunes des quartiers populaires des discriminations, en articulant les dimensions objective et subjective de celle-ci.

L'enquête a pu aller à son terme, et être présentée lors de l'événement de clôture de l'expérimentation, en janvier 2023. Elle s'inscrit dans la lignée des travaux sur les interactions population/police menés depuis plusieurs années par

<sup>72</sup> Observation du Comité de pilotage de l'expérimentation du 26 mars 2021.

Guillaume Roux et s'appuie sur la réalisation d'une quarantaine d'entretiens et d'un focus group, tous menés dans l'agglomération grenobloise.

Elle propose **des résultats utiles car localisés, et qui viennent largement confirmer** les enseignements de travaux scientifiques sur le sujet des discriminations. Cinq grands types de résultats émergent :

- Pour les enquêtés, l'existence de discriminations et de racisme constitue une forme d'évidence partagée, les discriminations renvoyant à la fois à l'origine et au fait d'être habitant d'un quartier populaire.
- La nationalité française constitue une référence positive mais problématique : les enquêtés la valorisent, mais ne se sentent pas pleinement perçus comme français.
- Les expériences discriminatoires avec la police sont centrales, celles à l'école sont importantes.
- L'expérience discriminatoire participe de la construction d'un sentiment d'injustice et d'un rapport de défiance envers la justice et l'Etat.
- Les expériences discriminatoires ont un impact sur les visions du monde et des parcours de vie (les discriminations contribuent à une vision de l'ordre social comme étant injuste, le droit serait largement inopérant, de même que l'Etat de droit, etc.).

La présentation régulière de l'avancement des travaux de cette enquête auprès des parties prenantes de l'expérimentation a suscité **un intérêt tout au long de l'expérimentation**, les chargés de mission impliqués réagissant aisément sur les résultats intermédiaires proposés pour demander des précisions. A la fin de l'expérimentation, si les acteurs en ayant pris connaissance ont salué l'intérêt de cette étude, elle n'avait cependant pas offert de débouché opérationnel pour les acteurs du projet FEJ.

### 5.1.2.2. L'enquête AssociaJeunes/Modus Operandi : entre enquête et expression artistique

L'enquête menée par AssociaJeunes présente la spécificité d'avoir été menée par des jeunes eux-mêmes, bien qu'elle ait été accompagnée par Modus Operandi. Elle a été menée sur le territoire de l'agglomération de Grenoble, par une dizaine de jeunes, membres ou sympathisants de l'association. **La question centrale posée par l'enquête** était la suivante : « Est-ce que les jeunes ont connaissance des mesures prises par l'Etat pour lutter contre les discriminations ? ». Ne souhaitant pas s'arrêter à une simple « *collecte de paroles des jeunes* », ses opérateurs ont assorti à ce travail une **dimension opérationnelle, cherchant à faire « remonter » les besoins et attentes** des enquêtés. Trois questions complémentaires étaient ainsi formulées : « Est-ce que ce travail d'enquête sur les discriminations subies par les jeunes est utile ? », « Est-ce que [les enquêtés ont] des attentes particulières ? », « Quels types d'interventions ou d'actions pensent-ils pouvoir proposer pour lutter contre le phénomène de discrimination dont sont victimes les jeunes en lien avec leur supposée origine, leur lieu d'habitation, leur patronyme, etc. ? »<sup>73</sup>.

---

<sup>73</sup> Herrick Mouafo, Mayare Bouhafs et Leila Ismaili, *Face aux discriminations, le pas de côté des jeunes : rapport d'enquête*, s.l., 2023.

Sur le plan méthodologique, elle a articulé une série de trois ateliers collectifs impliquant des jeunes en groupe (tenus en juillet 2019) et plus d'une centaine d'entretiens individuels, menés auprès de jeunes issus de 6 communes de l'agglomération grenobloise.

Les membres d'AssociaJeunes ont pu poser **les grands principes de la démarche d'enquête qu'ils souhaitent mener** lors du Comité de pilotage de l'expérimentation d'octobre 2019 :

- Le public enquêté ne doit pas se limiter aux jeunes des quartiers populaires, mais être plus large (« *des conseillers de classe, la police, les parents* »).
- L'enquêteur doit se positionner au même niveau que la personne enquêtée.
- L'enquête se base sur un canevas volontairement large (« *on ne va pas chercher à poser des questions, ça va être une discussion* ») afin de ne pas imposer les sujets – et la manière qu'ils peuvent avoir de les formuler – aux enquêtés.
- Chaque personne enquêtée doit faire l'objet d'un retour sur l'enquête, notamment en analysant la manière dont l'enquêté a formulé ses réponses et le sens qu'il y met.
- La notion de confiance est au cœur de l'enquête.

Dans ce dispositif méthodologique, le faible cadrage des entretiens constitue **une approche atypique, mais théorisée par Modus Operandi** – et par ailleurs fortement valorisée par les jeunes impliqués :

« **Nous, avec AssociaJeunes, on a fait le choix de ne pas avoir de questionnaire ; on privilégie l'approche de la conversation – et cette approche nous permet de rééquilibrer, de ne plus avoir de rapport de pouvoir enquêteur/enquêté. Pour favoriser la confiance, on privilégie la conversation. On peut commencer par parler de football, par exemple, on part d'un sujet bien lointain pour revenir ensuite sur l'objet que nous avons construit en amont. Ça nous permet d'avoir le maximum d'éléments permettant ensuite d'isoler des objets sur lesquels construire l'analyse. Le tout n'est pas de collecter les données, mais il faut que les personnes enquêtées s'approprient aussi les choses.** » (Observation du Comité technique du 27 novembre 2020)

De par le statut non professionnel d'une partie des personnes ayant réalisé cette enquête, l'approche mobilisée par le tandem AssociaJeunes/Modus Operandi peut être qualifiée de davantage artisanale. Paradoxalement, cela pu se traduire par **un recadrage progressif de l'enquête**, dont l'objet a été déplacé des discriminations en tant que telles – une catégorie jugée peu opérante car trop juridique et non comprise par les jeunes enquêtés – **vers la question du non-recours**, en intégrant notamment la notion de "différence", tout en ne donnant que peu de place aux enjeux de pouvoir et de domination.

Cette approche, volontairement éloignée des canons académiques, n'en est *a priori* pas moins exigeante : les jeunes ayant fait état, lors de plusieurs entretiens, de **l'importance très importante qu'ils donnent au respect et à la bonne compréhension de la parole des enquêtés**. Cette « forte responsabilité »<sup>74</sup> ressentie traduit, en creux, une inquiétude de ne pas trahir la parole des personnes enquêtées :

---

<sup>74</sup> Un membre d'AssociaJeunes théorisait cette notion de responsabilité des jeunes-enquêteurs au départ de l'expérimentation : « *C'est pas 'il y a des chercheurs et il y a des jeunes'. Il faut être apte à recevoir les paroles des gens, à les écouter. Car on va avoir une grande responsabilité, puisque les gens vont nous donner leur parole ; c'est nous qui allons leur rendre des comptes. Donc si quelqu'un n'est pas prêt à être dans cet état d'esprit, il n'a rien à faire dans ce projet.* » (Observation de l'atelier de travail « Jeunes » du 25 octobre 2019)

« J'ai posé des questions claires en réunion sur les données. Qui a les droits sur les données par exemple. On nous a dit « c'est vous qui récoltez les données et vous en faites ce que vous voulez ». L'analyse c'est nous qui allons la faire, car les jeunes vont utiliser un vocabulaire qu'ils ne comprendront pas. Il ne faut pas qu'on fasse une analyse erronée. » (Entretien avec l'équipe d'AssociaJeunes, 15 janvier 2020)

Si la production d'un rapport d'étude finalisé issu de l'enquête menée s'est longuement fait attendre<sup>75</sup>, les membres d'AssociaJeunes, accompagnés par Herrick Mouafo ont **très rapidement proposé un double dispositif** :

- **Une restitution de leur enquête, sous un format artistique, dès septembre 2020**, mobilisant une vingtaine de personnes (jeunes, responsables associatifs, habitants) et permettant aux jeunes de préciser leur ambition (« dénoncer les faits discriminatoires par l'art oratoire »), rendant ainsi visible l'absence de perspective de judiciarisation de ceux-ci. Ce format choisi d'une restitution « artistique », sous la forme de chant, danse et slam, correspond au cœur de l'activité de l'association de jeunes et se veut un média plus adapté selon eux à un retour aux enquêtés. Lors de cet événement, les acteurs de l'expérimentation semblent avoir plutôt bien accueilli le travail effectué<sup>76</sup>.
- **La remise d'un « pré-rapport » d'étude, à l'été 2021**, dont le niveau de finalisation n'était que peu précisé, mais qui proposait de nombreuses pistes d'action formalisées par les jeunes.

Cependant, contrairement à l'enquête menée par PACTE/La Petite Poussée, le travail mené par AssociaJeunes et Modus Operandi **n'a que peu été présenté lors des différentes réunions d'animation de l'expérimentation**, pour trois raisons principales : une faible participation des jeunes à ces instances ; lorsqu'ils étaient présents, un manque de préparation se traduisant par une faible capacité à présenter les résultats dans des instances de ce type ; la volonté du Directeur de Modus Operandi de ne pas parler à la place des jeunes.

Lorsque la démarche a été présentée, celle-ci portait **moins sur le contenu des résultats des entretiens menés que sur la manière dont les jeunes pensaient la valoriser**, notamment par des actions artistiques (spectacle « traduisant les résultats du rapport », celui-ci étant systématiquement présenté comme étant « en cours d'élaboration »). Cette **absence de mise en discussion de résultats**, même intermédiaires, ainsi que la livraison très tardive du rapport final, ont été **fortement regrettée par les autres membres de l'expérimentation**, pour qui le travail de valorisation ne pouvait avoir lieu qu'à la suite d'une présentation détaillée des résultats.

Cette difficulté s'explique par **le statut différent donné par AssociaJeunes et par les acteurs institutionnels au travail** mené dans l'axe 3. Les jeunes mettent en effet au premier plan la volonté de **ne pas rester dans un travail qu'ils jugent « théorique », celui-ci devant absolument avoir un pouvoir transformateur**. La communication rapide des résultats auprès de leurs pairs et des institutions, notamment sous une forme d'une verbalisation des matériaux bruts collectés – davantage que d'une analyse approfondie des données, constitue la pierre angulaire de leur démarche.

---

<sup>75</sup> Il n'a été livré que début 2023, soit leur du dernier mois de l'expérimentation.

<sup>76</sup> « Sur le coup, on avait l'impression que ça leur a beaucoup plu, on a une discussion avec eux à la suite de l'événement, ils ont dit que c'était parlant, que c'était utile et tout, vraiment, on avait un ressenti... à ce moment-là, tout était super. Mais y'a des choses... Nous on est censés être partenaires dans ce projet-là. Et on a fait porter la parole des jeunes, on l'a mise en avant, on a fait le pré-rapport, et au final, ben... On n'assiste pas à certaines choses. Là la réunion, sur l'axe 3, enfin c'est la parole des jeunes. Je comprends qu'ils fassent ça pendant leurs horaires de travail, mais nous, enfin, on est bénévoles ! Nous pendant la journée on est occupés, soit on travaille, soit on étudie, et le soir on est plus disponibles. » (Entretien avec des membres d'AssociaJeunes, octobre 2021).

## L'expression artistique, « porte de sortie » de l'expérience discriminatoire ?

La faible attention portée par les jeunes ayant contribué à l'enquête menée dans le cadre de l'axe 3 à **la production de rapports dans un format « canonique »** n'a pas été comprise par les acteurs institutionnels, et s'explique de plusieurs façons.

D'abord, les jeunes engagés dans l'expérimentation n'étaient que **faiblement formés et acculturés au travail d'enquête sociologique**, y compris à l'activité d'écriture qu'il comporte.

Surtout, la traduction artistique des échanges qu'ils ont eus avec leurs enquêtés leur a semblé bien **davantage opérationnelle** pour faire évoluer les mentalités sur les difficultés rencontrées par les jeunes de quartiers populaires.

Enfin, comme le Directeur de Modus Operandi a pu l'expliquer, « *[si les jeunes] dénoncent les actes de discrimination, cela produit aussi de la gêne, comme si cela était vécu comme une faiblesse, faisant qu'ils en parlent surtout dans l'entre-soi d'amis* »<sup>77</sup>. De ce point de vue, l'expression artistique et l'activité de création doit leur permettre **d'exprimer publiquement leur vécu** du sujet.

Pour les jeunes, l'expression artistique constitue de ce point de vue **le mode d'action le plus efficace** :

« Nous, on a voulu participer à ce projet... mais on ne veut pas rester que dans la théorie. On veut que concrètement, les solutions elles apparaissent. On veut que les solutions qu'on a mis en place dans le pré-rapport, ce sont concrètement mis en place. C'est pour ça qu'on a commencé par rendre plus concrète la parole, en faisant une restitution, et j'espère bientôt avec un spectacle, mais il faut que ce soit concrétisé ces solutions. Et honnêtement, on n'a pas cette impression, que ça va être concrétisé. On a l'impression que c'est un rapport qui va être donné, juste comme ça... C'est théorique, ça va juste être lu. » (Entretien avec des membres d'AssociaJeunes, octobre 2021).

Cette volonté d'agir rapidement sur la question des discriminations vécues fait écho au constat fait par les jeunes lors de l'enquête menée, plusieurs d'entre eux ayant été frappés par la manière dont celle-ci pouvait être vécue par les enquêtés :

« Et les jeunes avec qui on a parlé, moi ils m'ont dit 'de toute façon, vous allez récolter nos paroles, mais vous allez en faire quoi ?' ... Juste une analyse, à l'échelle nationale c'est tout. Je leur ai dit 'non, non, il y a des solutions qui vont être mises en place derrière'. Bah malgré ça, je ne sais pas s'ils y croyaient eux-mêmes. Quand on les interroge, on se rend compte que... peut-être qu'on leur a trop dit que telle chose ou telle chose allait être mise en place, mais au final ils ne voient rien. Nous, si on a intégré ce projet, c'est pour que ce soit vraiment concrétisé. C'est ça qu'on veut mettre en avant. » (Entretien avec des membres d'AssociaJeunes, octobre 2021)

Elle fait écho au sentiment de responsabilité vis-à-vis des personnes interrogées, évoqué par les membres de l'association lors du lancement de l'expérimentation, fin 2019. La conduite de l'enquête par

<sup>77</sup> Compte-rendu du comité technique du projet FEJ du 27 novembre 2020.

AssociaJeunes les a confirmés dans leur volonté de ne pas produire un travail qui s'additionne aux travaux académiques existants – et dont ils questionnent la capacité à faire évoluer la situation des jeunes des quartiers populaires. La formalisation d'analyses sociologiques approfondies, dans un format « classique », rapidement compréhensible par les acteurs institutionnels, n'était alors plus la priorité des jeunes.

Ainsi, malgré des incitations du porteur de projet grenoblois à venir présenter les enseignements analytiques de l'enquête, par exemple lors d'une réunion de la CVA grenobloise, la production écrite d'AssociaJeunes et de Modus Operandi est donc restée largement confidentielle. Or, si le rapport final de l'étude ne présente que très rapidement les grands résultats issus des nombreux entretiens menés, il accorde une **large place à des propositions d'actions qui auraient utilement pu être débattues** dans les instances du projet FEJ.

### 5.1.2.3. L'enquête Régie de quartier : un travail « micro » associant les habitant-es

La troisième enquête, au périmètre plus modeste, a été menée par une professionnelle de la Régie de Quartier, et s'inscrit dans la continuité d'un travail mené depuis plusieurs années avec les mères de famille fréquentant l'organisme. Son objectif était d'analyser **la manière dont, dans les quartiers populaires les jeunes sont impactés par différents types de discriminations** (liées au territoire, à la religion, à l'origine). Pour assurer la confidentialité des réponses, la passation du questionnaire se fait par papier, et la saisie associe un collectif de femmes proches de la Régie de quartier.

Il s'agit d'une enquête à dominante quantitative, 50 questionnaires environ ayant été passés auprès de jeunes de 14 à 24 ans, prenant pour point d'accroche une **perspective sociologique menée par les acteurs directement impliqués, les thèmes étant choisis par un groupe de femmes habitant le quartier de la Villeneuve**. Si la diffusion s'est voulue relativement large, en s'appuyant sur diverses structures du quartier (MJC, etc.), le relatif isolement de la chargée de mission – **l'enquête reposant presque exclusivement sur la mobilisation d'une seule personne** – a conduit à un nombre de répondants insuffisant pour réaliser des analyses statistiques poussées<sup>78</sup>. Dans les faits, deux modalités de passation ont été appliquées : une auto-passation du questionnaire par les jeunes eux-mêmes, ou une passation « sous forme d'entretien », jugée plus riche et plus efficace par la Régie de quartier.

L'analyse qui en est faite relève donc d'une **exploitation « à plat », donnant à voir plusieurs résultats, relatifs** :

- Aux parcours scolaires et d'insertion des jeunes (sentiment d'avoir pu choisir son orientation scolaire, difficulté à trouver des stages).
- A l'expérience vécue de l'injustice, et les critères associés à celle-ci du point de vue des jeunes (genre, origine, appartenance religieuse, réputation du quartier, handicap, apparence physique, collège fréquenté, racisme, etc.).
- Aux personnes et organismes avec lesquelles les jeunes évoquent les discriminations vécues/ressenties.

A l'instar de l'enquête menée par les jeunes, celle de la Régie de quartier n'a pas fait l'objet d'une appropriation par d'autres territoires concernés par l'expérimentation, quand bien même la chargée de mission cherchait à l'étendre à d'autres zones. Le questionnaire avait ainsi été envoyé à des homologues

---

<sup>78</sup> Fin 2020, la Régie de quartier visait un nombre de réponses compris entre 100 et 200.

de Marseille, Joué-les-Tours ou Toulon ; alors qu'elle s'interrogeait, en Comité technique, sur la possibilité de l'envoyer aux porteurs de projet d'Aubervilliers et de Nantes, ceux-ci n'ont pas donné suite.

Pour autant, bien que localisés sur un quartier grenoblois, **les résultats proposent des pistes d'approfondissement intéressantes**. En particulier, deux points peuvent être identifiés :

- Un **recoupement fort des résultats portant sur la formulation et l'évocation des expériences discriminatoires avec les autres enquêtes**. 71% des jeunes enquêtés n'ont ainsi pas pensé à contacter des organismes spécialisés, évoquant diverses raisons : « c'est banal », « on garde souvent cela pour nous » (rejoignant ainsi les constats faits par l'enquête PACTE/La Petite Poussée sur le caractère routinier de l'expérience des discriminations) ou car « ça ne sert à rien » et pour ne pas s'inscrire dans une forme de « victimisation » (rejoignant alors les constats faits par AssociaJeunes et Modus Operandi).
- Un résultat fort portant sur la difficulté des jeunes à trouver des stages (évoquée par 66% des répondants), alors qu'ils expriment pour  $\frac{3}{4}$  d'entre eux, avoir pu choisir leur orientation scolaire. La **mise en discussion de cet aspect lors des réunions de travail élargies de l'expérimentation a pu cristalliser les clivages** en termes d'approche de la discrimination, l'élue métropolitaine grenobloise et des acteurs associatifs albertvillariens formulant par exemple des doutes quant au caractère réellement discriminatoire de cette expérience, y voyant davantage un problème d'accès à des « réseaux ».

Ces deux aspects illustrent **le paradoxe de l'axe 3 de l'expérimentation**. Ils mettent en lumière la pertinence des démarches engagées en termes de croisement des analyses et d'enseignement à en tirer pour mieux prendre en compte la manière dont les jeunes vivent les discriminations et les autres formes de violence et/ou domination. En parallèle, ils démontrent également la difficulté des acteurs engagés dans – et autour – de l'expérimentation, **d'engager un dialogue politisé constructif** sur le sujet.

### 5.1.3. L'apport majeur des études : une mise en visibilité et une légitimation de la question ethnoraciale

A la fin de l'expérimentation, il apparaît que ces différents travaux de production de connaissances présentent ont tous une valeur, bien qu'elle soit jugée différemment en fonction des parties :

- Le projet FEJ a ainsi permis **d'ouvrir un espace de production de connaissances** dans lequel se sont investis des acteurs variés, favorisant *a priori* le dialogue entre des univers variés (associatif, académique, collectivités locales).
- Le temps long de l'expérimentation a par ailleurs favorisé le déploiement progressif d'enquêtes sur lesquelles s'exerce peu de contraintes. Sur le plan temporel, cela permet à **des acteurs peu socialisés à la production de connaissances** (jeunes, acteurs associatifs) de découvrir le fonctionnement de ce type de démarche. Cela a également facilité l'adaptation aux aléas liés à la crise sanitaire.
- Enfin, les porteurs de projet ont la possibilité d'enquêter sur l'objet de leur choix, avec peu de contraintes méthodologiques ou politiques. Cela a pu favoriser **l'investissement de sujets, de méthodologies ou de formats atypiques**.

Il est cependant **difficile d'en tirer des enseignements opérationnels** pour les acteurs de l'expérimentation, tant leurs conditions de production en rendent l'appropriation difficile. La faible définition des objectifs stratégiques de l'axe 3, l'absence d'articulation des travaux menés, la livraison tardive des

## Le site web Enquête d'égalité : un outil de mise en commun inachevé

La plateforme Enquête d'égalité (<https://www.enquetedegalite.fr/>) est un site web dédié à la mise en commun de productions ayant lieu dans le cadre du projet FEJ, et plus largement autour de celui-ci, sur la question des discriminations. Si sa réalisation a été confiée à l'équipe de l'association grenobloise La Petite Poussée, investie sur ces questions et bien implantée sur le territoire grenoblois, elle a une **vocation essentiellement collaborative**.

L'ambition de cette plateforme était de donner **une caisse de résonance aux multiples actions, plutôt éparées, de l'expérimentation**, comme en témoignait un acteur : *« il faut quelque chose qui fasse converger les gens, il faut motiver les jeunes. Il faut médiatiser, diffuser les choses, pour que ça crée une dynamique. Une plateforme peut permettre de faire ça »*<sup>79</sup>.

Elle s'est cependant heurtée à **un investissement très faible de la part des acteurs de l'expérimentation**, qui n'ont que peu utilisé les outils numériques mis à disposition (GoogleDrive pour partager ou co-construire des documents, plateforme web) pour collaborer. Lors de la dernière phase de l'expérimentation, le site étant encore en cours de construction et n'avait pas encore été publicisé au-delà du cercle des membres de l'expérimentation<sup>80</sup>.

résultats, ont ainsi **lourdement pesé sur la réalisation de ce volet de l'expérimentation**, qui était pourtant le plus innovant.

Ainsi, si **l'ambition de faire émerger des discours sur le vécu des discriminations jeunes peut être considérée comme atteinte**, les enseignements n'en ont pas réellement été débattus, entravant un travail d'appropriation qui n'a mécaniquement **pas permis d'identifier des pistes d'action issues des enquêtes**.

Pour autant, et bien que des sujets de fond restent à débattre, les **travaux menés contribuent à faire exister des sujets et des enjeux qui sont souvent délégitimés dans l'espace public, médiatique et politique**.

Ainsi que l'a souligné Thomas Kirszbaum lors de l'événement de clôture de l'expérimentation, alors que *« dans un paysage institutionnel et politique national dans lequel il n'y a pas d'impulsion de l'Etat pour lutter contre les discriminations, [que] la prévention et la lutte contre les discriminations est frappée d'illégitimité, notamment quand elle est ethnoraciale, on a quatre territoires dans lesquels il est possible d'en parler ! Et de mener des actions »*<sup>81</sup>.

Malgré les atermoiements et les difficultés rencontrées dans la conduite de l'expérimentation, il apparaît ainsi que **l'apport principal de l'axe 3 constitue en l'ouverture d'un espace de dialogue** – plus ou moins approfondi, et certes surtout investi par des techniciens – sur la question des discriminations ethnoraciales, qui reste un sujet difficile à aborder en France.

<sup>79</sup> Entretien avec un acteur de l'expérimentation, février 2020.

<sup>80</sup> Au-delà de la difficulté rencontrée à mobiliser les chargés de mission de l'expérimentation sur l'objet plateforme, celle-ci a également souffert du tempo lent du projet FEJ, et notamment des livrables et valorisations qui se sont longtemps fait attendre. Sur le fond du sujet, plusieurs questions importantes car *« sensibles politiquement »* restaient en discussion courant 2022 : quelles sont les cibles de cette plateforme ? quelle place des institutions en son sein ? Comment penser la politisation de la question des discriminations ? Quel mode de financement ? Quelle indépendance dans la production de contenus ? (Observation de la réunion « Axe 3 » du 16 mars 2022).

<sup>81</sup> Observation de l'événement de clôture du projet FEJ, 27 janvier 2023.

## 5.2. Une disparition progressive des jeunes de l'expérimentation

Alors que le projet expérimental ambitionnait de donner une place importante à la parole des jeunes, en lui donnant un rôle structurant – au même titre que l'amélioration des réseaux de veille (axe 1) et la montée en compétences des professionnels (axe 2) – force est de constater que l'objectif n'est pas atteint.

En effet, si les différentes productions de connaissances constituent une démarche pertinente, à défaut d'être immédiatement efficace, pour rendre visible et légitime la question de l'expérience discriminatoire des jeunes, celles-ci n'ont pas été accompagnées d'un investissement fort du public jeune dans la démarche. Celui-ci, composé de différents groupes ou collectifs, s'est impliqué initialement à différents niveaux dans l'expérimentation (5.2.1), avant de disparaître progressivement du projet FEJ. L'évaluation permet d'identifier les logiques de cette éviction, qui confirme la difficulté des institutions à maintenir un dialogue avec les jeunes (5.2.2)

### 5.2.1. Panorama du rôle des jeunes dans l'expérimentation

Il est tout d'abord utile de préciser la manière dont les jeunes ont été impliqués dans l'expérimentation. A l'issue de celle-ci, il apparaît que ce sont en réalité plusieurs groupes/collectifs de jeunes qui ont successivement intégré, puis quitté l'espace de l'expérimentation, donnant à voir une variété de modalités de mobilisations des jeunes (5.2.1.1). Si l'événement d'octobre 2019 a pu fédérer de nombreux acteurs, y compris des groupes de jeunes, autour de l'expérimentation, l'esquisse d'une dynamique d'échanges entre ceux-ci a rapidement pris fin (5.2.1.2).

#### 5.2.1.1. Les modalités de mobilisation des jeunes dans l'expérimentation

**AssociaJeunes constitue le collectif de jeunes central – tout du moins initialement – de l'expérimentation.** Il s'agit d'une organisation de jeunes, c'est-à-dire une association dirigée par des jeunes et agissant pour des jeunes. L'association se donne pour but « *d'accompagner les jeunes dans le dépassement d'eux-mêmes, de lutter contre les représentations sociales qui les empêchent de grandir et de sortir de leur lieu d'assignation* »<sup>82</sup>. Afin d'atteindre ses objectifs, AssociaJeunes mobilise différents outils, qu'ils soient relatifs au dialogue citoyen (organisation de temps de rencontres et de discussions sur des thématiques intéressant les jeunes) ou artistiques (danse, musique). S'il est difficile de recenser le nombre de jeunes membres d'AssociaJeunes impliqués dans le projet FEJ tout au long de l'expérimentation, notons que le travail d'enquête semble avoir mobilisé une dizaine d'entre eux, et qu'un petit noyau dur de 3-4 jeunes a été particulièrement proactif au début de l'expérimentation, endossant une forme de rôle de porte-parolat.

Si l'axe 3 a été construit à partir des échanges entre le porteur de projet grenoblois et les jeunes membres d'AssociaJeunes, **les autres collectivités n'avaient pas identifié, au début de l'expérimentation, de**

---

<sup>82</sup> Présentation d'AssociaJeunes dans le rapport d'enquête remis dans le cadre de l'axe 3 de l'expérimentation, co-rédigé par Modus Operandi et AssociaJeunes. H. Mouafo, M. Bouhafs et L. Ismaili, *Face aux discriminations, le pas de côté des jeunes : rapport d'enquête*, op. cit.

**groupes de jeunes mobilisables** dans le cadre de l'expérimentation. De ce point de vue, **l'organisation de l'événement de lancement du projet FEJ**, en octobre 2019, parce qu'il visait explicitement la rencontre entre les jeunes, a été l'occasion d'identifier et d'impliquer des jeunes :

- A **Aubervilliers**, huit jeunes ont ainsi été mobilisés pour la participation à l'événement de lancement du projet FEJ, en octobre 2019. Il s'agit de jeunes membres du Conseil local de jeunes (CLJ), dispositif municipal créé en 205 à la suite des émeutes touchant les quartiers Politique de la Ville, âgés de 17 à 23 ans. Selon la chargée de mission, le groupe de jeunes impliqué est sensible à la question des inégalités, avant de l'être à celle des discriminations<sup>83</sup>.
- A **Nantes**, il n'y a pas de groupe de jeunes identifié au lancement de l'expérimentation, et le porteur de projet choisit de s'appuyer sur une structure Jeunesse – les Pépinières jeunes – pour mobiliser des jeunes. Lors de l'événement d'octobre 2019, ce sont trois jeunes d'une association (Résilience Factory) dédiée à l'accompagnement de projets de jeunes qui étaient présents.
- A **Grenoble**, ce sont les jeunes d'AssociaJeunes qui se sont mobilisés, à la fois pour organiser l'événement et y participer. Ils ont également fait jouer leur réseau de connaissances pour y faire participer d'autres jeunes du territoire métropolitain.

Il est par ailleurs à noter que huit jeunes de l'association Jeunes reporters Citoyens de Perpignan, ville qui n'est pas incluse dans l'expérimentation, avaient également fait le déplacement à Grenoble lors de cet événement, indiquant sa capacité mobilisatrice importante.

A la suite de cet événement initial, et **dans le courant de l'expérimentation, la mobilisation des jeunes dans le cadre de l'axe 3 tient essentiellement au travail d'enquête** et d'expression artistique mené par AssociaJeunes – les démarches d'enquête n'ayant finalement pas essaimé sur les autres territoires de l'expérimentation.

Cependant, **d'autres groupes de jeunes sont apparus en fin d'expérimentation**, notamment autour de l'événement de clôture de l'expérimentation qui s'est tenu début 2023 :

- Un groupe de jeunes a été accompagné par le service jeunesse de la commune de Saint-Martin d'Hères pour produire une vidéo portant sur les discriminations ; un extrait de quelques minutes du film a été projeté lors de la soirée de clôture, suivie d'un court échange de questions/réponses avec une partie des jeunes mobilisés.
- Un groupe de jeunes danseurs du Collectif CNous a été mobilisé pour proposer un spectacle de danse, à la fin de la soirée de clôture.

De cette mobilisation de différents groupes de jeunes, généralement non articulés entre eux, apparaît **la fonction « plateforme » du projet FEJ** qui, à l'instar des travaux produits dans le cadre de l'axe 1, tend à agréger différentes bonnes volontés, généralement en fonction d'opportunités.

---

<sup>83</sup> « Sur la question des discriminations, les jeunes sont plus concernés par la question des inégalités (sociales, territoriales) plus que des discriminations. Ça leur parle plus – discriminations ça reste encore flou. Ils pensent qu'ils peuvent plus se mobiliser sur les inégalités que sur le pouvoir d'agir. Sur les discriminations, ce qu'ils ont entendu hier (passer par le droit, faire bouger par le droit), ils comprennent, mais ça les dépasse un peu. » (Observation du Comité de pilotage de l'expérimentation, octobre 2019).

## 5.2.1.2. Une dynamique inter-groupes de jeunes prometteuse, mais rapidement avortée

ENCADRE

### Un événement de lancement de l'expérimentation réussi

Le lancement de l'expérimentation FEJ a été marqué par **un événement très fédérateur**, s'étant tenu les 24 et 25 octobre 2019. Il a articulé des temps de pilotage de l'expérimentation, des temps plus informels organisés par des jeunes, ainsi que des ateliers de travail, entre jeunes, d'une part, et entre professionnels, d'autre part. Un **nombre important de jeunes y ont participé**, ainsi que des acteurs institutionnels et associations de plusieurs territoires.

Des acteurs de l'expérimentation se sont dit « impressionnés » de la capacité de mobilisation d'AssociaJeunes – une quarantaine de jeunes étant présents et impliqués lors de la soirée du 24 octobre qui s'est tenue jusqu'à une heure tardive ; le lendemain, les ateliers de travail mobilisant les jeunes témoignaient **d'un enthousiasme collectif important autour des travaux à venir** (un participant s'exclamant « *c'est la première fois que je vois autant de moyens mis dans la parole des jeunes et dans la manière dont les jeunes vont travailler, on a une belle opportunité à saisir !* »<sup>84</sup>).

A l'issue de ce premier événement très dynamique et fédérateur, ayant vu la participation de plusieurs dizaines de jeunes dans un enthousiasme fort<sup>85</sup>, **semblait s'esquisser une dynamique interterritoriale d'échanges** entre les groupes de jeunes de différentes villes qui s'étaient rencontrés à Grenoble, une partie d'entre-eux échangeant par messagerie et envisageant de se revoir :

« Il y avait des jeunes qui étaient venus de Perpignan, nous on a voulu accueillir tout le monde au mieux, discuter au mieux, on portait les mêmes valeurs, ; y'a une association sur Nantes [Résilience Factory], ils font la même chose que nous mais de différentes manières, mais on a le même objectif. On est resté en contact avec ceux d'Auber aussi, mais eux ils viennent du circuit pôle jeunesse, ils sont plus jeunes. Mais les deux groupes manquaient d'infos sur le projet. On a eu des petits temps d'échanges, on va creuser là-dessus, on garde quelques contacts sur Paris et Nantes. » (Entretien avec l'équipe d'AssociaJeunes, 15 janvier 2020)

**L'apparition rapide de la crise sanitaire du Covid-19 a considérablement freiné à cette dynamique prometteuse.** Nous pouvons faire l'hypothèse que ce coup d'arrêt a pesé sur la perception des acteurs institutionnels sur la plus-value des échanges entre jeunes, et plus généralement de la capacité des jeunes à s'organiser pour faire émerger un discours construit sur l'expérience vécue des discriminations.

**L'événement de clôture de l'expérimentation, est de ce point de vue révélateur d'une logique de juxtaposition de la place et de la parole des jeunes, et de l'absence de structuration de celle-ci. Trois « groupes » de jeunes ont ainsi été mobilisés, de manière différenciée et sans articulation :** plusieurs dizaines de jeunes ont pris place dans l'amphithéâtre au sein duquel se déroulait la journée de restitution des actions de l'expérimentation ; huit jeunes sont montés

sur scène pour répondre à des questions posées par Myriame Matari, avocate fortement mobilisée sur l'axe

<sup>84</sup> Compte-rendu d'observation de l'atelier de travail « Jeunes » du 25 octobre 2019.

<sup>85</sup> Un jeune Nantais s'exclamait, à la suite de la présentation des ambitions d'AssociaJeunes et des parcours de ses membres : « *C'est du lourd. Il faut que vous veniez témoigner à Nantes, c'est hyper inspirant. Organisons une rencontre à Nantes !* » (Observation de l'atelier de travail « Jeunes » du 25 octobre 2019).

2 de l'expérimentation, sur la réalisation d'une vidéo dans laquelle ils abordent la question des discriminations à l'école. Enfin, les participants à l'événement ont pu assister à un spectacle de danse du Collectif CNous, construit en hommage aux marcheurs et marcheuses de la marche pour l'égalité des droits de 1983, dont les protagonistes étaient essentiellement des jeunes, mais non-inscrits dans l'expérimentation jusque-là.

Les **groupes de jeunes initialement présents dans l'expérimentation**, qu'il s'agisse d'AssociaJeunes ou des collectifs de jeunes venus d'Aubervilliers, Nantes ou Perpignan, n'ont pas participé à l'événement.

## 5.2.2. Une disparition progressivement actée

Cette évolution dans la présence et le niveau de participation des jeunes dans le projet masque difficilement **l'évolution de leur place au sein de l'expérimentation**, passant d'une position structurante à des interventions ponctuelles ou événementielles. Cette marginalisation graduelle est identifiable à plusieurs niveaux (5.2.2.1), l'évaluation permettant d'identifier les logiques de l'éviction des jeunes de l'expérimentation (5.2.2.2).

### 5.2.2.1. Une marginalisation graduelle

Au final, le phénomène de marginalisation des jeunes de l'expérimentation est **identifiable à plusieurs niveaux**.

Ils n'ont été, tout d'abord, que très **peu présents lors des diverses réunions de travail rythmant le déroulement de l'expérimentation** (Comités de pilotage, comités techniques, réunions de travail autour des axes), et ont largement disparu de celles-ci dans la seconde moitié du projet FEJ. Si des membres d'AssociaJeunes se sont en particulier mobilisés, notamment en se relayant, lors des premières réunions qui se sont tenues à Grenoble, ils n'étaient plus visibles, voire plus conviés, en fin d'expérimentation.

Les **prémices de leur implication, notamment à la suite de l'événement fédérateur d'octobre 2019, ont ensuite pu être freinés**, comme en témoigne l'équipe-projet d'une collectivité dans laquelle les professionnels n'ont pas donné suite à l'élan créé :

« A la base ce sont les jeunes [...] venus à Grenoble qui étaient censés être le groupe de jeunes [impliqué à plus long-terme dans l'expérimentation] ; mais après le retour de Grenoble, malgré mes demandes de débriefing, je n'ai jamais eu de retour. Le projet a été mis aux oubliettes, pas par les jeunes mais par l'encadrement. »  
(Entretien avec l'équipe-projet d'une collectivité, 2020)

Enfin, la présentation du travail d'enquête mené par AssociaJeunes a fini **par disparaître des ordres du jour des réunions d'animation de l'expérimentation**.

## Une difficulté persistante à dialoguer

Un échange qui s'est tenu lors d'une réunion du Comité technique relatif à l'axe 3 début 2022 témoignait, après 3 ans d'expérimentation, d'une difficulté persistante à dialoguer autour du travail d'AssociaJeunes :

« [Membre d'AssociaJeunes] : On a fait ce travail, mais notre rapport n'a pas été pris en compte ; on est un peu perdus ! On s'est engagé, on veut aller jusqu'au bout – on doit donner suite à ces gens qui nous ont fait confiance. On va essayer par nos moyens propres, de créer des actions propres.

[Porteur de projet grenoblois] : Tu te souviens de la dernière réunion de juillet ?

[Membre d'AssociaJeunes] : Je me souviens surtout qu'on devait faire une réunion pour en parler, et qui n'a jamais eu lieu.

[Porteur de projet grenoblois] : Il y a eu des réunions, où vous avez été invités. Nous on attend toujours le rapport final, on vous propose de le présenter. L'objet de l'axe 3 c'est de créer des choses avec les jeunes. Tu as l'air de dire que ce qu'on propose, c'est décalé, donc moi je ne comprends plus trop. »<sup>86</sup>

Dans un premier temps, **en l'absence des jeunes lors de réunions importantes** comme le Comité de pilotage de l'expérimentation, ce sont d'autres acteurs – en l'occurrence le prestataire missionné pour la coordination des enquêtes – qui se sont chargés de présenter la démarche menée par AssociaJeunes, parmi l'ensemble des autres enquêtes ; conduisant ainsi nécessairement à cadrer les sujets, notamment autour des questions de relation entre police et population, d'une part ; et à effacer les différences (d'approche, d'objet et de méthodologie) entre les trois enquêtes, d'autre part.

Les jeunes ont ainsi progressivement fait le constat d'un « oubli » de leur implication par les acteurs institutionnels<sup>87</sup> :

« Je pense qu'ils se sont pas rendu compte... J'ai l'impression qu'ils nous ont oublié, dans le sens où... Ils savent très bien, pour l'organisation des réunions, qu'on est bénévoles, qu'on est dispos que le soir, on l'a écrit par mail. J'ai l'impression que malgré tout, on ne prend pas ça en compte. Je n'arrive pas à me l'expliquer. [...] Ils se sont oubliés eux-mêmes en fait, ils sont retombés dans leurs habitudes. Mais si on ne prend pas en compte les jeunes, je ne suis pas sûre que ce soit la meilleure version du projet. » (Entretien avec des membres d'AssociaJeunes, octobre 2021).

Dans un second temps, c'est **l'existence de ce travail qui a été mise de côté**. Lors de l'événement final clôturant l'expérimentation, si les résultats définitifs des enquêtes menées par la Régie de Quartier et le laboratoire PACTE ont été largement présentés, et que des acteurs extérieurs à l'expérimentation ont été invités à présenter leurs travaux sur le sujet des discriminations<sup>88</sup>, l'enquête menée par AssociaJeunes et Modus Operandi était

tout simplement absente de l'ordre du jour, actant de fait sa sortie du projet FEJ et son « autonomisation » vis-à-vis de l'expérimentation.

<sup>86</sup> Observation de la réunion du Comité technique de l'axe 3, 19 janvier 2022.

<sup>87</sup> Ceux-ci ne sont pas sans avoir conscience de la difficulté. Un membre de l'expérimentation a ainsi pu rapidement identifier que « [les membres d'AssociaJeunes] se sont sentis violemment exclus, surtout que l'enquête s'est faite grâce à eux » (Entretien avec un membre de l'expérimentation, février 2020).

<sup>88</sup> Le Défenseur des Droits est par exemple venu présenter le Baromètre des discriminations vécues par les jeunes dans l'emploi.

## 5.2.2.2. Les logiques de l'éviction des jeunes

La littérature scientifique a largement **documenté les difficultés rencontrées par les jeunes à s'investir dans des projets principalement portés par des institutions**<sup>89</sup>, de surcroît lorsque ceux-ci sont pluriannuels. Le déroulement de l'expérimentation vient confirmer ces constats : des parcours de jeunes marqués par une phase d'insertion dans le monde professionnel qui rend difficile leur engagement bénévole et discontinue leur présence sur le territoire, un turn-over fort du monde associatif auquel n'a pas échappé AssociaJeunes<sup>90</sup>. Si la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a pu ralentir le déroulement des enquêtes, le temps long du projet FEJ (3 ans, auxquels s'est rajoutée une année) a en revanche permis aux acteurs de s'adapter aux aléas.

Au-delà de ces constats habituels, l'évaluation de l'expérimentation montre cependant que cette disparition des jeunes d'un projet expérimental dont ils étaient supposés être initialement moteurs ne relève pas d'un désintérêt ou d'un manque d'implication, sauf à considérer que celui-ci est la conséquence progressive de difficultés rencontrées. Au contraire, **l'évaluation permet d'identifier plusieurs logiques à l'œuvre en parallèle, conduisant à un véritable phénomène d'éviction des jeunes du pilotage** et de la mise en œuvre de l'expérimentation. S'ils en restent l'objet, ils n'en sont, à la fin de l'expérimentation, plus les sujets.

Une première logique conduisant au phénomène général d'éviction des jeunes de l'expérimentation tient à **l'absence de prise en compte de leur spécificité**, les conditions facilitant leur participation n'ayant pas été pensées ni mises en place<sup>91</sup>. Concrètement, les horaires de tenue des réunions de l'axe 3 n'ont, pendant plusieurs années, pas été organisées en fonction des disponibilités des jeunes, qui ne manquent pas de rappeler qu'ils sont bénévoles au sein de leur organisation :

« On a tous eu ce ressenti là... on est tous des jeunes, donc on a un emploi du temps qui est... y'en a qui sont à la fac, d'autres préparent leur bac. Moi j'avais commencé mon premier poste. On est tous occupés, on commence la vie active. Et on prenait pas en compte nos disponibilités. Pourtant, c'est nous qui avons... bah typiquement là il y a une réunion qui arrive sur l'axe 3, c'est sur la collecte de la parole des jeunes, on s'en est chargés quand même. Et c'est pas fait en fonction de nos disponibilités. Et on trouve ça...Bah c'est dommage. On voit pas comment ils peuvent... parler des jeunes, traduire nos paroles, si on est pas là quoi. [On a précisé] qu'en journée on ne pourrait pas être là, qu'on privilégiait le soir, et on nous a dit 'bah écoutez, vous serez là pour une autre réunion'. C'est problématique. »

Si les attentes des jeunes sur la mise en place de réunions coïncidant mieux à leurs disponibilités ont été prises en compte, cela ne s'est fait que très tardivement, au début de la quatrième année de l'expérimentation<sup>92</sup>.

---

<sup>89</sup> Elodie Bellarbre et Laëtitia Drean, « Engagement: quels leviers pour mobiliser les jeunes en retrait », *INJEP: Synthèses et analyses*, 2017, n° 3.

<sup>90</sup> Cela s'est traduit par une multiplicité de jeunes participant et se relayant dans les instances de travail de l'expérimentation FEJ, notamment sur la première moitié de l'expérimentation. La difficulté à présenter un interlocuteur unique n'a pas facilité l'identification d'un « référent » pour l'enquête d'Associajeunes.

<sup>91</sup> Lors du tour de table de lancement du Comité technique de l'axe 3 tenu début 2021 rassemblant un grand nombre de participants, AssociaJeunes n'est pas représentée. Les raisons mentionnées éclairent sur la diversité des situations conduisant à cette absence des jeunes : « *Nassim travaille, un autre s'est fait opérer la dent, les autres sont à l'école. Nadia est maintenant sur Lyon, et Assia a un nouveau boulot, elle n'est plus autant disponible* ». (Observation du Comité technique du 5 février 2021 ; les prénoms ont été pseudonymisés).

<sup>92</sup> Observation de la réunion du Comité technique de l'axe 3, 19 janvier 2022.

Une deuxième logique tient au **sentiment de dépossession de leur projet**, qu'ils ont pu ressentir relativement rapidement après le début de l'expérimentation. Les membres d'AssociaJeunes, ont dès le départ ouvertement **revendiqué la paternité de l'axe 3 du projet FEJ**, estimant avoir proposé l'idée au porteur de projet grenoblois qui lui a donné un caractère plus institutionnel en l'intégrant au dossier de candidature de l'expérimentation. Concrètement, cette dépossession s'est traduite de deux manières :

- Sur le plan de l'autonomie dans la réalisation du projet d'abord : l'accompagnement de leur travail par un chercheur grenoblois au profil académique reconnu – mais qui n'avait pas été identifié par AssociaJeunes – qui leur a été proposé a été vécu comme un encadrement, alors qu'eux-mêmes avaient mobilisé dans leur réseau un autre chercheur, au profil davantage militant, et qu'ils connaissaient personnellement et qu'ils avaient, d'eux-mêmes, intégré à leur projet d'enquête.
- Sur le plan de la place de leur travail dans l'économie générale de l'axe 3 ensuite : les membres d'AssociaJeunes disent avoir découvert, une fois le dossier de l'expérimentation validée, l'existence de deux autres enquêtes en parallèle de la leur, ainsi que l'absence de réflexion sur l'articulation entre les trois.

Une troisième logique relève de **la perception d'une différence de traitement en leur défaveur**, qui s'est matérialisée par **la spécificité des ressources allouées au travail d'enquête des jeunes**. Alors qu'ils s'estiment être à l'origine de l'axe 3 et, sur le fond, plus impliqués dans l'expérimentation que d'autres acteurs qui ont obtenu un financement par clé de répartition offrant de la clarté et permettant une logique prévisionnelle, les membres d'AssociaJeunes regrettent que le financement en tant qu'intervenants dans le projet FEJ traduise une relation de commanditaire à prestataire :

« Toutes les personnes ont toutes une convention financière... donc pourquoi pas nous, qui sommes un des groupes. Nous c'est pas du bénévolat qu'on fait. [...] du coup on doit passer par des plans alors que c'est normal pour tout le monde. [...] Je fais de la recherche, de la retranscription. Le projet de la Métro c'est le gros de mon stage. » (Entretien avec l'équipe d'AssociaJeunes, 15 janvier 2020)

« Moi je travaille à côté, mais je toujours bénévole au sein de l'association, mais je ne suis pas payé, personne n'est payé au niveau de l'asso. On va avoir deux services civiques. J'essaie de voir avec [La Métro] pour voir comment on peut mener le projet au niveau de l'association. On trouve légitime d'être payé aussi. Les deux Services civiques c'est dans le cadre d'un nouveau dispositif de l'Etat [...] Ils seront pleinement pris en charge par AssociaJeunes ; le peu d'argent qu'on doit donner, on a demandé à ce qu'il soit pris en charge par la Métro quoi. » (Entretien avec l'équipe d'AssociaJeunes, 15 janvier 2020)

A la différence de la manière dont sont impliqués et présentés d'acteurs, telles que les collectivités territoriales engagées dans l'expérimentation, **ils perçoivent ce système de financement « bricolé » et peu formel comme un déclassé subi, passant de « partenaire » à « prestataire » de l'expérimentation.**

Une quatrième logique relève d'un **processus de disqualification du travail d'enquête effectué par les jeunes**, sur le plan du cadrage théorique, de la méthodologie employée et des compétences requises, et du type de résultats produits. Cette disqualification a été amplifiée par **la faible capacité des jeunes, et de leur accompagnateur, à rendre visible et accessibles** leurs résultats auprès des acteurs de l'expérimentation, et s'est jouée à deux niveaux. Au sein des instances de gouvernance de l'expérimentation tout d'abord, des critiques ont été émises par certains membres de l'expérimentation, **remettant en cause la capacité méthodologique des jeunes à mener un travail d'enquête**

(« *n'appellez pas cela une enquête, mais une récolte de données* »<sup>93</sup>) et dessinant un procès en amateurisme de la part d'acteurs sachants vis-à-vis d'une démarche d'expertise profane. Des propos de ce type, tenus en public, et qui n'ont pas fait l'objet de discussion, ont eu **un effet démobilisateur** fort sur les jeunes :

« **On ne nous pense pas capables de faire ça, on ne reconnaît pas notre place et la place de Modus Operandi. Perso, j'ai déjà fait ce travail, on ne nous prend pas au sérieux, on ne se rend pas compte de nos compétences car on n'a pas pris le temps de connaître les jeunes. Nous on a ressenti qu'on ne nous prenait pas au sérieux, et on mettait en avant d'autres acteurs du projet. Moi perso j'ai pas compris pourquoi mettre en avant le travail de [PACTE] alors qu'il y avait Modus Operandi aussi. Quelle place de Modus Operandi, car c'est nous qui avons organisé les journées du 24/25 [octobre 2019], c'est nous qui avons invité les jeunes, il faut reconnaître la place de tout le monde et pas prendre le prétexte qu'on a pas la compétence scientifique.** »  
(Entretien avec l'équipe d'AssociaJeunes, 15 janvier 2020)

Au-delà de la question des compétences, l'approche théorique dans laquelle s'est inscrite l'enquête menée par les jeunes a **conduit les acteurs de l'expérimentation à questionner fortement la nature de leur politisation** – une forme de manipulation de leur travail étant parfois évoquée, à demi-mots<sup>94</sup>. Corollaire de la critique du « mauvais référentiel » théorique mobilisé par l'enquête, est donc apparue la **question de la politisation attendue des jeunes dans le cadre de ce projet**. Il y a un écart, voire une distorsion entre la politisation attendue et souhaitée des jeunes par les acteurs institutionnels qui passerait par la revendication et la dénonciation des discriminations, et le fait qu'ils cherchent en réalité plutôt à ne pas s'en saisir. Au final, **la perception des jeunes est que leur référentiel reste secondaire**, ce qui peut expliquer notamment qu'ils se soient investis peu, ou de moins en moins, dans les instances du projet FEJ.

Les actions mise en œuvre révèlent **un déplacement de la nature de l'axe 3** : alors qu'il était initialement pensé autour de la « mobilisation des jeunes » (de l'émergence de leur parole jusqu'à l'intégration de leurs propositions dans l'action publique), il s'agit désormais d'une démarche coordonnée de production de connaissance sur l'expérience des discriminations par différents acteurs. Conséquemment, **la dimension « jeune » est en recul sur deux aspects** : les producteurs de connaissance ne sont que partiellement jeunes ; et les enquêtes ne portent plus uniquement sur les discriminations vécues par le public jeune.

---

<sup>93</sup> Observation de la réunion du Comité de pilotage de l'expérimentation, le 25 octobre 2019.

<sup>94</sup> « *Lors de la [restitution artistique du travail] d'AssociaJeunes, un membre de l'association a pris la parole ; moi j'ai signalé le truc : qu'est-ce qu'est venu foutre Eric Piolle dans l'introduction de l'enquête ? C'était au tout début, j'ai isolé le passage vidéo. J'étais stupéfait ! Les mots c'est « Eric Piolle a été précurseur, il nous a ouvert la voie et montré que tout est possible ». Il y avait aussi sa dircab, qui était là, [...] Donc qu'est-ce que vient foutre une couleur politique là-dedans ?* » (Entretien avec un acteur de l'expérimentation, novembre 2020).

# **PARTIE 3.**

# **Conclusion**

## Un projet « plateforme » plus qu'expérimental

Après quatre années de mise en œuvre, il est possible de porter un regard rétrospectif sur la nature du projet évalué.

**Davantage qu'une expérimentation d'un dispositif calibré**, articulé autour d'actions clairement établies et visant à (in)valider des hypothèses, **le projet de La Métro s'apparente à une plateforme**. Plusieurs éléments caractéristiques en sont identifiables : une capacité à agréger de nombreux acteurs autour de la thématique traitée ; un outillage dédié qui s'apparente à une offre de services en construction ; une amplification de l'effet de réseau, notamment en rassemblant des professionnels d'horizons et de territoires variés.

Si cette approche de plateforme présente des vertus, **elle ne permet cependant que peu de « retenir » les acteurs**, qui peuvent rapidement s'essouffler, favorisant ainsi un turn-over dans la participation. Elle ne semble par ailleurs que peu adaptée à l'implication de publics dont les spécificités doivent être largement prise en compte, tel que le public jeune.

En conclusion, l'évaluation permet de porter un regard nuancé sur un projet de long-terme à l'ambition très élevée, réunissant un grand nombre d'acteurs, et ne bénéficiant que d'un faible soutien politique. Il est possible d'en tirer des enseignements transversaux à trois niveaux.

Il apparaît tout d'abord que si la dynamique interterritoriale proposée par l'expérimentation s'est avérée stimulante pour nombre d'acteurs, elle reste largement à approfondir (5.3). Ensuite, les formations constituent un véritable vecteur de transformation des pratiques professionnelles, qui doit s'inscrire dans la durée pour gagner en efficacité (5.2). Enfin, alors que la réflexion sur la place des jeunes dans la définition et la conduite d'actions visant à lutter contre les discriminations constituait sans nul doute l'axe de travail le plus innovant du projet, des freins importants persistent dans l'établissement d'un dialogue constructif entre jeunes et institutions (5.3).

### 5.3. Une dynamique interterritoriale stimulante, mais à approfondir (axe 1)

À l'échelle nationale, les politiques publiques de prévention et de lutte contre les discriminations visent surtout à rendre visible les discriminations (opérations de testing dans l'emploi, par exemple), à promouvoir une égalité réelle (en visant par exemple à réduire les écarts de salaire entre hommes et femmes, par exemple) ou à davantage sanctionner des infractions à caractère discriminant (loi de mai 2008, par exemple), en mobilisant avant tout l'outil juridique.

A l'échelle locale, ces politiques publiques se heurtent fréquemment à un double écueil : une méconnaissance des phénomènes de discrimination vécus par les individus (et notamment par les jeunes) ainsi qu'une faible articulation des politiques de prévention et de lutte contre les discriminations aux autres politiques publiques. Au lancement de l'expérimentation, l'évaluation faisait alors **l'hypothèse que la constitution d'un réseau de professionnels de différentes collectivités locales constituait un outil permettant de modéliser une approche territoriale de la prévention et de la lutte contre les discriminations**, prenant mieux en compte les problématiques territoriales ainsi que les points de vue des jeunes des territoires.

En ce qui concerne l'axe 1 de l'expérimentation en particulier, les résultats sont limités, mais encourageants. Le principal apport de l'expérimentation réside en la production d'une connaissance tardive,

mais progressivement partagée, de la situation des réseaux de veille de quatre collectivités initialement engagées dans l'expérimentation (Aubervilliers, Grenoble, Nantes, Villeurbanne). Force est de constater que l'engagement des professionnels des collectivités dans cette démarche a suscité **une forme de réflexivité importante** (émergence de questionnements plus ou moins partagés, circulation des savoirs et des pratiques) **ainsi qu'un engagement relatif dans l'appropriation** des résultats produits.

Si cette appropriation semblait devoir structurer la suite des travaux communs en phase post-expérimentation (c'est-à-dire à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023), **des évolutions, bien que limitées et surtout localisées, sont d'ores et déjà observables** (ouverture du réseau à de nouveaux acteurs jeunesse à Villeurbanne, création d'un nouveau réseau composé d'acteurs jeunesse à Nantes). La dynamique interterritoriale entretenue dans le cadre de l'expérimentation FEJ a permis de « faire vivre » un dialogue entre collectivités sur les discriminations – certes déjà entamé – voire de le stimuler sur différents aspects.

En réponse à l'hypothèse initiale, il apparaît cependant que l'expérimentation n'a **pas tant permis de modéliser une approche territoriale particulière que de rendre visible ce qui rapproche, comme ce qui différencie, les différents réseaux de veille**. Ceux-ci peuvent notamment se distinguer sur deux axes : le choix d'une approche plutôt technique et individualisante du droit, ou à l'inverse d'une approche plutôt politique et collective du droit ; et vis-à-vis des jeunes des quartiers populaires, une approche soit intégrée, soit spécifique. Il est donc davantage possible de parler de **modélisation d'un référentiel de positionnement des réseaux de lutte contre les discriminations**, que d'une approche locale « type » en tant que telle – ce qui constitue, en soi, **une avancée théorique utile et suffisamment outillée (clés d'analyse, recensement d'outils, guide d'appropriation) pour être potentiellement mobilisable** par d'autres acteurs locaux.

Dès lors, à la fin de l'expérimentation, le réseau villeurbannais reste « pilote » en ce qu'il conserve une avance sur les autres en matière d'institutionnalisation<sup>95</sup>, et **un modèle alternatif reconnu et inspirant n'a pas encore émergé**. Si l'institutionnalisation des réseaux peut apparaître comme un horizon souhaitable pour certains acteurs, elle ne garantit cependant *a priori* ni son efficacité, ni sa capacité à mieux prendre en compte les jeunes des quartiers populaires et leur expérience des discriminations.

Enfin, sur **le plan de l'investissement politique de l'expérimentation, les résultats sont largement décevants**. Alors que, dès les chargés de mission des différentes collectivités semblaient dès le début de l'expérimentation relativement démunis pour mettre leurs élus en lien<sup>96</sup>, ceux-ci ne se sont que peu impliqués dans le projet FEJ, en semblent même l'avoir peu compris ; ils n'ont dès lors pas investi sa dimension interterritoriale, qui aurait pourtant pu s'avérer fertile du point de vue du plaidoyer sur la capacité des acteurs locaux à agir en termes de lutte contre les discriminations. **Les effets de l'expérimentation restent de ce point de vue très limités à une gestion technique de la LCD.**

---

<sup>95</sup> Trois critères peuvent être mobilisés pour caractériser le degré d'institutionnalisation des réseaux : des instruments pour concrétiser les intentions affichées ; un soutien institutionnel et politique ; une adhésion des acteurs sur les enjeux et finalités de l'action. T. Kirszbaum, *Aubervilliers, Grenoble-Alpes Métropole, Nantes Métropole et Villeurbanne : Rapport final d'analyse transversale des réseaux de lutte contre les discriminations*, *op. cit.*

<sup>96</sup> Dans une réunion de travail tenue début 2021, les chargés de mission s'interrogeaient sur la manière de mettre en lien leurs élus respectifs, évoquant différentes pistes (« leur faire passer leurs mails respectifs », « organiser une petite réunion visio », « positionner [la parole politique] en début de COPIL ») sans arriver à une solution concrète. Compte-rendu d'observation, 5 février 2021.

## 5.4. L'évolution des pratiques professionnelles : un travail de formation utile, mais de longue haleine (axe 2)

Le projet ambitionnait par ailleurs, à travers son axe 2, de « prévenir les discriminations dont sont victimes les jeunes en outillant les professionnels au travers de formations-actions et d'outils concrets diffusables ».

**La mise en œuvre des actions prévues dans l'axe 2 constitue certainement la démarche la plus aboutie du projet.** En effet, chaque territoire – à l'exception d'Aubervilliers – a pu réunir des professionnels jeunesse et des professionnels de la LCD sur différents temps de formations et de formation-action dédiés à la socio-histoire et à l'approche juridique de la lutte contre les discriminations. La **mixité des publics** participant à ces temps de formation a, en soi, été plébiscitée par les participants aux formations en ce qu'elle offrait **un temps d'animation des réseaux d'acteurs locaux** engagés sur les questions de la discrimination et/ ou agissant auprès de publics jeunes.

Dans un contexte global où la lutte contre les discriminations est peu soutenue à l'échelle nationale et où son portage aux échelons territoriaux est également affaibli, **la mise en œuvre et plus encore les contenus de ces formations se sont révélés particulièrement pertinents.** En effet, ces formations ont contribué non seulement à **renforcer l'alliance entre les acteurs de la LCD** historiquement engagés sur ces questions mais également à **ouvrir ces réseaux à de nouveaux profils d'acteurs** afin de les sensibiliser à une meilleure prise en compte des discriminations, *a fortiori* celles vécues par les jeunes fondées sur l'origine supposée ou le territoire de résidence. Alors que le constat des discriminations (perçues, vécues) gagne progressivement en objectivation – sans que son caractère systémique et que l'implication des institutions dans la coproduction de ces discriminations ne fasse plus l'objet de débats pour autant – **l'expérimentation a effectivement, à travers ces formations, touché sa cible en s'adressant aux structures et aux professionnels susceptibles de participer à la banalisation et l'invisibilisation des discriminations** vis-à-vis des publics jeunes.

**Les effets de ces temps de formation** sur l'évolution des pratiques professionnelles sont quant à eux **plus nuancés.** Du point de vue des **apports immédiats** tels que perçus par les professionnels bénéficiaires, les formations ont permis aux acteurs – notamment des secteurs jeunesse – **de franchir une étape théorique** (par les connaissances partagées au cours de ces temps), **partenariale** (par la découverte des réseaux locaux mobilisés autour de ces questions) **et pour certains opérationnelle** (à travers l'intégration dans les cellules de vigilance). En revanche, il s'avère **plus difficile de dégager des effets de long terme sur les pratiques des professionnels** et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, le calendrier de l'évaluation étant celui de l'expérimentation, les acteurs formés n'ont pu être enquêtés dans le temps long pour apprécier leurs pratiques en termes de repérage et d'accompagnement des publics jeunes sur la question des discriminations ou encore sur leur évolution au sein des réseaux locaux de la LCD. Par ailleurs, l'objet même des formations est complexe à analyser du point de vue de ses effets à long terme auprès des acteurs formés ; en effet, **les évolutions des pratiques professionnelles peuvent être le fruit de facteurs multiples** – dont celui d'avoir été formé. Enfin, le principe d'une formation à l'adresse des professionnels ne constitue pas, à lui seul, l'unique réponse à la levée des difficultés et des résistances classiques rencontrées dans le champ de la LCD. Ces formations participent **d'un cheminement intellectuel, partenarial et opérationnel s'inscrivant de fait dans une temporalité longue.**

Ainsi, si elles se sont avérées pertinentes et utiles tant dans l'animation des réseaux locaux de partenaires que dans la mise en visibilité des fondements théoriques et pratiques de la LCD, ces actions de formation ont vocation à être renouvelées et adossées à un panel d'actions plus large en vue de générer des effets

réels et transformateurs sur les pratiques, visions et discours des professionnels agissant auprès des publics jeunes.

## 5.5. Des freins persistants à l'établissement d'un dialogue avec les jeunes (axe 3)

La façon dont **les jeunes ont progressivement disparu des réflexions de fond et de la mise en valeur des productions lors de l'expérimentation**, pour réapparaître lors de l'événement final de clôture du projet sous la forme d'une courte vidéo projetée – suivie d'un rapide temps de questions/réponses avec les participants – puis d'une performance artistique dans laquelle un autre groupe de jeunes (jusqu'alors extérieur à l'expérimentation) danse, tandis qu'un adulte égrène un texte, **est symbolique de la difficulté des institutions à écouter ce que les jeunes ont à dire**<sup>97</sup>. Décontenancées par la manière dont ceux-ci perçoivent l'expérience discriminatoire, et dont ils formulent leur volonté d'y échapper, celles-ci tendent à **leur donner une place avant tout folklorique, qui valorise leur capacité d'expression artistique** tout en disqualifiant leur capacité à prendre au sérieux les sujets qui les concernent<sup>98</sup>.

Au final, il apparaît **que le projet FEJ ne déroge pas au constat encore posé récemment par des travaux évaluatifs sur la capacité des projets expérimentaux à accorder une véritable place aux jeunes dans les instances de gouvernance**, notamment dans le cadre du PIA Jeunesse<sup>99</sup>. Ceux-ci ont démontré que si les dynamiques de territorialisation des politiques de jeunesse favorisent une ouverture de la gouvernance des projets à de nouveaux acteurs (notamment économiques), la « *difficulté à faire bouger les lignes sur la question de la place des jeunes, et plus précisément sur leur participation aux instances de gouvernance* » reste de mise, celle-ci étant « *extrêmement faible – voire parfois inexistante – dans l'ensemble des projets [évalués]* ».

Les jeunes demeurent un public pas, ou très marginalement associé à la définition et la conduite de projets qui les concernent pourtant spécifiquement et explicitement. L'évaluation de l'expérimentation grenobloise montre que **lorsqu'ils le sont, les freins à leur maintien dans le projet apparaissent rapidement**, et qu'ils ne sont que peu conscientisés et pris en compte. Alors que les outils et les méthodes d'inclusion des publics aux politiques publiques sont éprouvés et reconnus, ce constat **ne manque pas d'interroger sur les volontés politiques de faire évoluer la place et le sort des jeunes** dans la société.

Les élus des collectivités impliquées dans cette expérimentation ont, de ce point de vue, brillé soit par leur absence, soit par leur méconnaissance ou leur déni du sujet<sup>100</sup>. Cette **non-prise en compte d'un sujet**

---

<sup>97</sup> Les jeunes initialement impliqués dans l'expérimentation ont peu eux-mêmes le ressentir : « *On est une asso de jeunes, on fait un projet pour lutter contre les discriminations autour des jeunes. Et dans ce projet même, on n'arrive pas à écouter, à mettre en avant la parole des jeunes ! Et ça je... Voilà.* » (Entretien avec des membres d'AssociaJeunes, octobre 2021).

<sup>98</sup> Les jeunes de Saint-Martin d'Hères présents lors de l'événement final de l'expérimentation ont pu explicitement faire état de cette absence d'écoute ressentie, la comparant à une forme de censure : « *On a besoin de dire des choses mais on n'est pas entendu. On est censurés, on nous interdit de dire la vérité. Mais on est plus forts que ça, on dira les choses d'une autre façon, ce n'est pas terminé.* » (Observation de l'événement de clôture de l'expérimentation, janvier 2023).

<sup>99</sup> F. Abadie, *Politiques intégrées de jeunesse, op. cit.*

<sup>100</sup> A ce titre, les propos d'un-e élu-e tenus lors d'un Comité de pilotage de l'expérimentation révèlent une mise à distance, voire une négation, de la notion de discrimination dans les difficultés rencontrées par les jeunes, au profit d'une vision « solutionniste » de leur trajectoire d'insertion professionnelle. A la suite de la présentation du

**de société profond** et qui impacte fortement les conditions de vie des jeunes des quartiers populaires aura, durant quatre ans, lourdement pesé sur la légitimité des acteurs à s'investir dans l'expérimentation.

## 5.6. Enseignements de politique publique

L'ensemble des résultats de cette évaluation, qui se fonde sur une enquête de terrain relativement longue et détaillée, permet de dresser plusieurs enseignements de politique publique, que nous regroupons en quatre grandes préconisations :

- Les réseaux de veille et de vigilance restent des structures fragiles et soumises aux aléas. **Encourager des formes de recherche-action durables et approfondies**, telles que celle expérimentée, contribue à rendre visibles leurs forces, faiblesses, et à identifier des pistes d'amélioration dont il faut encore se saisir.

*Un réel soutien des élus locaux apporté à ces réseaux permettrait d'en amplifier l'intérêt ; de ce point de vue, l'Etat a un rôle moteur à jouer, de par sa capacité d'entraînement des collectivités locales dans des projets de long-terme.*

- Il est utile de **poursuivre l'effort de formation des professionnels et institutions** au référentiel de la lutte contre les discriminations ; de ce point de vue, l'approche mixte juridique et sociologique proposée dans le cadre de l'expérimentation est pertinente et relativement efficace.

*Une plus grande ouverture aux jeunes, par exemple sous la forme de témoignages et de débats organisés avec les professionnels, en augmenterait encore la pertinence.*

- La **diversité des perceptions des expériences discriminatoires et des référentiels d'action** qui en découlent ne manque pas d'interroger. Le décalage qui a parcouru l'expérimentation, entre des acteurs institutionnels cherchant à promouvoir la notion de discrimination, et des jeunes – parfois accompagnés de professionnels de jeunesse – cherchant à s'en distancier au profit d'autres registres d'action, mérite d'être approfondi et débattu.

*La recherche comme l'action publique pourraient s'en saisir comme d'un levier de clarification des enjeux, et de redéfinition des politiques publiques de lutte contre les discriminations.*

- **L'inclusion des jeunes à l'établissement des constats sur leur situation** et à la conception d'actions les visant est un horizon qui reste peu atteint, alors qu'il s'agit d'un axe majeur d'amélioration des politiques publiques.

*Proposer des formes alternatives de structuration et de financement de projets expérimentaux, mettant réellement les jeunes au centre du jeu et organisant l'action des acteurs institutionnels en fonction de ceux-ci est un modèle ayant déjà largement fait ses preuves – les organisations de jeunes sont de ce point de vue des acteurs pertinents, innovants et sérieux<sup>101</sup>.*

---

travail d'enquête mené par la Régie de quartier, qui met en lumière l'importance de la recherche d'emploi dans l'expérience discriminatoire, il-elle s'exclame : « Je note que parfois on parle de discrimination là où il n'y en n'a pas. Sur la question des jeunes qui ne trouvent pas de stage, ce n'est pas une question de discrimination, c'est bien plus une question de réseaux – je ne sais pas si c'est vraiment de la discrimination, ça. Ce que vous rapportez sur le sentiment de discrimination, sur des fouilles de voiture, etc. – je m'interroge sur la connaissance de ce que la police a le droit de faire ou pas. Ma [vision] c'est ça : se rendre compte qu'il y a aussi une méconnaissance du droit par l'interpellé lui-même. Tout ce qu'on peut mettre derrière le terme de discrimination... Le problème du stage, de la possibilité de faire des stages partout, c'est important ; mais je ne sais pas si on peut le mettre dans la discrimination. » (Observation du Comité de pilotage de l'expérimentation du 26 mars 2021)

<sup>101</sup> Agence Phare, *Évaluation de l'expérimentation FEJ/APOJ*, Paris, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, 2017.

# **PARTIE 4.**

# **Annexes**

# 6.

## Annexes

Ces annexes présentent la table des matières détaillée (6.1), un des guides d'entretiens semi-directifs mobilisé pour l'enquête qualitative (6.2) ainsi que la bibliographie mobilisée (6.3).

## 6.1. Table des matières détaillée

<b>SYNTHESE DE L'EVALUATION</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE 1. INTRODUCTION</b>	<b>14</b>
<b>1. L'EXPERIMENTATION ET SON CONTEXTE</b>	<b>15</b>
1.1. Les discriminations : un phénomène pluriel et objectif	16
1.1.1. Les discriminations vécues, une réalité ordinaire	16
1.1.2. Le coût social des discriminations vécues	17
1.1.3. Une faible judiciarisation des discriminations en France	18
1.2. La LCD : une politique publique en déclin	19
1.2.1. Un contexte national défavorable	19
1.2.2. Un affaiblissement du rôle des collectivités locales sur les discriminations	20
1.2.3. Les discriminations ethno-raciales : le parent pauvre de la LCD ?	21
1.3. L'expérimentation évaluée	21
1.3.1. L'appel à projets APDISCRI2	22
1.3.2. Le projet porté par la Métropole de Grenoble et évalué par l'Agence Phare	22
1.3.2.1. Un projet « interterritorial »	22
1.3.2.2. Les objectifs de l'expérimentation	23
1.3.2.3. Les axes et actions du projet	23
1.3.3. Une mise en œuvre heurtée	25
<b>2. LE PROTOCOLE D'EVALUATION</b>	<b>27</b>
2.1. Le référentiel d'évaluation	28
2.1.1. La problématique de l'évaluation	28
2.1.2. Les hypothèses évaluatives	28
2.2. La méthodologie employée	29
2.2.1. Analyse documentaire et bibliographique	29
2.2.2. Entretiens semi-directifs	30
2.2.3. Observations non-participantes	32
<b>PARTIE 2. RESULTATS</b>	<b>34</b>
<b>3. UNE PRISE EN COMPTE TIMIDE DE LA QUESTION « JEUNE » AU SEIN DES RESEAUX</b>	<b>35</b>
3.1. Un renforcement du positionnement des professionnels	36
3.1.1. Des ambitions rapidement recadrées, au détriment de la question « jeune »	36
3.1.2. Un travail de modélisation des réseaux qui favorise la réflexivité des acteurs	37
3.2. Des effets variés sur la prise en compte des jeunes dans les réseaux de veille	40
3.2.1. A Grenoble : un effet de redynamisation de la CVA, sans mise à l'agenda de la question jeune	40
3.2.2. A Villeurbanne : un effet d'ouverture du réseau des acteurs LCD aux acteurs jeunesse	44

3.2.3. A Nantes : la constitution d'un nouveau réseau, dédié aux discriminations vécues par les jeunes<sup>45</sup>

<b>4. UNE INTEGRATION PROGRESSIVE DU REFERENTIEL DE LA LCD PAR LES PROFESSIONNELS</b>	<b>48</b>
4.1. La perception des enjeux de la formation : un indicateur de la posture des acteurs	49
4.1.1. Pour les acteurs jeunesse : l'ouverture pragmatique au référentiel de la LCD	50
4.1.2. Pour les acteurs de la LCD : l'approfondissement et l'amélioration des pratiques	51
4.1.3. Rassembler les acteurs autour de valeurs communes pour dépasser les résistances	52
4.2. Les effets de la formation sur l'évolution des connaissances et des pratiques	54
4.2.1. Une logique d'interconnaissance plébiscitée	54
4.2.2. Le renforcement des connaissances	57
4.2.3. L'ouverture de perspectives d'évolution des pratiques professionnelles	59
4.3. De l'intention à l'opérationnalité : les difficultés de l'après-formation	61
4.3.1. L'appropriation du référentiel de la LCD : des résistances qui perdurent	61
4.3.2. « Faire réseau » autour de la LCD : un apprentissage complexe	63
4.3.3. Les formations au défi de l'opérationnalité et de l'entre-soi	64
<b>5. UNE DIFFICULTE PERSISTANTE A DIALOGUER AVEC LES JEUNES</b>	<b>67</b>
5.1. Une production de connaissances pertinente, mais à l'efficacité très limitée	68
5.1.1. Le cadrage, le lancement et la diffusion des enquêtes : des malentendus initiaux	68
5.1.1.1. L'accompagnement et la coordination des enquêtes : un essoufflement rapide	68
5.1.1.2. L'expérience de l'enquête PROGIS, révélatrice d'un malentendu initial	70
5.1.1.3. Un déploiement territorial qui n'a pas fonctionné	71
5.1.1.4. Des débats de fond insuffisamment traités	73
5.1.2. Trois enquêtes pour trois approches <i>a priori</i> complémentaires	76
5.1.2.1. L'enquête PACTE/La Petite Poussée : une perspective classique	76
5.1.2.2. L'enquête AssociaJeunes/Modus Operandi : entre enquête et expression artistique	77
5.1.2.3. L'enquête Régie de quartier : un travail « micro » associant les habitant-es	81
5.1.3. L'apport majeur des études : une mise en visibilité et une légitimation de la question ethnoraciale	82
5.2. Une disparition progressive des jeunes de l'expérimentation	84
5.2.1. Panorama du rôle des jeunes dans l'expérimentation	84
5.2.1.1. Les modalités de mobilisation des jeunes dans l'expérimentation	84
5.2.1.2. Une dynamique inter-groupes de jeunes prometteuse, mais rapidement avortée	86
5.2.2. Une disparition progressivement actée	87
5.2.2.1. Une marginalisation graduelle	87
5.2.2.2. Les logiques de l'éviction des jeunes	89
<b>PARTIE 3. CONCLUSION</b>	<b>92</b>
5.3. Une dynamique interterritoriale stimulante, mais à approfondir (axe 1)	93
5.4. L'évolution des pratiques professionnelles : un travail de formation utile, mais de longue haleine (axe 2)	95
5.5. Des freins persistants à l'établissement d'un dialogue avec les jeunes (axe 3)	96
5.6. Enseignements de politique publique	97

<b>PARTIE 4. ANNEXES</b>	<b>98</b>
<b>6. ANNEXES</b>	<b>99</b>
6.1. Table des matières détaillée	100
6.2. Outils mobilisés pour l'enquête qualitative	103
6.3. Bibliographie	105

## 6.2. Outils mobilisés pour l'enquête qualitative

De multiples entretiens ont eu lieu tout au long de l'évaluation, avec une grande variété d'acteurs. S'il n'est ni possible, ni utile, de reproduire tous les guides d'entretien mobilisés, nous reproduisons ci-dessous **un guide d'entretien emblématique, car portant sur l'axe 3 qui a cristallisé nombre d'enjeux ayant traversé l'expérimentation**. Il a été mobilisé dans le cadre d'un entretien collectif avec plusieurs membres d'AssociaJeunes, fin 2021.

### **1. Peut-on commencer par un point d'avancement sur vos travaux (enquêtes, valorisation) dans le cadre du FEJ ?**

*Avez-vous fait évoluer vos travaux ?*

*Avez-vous du renoncer à certaines choses ?*

*Quid de « l'essaimage » territorial des enquêtes ? Est-ce que l'axe 3 reste grenoblo-grenoblois ? Si oui, qu'est-ce que ça dit de l'expérimentation ?*

### **2. Qu'est-ce qui fonctionne bien dans ces enquêtes ? Quelles difficultés ?**

*Est-ce que le format du projet FEJ, sa durée, son « angle » ont permis de lancer des enquêtes traitant de sujets atypiques, inédits... ? De poser des questions « taboues » ? Et d'y apporter des réponses ?*

### **3. Quels sont selon vous les points de recoupement entre votre travail et ceux de PACTE et de la Régie de Quartier ?**

*En termes de questionnement ?*

*En termes de méthode et/ou d'approche ?*

*En termes de résultats ?*

*En termes de valorisation (existante ou attendue) ?*

### **4. A l'inverse, qu'est-ce qui les différencie ?**

*Est-ce qu'il y a une manière commune de comprendre la question des discriminations, entre les différents acteurs du projet FEJ ? Ou bien des divergences ?*

*Est-ce que les réunions de coordination/pilotage du FEJ permettent d'avoir des débats de fond ?*

### **5. Est-ce que les travaux que vous menez sont pris en compte, valorisés ? Y a-t-il des freins à cela ?**

*Est-ce qu'il y a une volonté ou logique de coordination entre les travaux, pour leur donner plus de visibilité/force, dans une logique de plaidoyer ?*

*Est-ce qu'il y a une articulation entre l'axe 3 et les autres axes du projet ?*

*Quel est selon vous le rôle de la plateforme ?*

### **6. Quel bilan faites-vous de la mise en œuvre de l'expérimentation FEJ depuis son lancement ?**

*Observe-t-on des premiers résultats « probants » ?*

*En particulier, sur l'axe 3, que reprenez-vous ? Est-ce que selon vous, ses objectifs sont suffisamment clairs ?*

**7. Avez-vous l'impression que l'expérimentation FEJ favorise une meilleure compréhension des discriminations vécues par les jeunes ? Par les décideurs politiques, par l'administration, par les professionnels ?**

*Est-ce que des résultats concrets et inédits ressortent ?*

*Est-ce qu'ils vous paraissent appropriés/appropriables par les acteurs de la LCD ?*

*De ce point de vue, constatez-vous un « retrait » des jeunes de cet axe 3 ? De l'expérimentation en général ? Comment l'expliquer ?*

*Pensez-vous que la faible légitimité dont ils jouissent auprès des décideurs s'est également traduite dans leur implication au sein du projet FEJ ? Et que cela a conduit à les marginaliser ?*

**8. Quelle suite de vos travaux ?**

*Avez-vous une visibilité sur la suite ? De vos enquêtes respectives, mais également de leur prise en compte ?*

## 6.3. Bibliographie

ABADIE Florence, *Politiques intégrées de jeunesse: une action publique renouvelée ?*, Paris, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (coll. « Cahiers de l'action »), 2019.

AGENCE PHARE, *Évaluation de l'expérimentation FEJ/APOJ*, Paris, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, 2017.

BALAZARD Hélène et RUI Sandrine, « Mésentente autour d'une expérience d'empowerment consacrée à la lutte contre les discriminations », *Les cahiers de la LCD*, 2018, vol. 8, n° 3, p. 25-43.

BELLARBRE Elodie et DREAN Laëtitia, « Engagement: quels leviers pour mobiliser les jeunes en retrait », *INJEP: Synthèses et analyses*, 2017, n° 3.

DEFENSEUR DES DROITS et ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *La perception des discriminations dans l'emploi. 14ème Baromètre du Défenseur des droits, édition consacrée à la jeunesse*, s.l., (coll. « Etudes et résultats »), 2021.

EBERMEYER Sophie et RIGOLLIER Philippe, « L'action publique locale de lutte contre les discriminations : l'expérience de Nantes métropole et de Grenoble Alpes métropole : », *Les cahiers de la LCD*, 23 janvier 2023, Hors-série N° 2, n° HS2, p. 37-53.

ISM CORUM, *Bilan évaluatif du Plan Métropolitain de Prévention et Lutte Contre les Discriminations de Grenoble Alpes Métropole. Présentation au Comité de pilotage du Réseau Partenaires-Egalité*, s.l., 2021.

KIRSZBAUM Thomas, *Aubervilliers, Grenoble-Alpes Métropole, Nantes Métropole et Villeurbanne : Rapport final d'analyse transversale des réseaux de lutte contre les discriminations*, s.l., 2023.

LATRAVERSE Sophie, « Malgré le déploiement du droit des discriminations, les taux de recours demeurent faibles : les enjeux de la mobilisation de l'action en justice : », *Les cahiers de la LCD*, 23 janvier 2023, Hors-série N° 2, n° HS2, p. 25-35.

LEBORGNE Mathilde, L'HORTY Yannick et VIDAL Sonia, « Discriminations ethnoraciales et quartiers prioritaires : nouveaux enjeux pour la recherche et l'action : », *Les cahiers de la LCD*, 23 janvier 2023, Hors-série N° 2, n° HS2, p. 11-21.

LILIAN Negura, « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS*, 2006, Théories et recherches.

MOUAFO Herrick, BOUHAFS Mayare et ISMAILI Leila, *Face aux discriminations, le pas de côté des jeunes : rapport d'enquête*, s.l., 2023.

NASRI Foued, « « Marie-Christine Cerrato Debenedetti, La lutte contre les discriminations ethno-raciales en France. De l'annonce à l'esquive (1998-2016) » », *Lectures, Les comptes rendus*.

NOËL Olivier, « Discriminations de genre et de race. Logiques communes, risques de concurrence et perspectives de convergence », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 2011, n° 1292, p. 82-91.

TALPIN Julien, *L'épreuve de la discrimination: enquête dans les quartiers populaires*, 1re édition: 2021, Février., Paris, PUF (coll. « Collection "Le lien social" »), 2021, 398 p.

agence**phare**